



Le Louvre à Lens : un défi culturel, sociétal, économique et urbain

RAPPORT D'ÉTUDE

Diagnostic socio-économique du territoire du LOUVRE LENS

Décembre 2012

Synthèse

Le 21 décembre 1990, la dernière gaillette de charbon remontait de la fosse 9 - 9 bis à Oignies. Quelques vingt années plus tard le territoire de l'ex-Bassin minier marqué encore par la révolution industrielle et l'activité charbonnière passée voit s'implanter le Louvre à Lens et se prépare à accueillir les 500 000 visiteurs attendus chaque année. Les acteurs publics accompagnent la reconversion économique et les nombreuses transitions que traverse ce territoire : l'inscription du Bassin minier Nord-Pas-de-Calais sur la liste du Patrimoine mondial le 30 juin 2012 et l'inauguration du Louvre à Lens le 4 décembre 2012, en sont les signes forts. Ces événements constituent de véritables leviers de développement pour un territoire qui continue à répondre à des défis et enjeux urbains et sociaux importants.

De son histoire, le territoire de l'ex-Bassin minier conserve un tissu dense et ininterrompu de communes urbaines, formant les arrondissements de Béthune, Lens, Douai et Valenciennes. L'impact de l'arrivée du Louvre au cœur de l'ex-Bassin minier dépassera largement le seul territoire de la commune de Lens. De par la forte intensité d'infrastructures de transport et de communication, la ville de Lens est reliée aux principaux pôles de développement économique et s'inscrit ainsi au centre de l'aire métropolitaine de Lille. Si les communautés d'agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin constituent le territoire de centralité du projet du Louvre-Lens, des évolutions économiques sont attendues sur d'autres territoires comme ceux de la communauté d'agglomération de l'Artois, de la communauté urbaine d'Arras ou de la communauté d'agglomération du Douaisis. Tous ces territoires sont interdépendants et font l'objet d'échanges entre acteurs publics dans le cadre de la réforme territoriale.

Le diagnostic socio-économique dressé dans ce document est effectué sur le territoire de centralité du projet, constitué des deux communautés d'agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin. Il dresse un état socio-économique du territoire avant l'implantation du Louvre à Lens. Cet état des lieux s'accompagne d'un système de calcul annuel d'indicateurs (Cf. Annexe page 87) dans les domaines de l'économie, de la formation, des ressources de la population, de la santé, du logement et du tourisme, sur une période de cinq ans, à l'issue de laquelle une nouvelle analyse socio-économique sera conduite afin de pointer les ruptures et mesurer les premiers impacts. Dans tout exercice de synthèse économique, il est important de se comparer pour s'évaluer. Pour cela, un territoire de référence présentant des caractéristiques communes, une histoire économique comparable et des défis similaires au territoire du Louvre-Lens a été constitué. Il constitue un "contrefactuel" ou "groupe-témoin", c'est-à-dire un point de comparaison pour apprécier l'ampleur de changements spécifiques au territoire du Louvre-Lens (Cf. La construction des territoires page 17).

Au premier janvier 2008, le territoire compte près de 370 000 habitants, soit 9 % de la population régionale et se caractérise par une forte densité de population qui se situe à plus de 1 000 habitants au km². De 1962 à 2006, le territoire a connu un déclin démographique sur l'ensemble de la période. Comme en France, le vieillissement de la population est un phénomène inéluctable qui touche le territoire. Si les tendances démographiques constatées se prolongeaient dans le temps, la population du territoire se situerait à quelque 365 000 à horizon 2030. Le territoire très urbain se caractérise par un habitat horizontal encore marqué par l'activité minière sur lequel 153 000 logements ont été dénombrés en 2008. Le parc à vocation sociale atteint 45 % de logements.

Le territoire se caractérise par un déphasage entre développement économique et développement humain. Malgré de nombreuses créations d'emploi, l'insertion professionnelle demeure un enjeu important pour le territoire. La population du territoire est plutôt jeune, les moins de 20 ans représentant près de 28 % de la population totale en 2008, soit 3,1 points de plus que la moyenne nationale et 8,6 de plus que dans le territoire de référence. L'insertion de ces jeunes sur le marché du travail est particulièrement difficile. En effet, le taux de chômage y est élevé, notamment chez les jeunes âgés de 16 à 24 ans. Au sens du recensement de la population, près de 40 % des jeunes se déclarent à la recherche d'un emploi, soit 20 points de plus que l'ensemble de la population active du territoire. Atteignant 72,7 % en 2008, le taux d'activité des hommes âgés de 16 à 65 ans est en retrait d'un point par rapport à la moyenne régionale et de 3 points par rapport au niveau national. L'activité des femmes est encore plus en retrait avec un taux d'activité de 55,4 % pour un niveau régional de 61 % et national de 67,8 %.

Ce constat est à rapprocher d'un niveau de formation de la population plus faible malgré la forte présence d'établissements de formation sur le territoire et de mesures visant à l'améliorer. En 2008, le niveau de formation de la population non scolarisée des jeunes âgés de 15 ans et plus est inférieur à celui des territoires de comparaison : plus du quart d'entre eux n'ont aucun diplôme, soit deux points et près de sept points de plus que dans le territoire de référence et qu'au niveau national. Toutefois une amorce de rattrapage est perceptible puisque dans la population non scolarisée âgée de 15 ans ou plus, le nombre de jeunes bacheliers, de diplômés des différents cycles universitaires a progressé plus vite dans le territoire qu'ailleurs et le nombre de personnes sans diplôme y a diminué plus vite. La formation des jeunes reste une préoccupation majeure pour le territoire, puisqu'au final, un jeune sur trois n'est pas inséré, c'est à dire ni étudiant ni en emploi contre un jeune sur quatre dans le territoire de référence et moins d'un sur cinq en France.

La fragilité sociale du territoire peut être représentée par l'Indicateur de Développement Humain à l'échelle communale (IDH-4) qui synthétise à un niveau territorial fin les dimensions de la santé, de l'éducation et du niveau de vie. Au regard de ces trois critères, le territoire présente un indice comparatif de mortalité plus élevé à tous les âges, une part importante de non diplômés et un revenu net imposable moyen par foyer fiscal plus faible assorti d'une part d'habitants vivant avec un bas revenus en 2008 de près de 33 %, soit presque sept points de plus que dans le territoire de référence et qu'en région, et presque quinze points de plus qu'en France. Au final, 61 % des foyers fiscaux du territoire ne sont pas imposés, soit plus de huit points de plus que dans le territoire de référence et plus de quinze points que la moyenne nationale.

Le territoire, malgré une situation sociale difficile, bénéficie d'une localisation géographique privilégiée offrant une grande diversité d'activités économiques. Desservi par un réseau routier et ferroviaire développé, le territoire occupe une position centrale entouré des grands bassins d'emplois de Lille, d'Arras, de Béthune et de Douai avec lesquels les échanges sont importants. Si le territoire a connu entre 1999 et 2008 une forte croissance de l'emploi (+ 15 %), le déséquilibre entre actifs occupés résidents et emplois disponibles que l'on constatait en 1999 s'est maintenu en 2008 avec neuf emplois offerts par le territoire pour dix actifs. Quatre actifs résidents sur dix travaillent hors du territoire quand trois emplois du territoire sur dix sont occupés par des résidents d'espaces voisins soulignant le déséquilibre entre offre et demande d'emplois du territoire. Plus les emplois à pourvoir sont qualifiés, plus la métropole lilloise apparaît comme une réserve potentielle d'actifs pour le territoire. Ainsi, 20 % des cadres, 18 % des postes de professions intermédiaires sont occupés par des actifs habitant dans Lille métropole. Mais ces actifs travaillant sur le territoire ne s'y installent pas, soulignant le manque d'attractivité résidentielle du territoire pour les plus qualifiés.

La tertiarisation du tissu productif est bien amorcée et se caractérise par une forte présence des activités liées au bâtiment, au transport-logistique ou à la distribution offrant au territoire une spécialisation avec la présence du pôle d'excellence Euralogistic, de la plateforme multimodale Delta 3 à Douges, du pôle de compétitivité national Team2 et des filières d'excellence éco-industrie mais aussi du sport et de l'économie. La forte part d'activités présentes, quatre points de plus qu'en région et six de plus que dans le territoire de référence, apporte de la stabilité au territoire. Outre son tissu productif diversifié, le territoire se caractérise par un dynamisme économique et un taux de création d'entreprises et d'emplois très supérieurs à la moyenne régionale. En 2010, le taux de création d'entreprises, tous secteurs d'activité confondus, s'élève à 21,5 % contre 18,7 % dans la région.

À l'image de sa structure urbaine, le territoire d'implantation du Louvre se caractérise par ailleurs par une offre de loisirs diversifiée et dense ainsi que par une proximité avec différents équipements culturels et sportifs. La densité d'équipements de ce type atteint 0,36 pour 1 000 habitants dans le territoire contre 0,21 dans la région. Pour autant, en 2009, en termes d'emplois dédiés au tourisme, le territoire reste un peu en retrait avec 2,7 % d'emplois touristiques contre 3,5 % en Nord-Pas-de-Calais. Ainsi, pour le territoire, l'offre touristique demeure un enjeu majeur à développer au sein d'une base sportive et culturelle bien dotée, d'un tissu culturel patrimonial important, stimulée par l'arrivée de ce grand équipement qu'est le Louvre à Lens ainsi que par le classement du Bassin minier au patrimoine mondial de l'Unesco.

Sommaire

CONTEXTE HISTORIQUE, SOCIAL ET PAYSAGER DU BASSIN MINIER DU NORD-PAS-DE-CALAIS	8
TROIS SIÈCLES D'EXPLOITATION CHARBONNIÈRE.....	8
LA DÉMOGRAPHIE DU BASSIN MINIER.....	9
DÉFIS POUR LE BASSIN MINIER DE L'APRÈS-MINE	9
Un environnement profondément modifié	9
Quarante ans de reconquête des friches minières	10
La réhabilitation du parc minier	10
Les enjeux économiques et sociaux	11
2012 : une année faste pour le Bassin minier	11
EURALENS : STRATÉGIE ET OBJECTIFS	13
LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT	13
Trois cadres communs pour répondre aux enjeux de développement du territoire.....	13
Trois axes d'action contribuant à la transformation durable du territoire	13
LABELLISATION EURALENS, LES 13 PREMIERS LABELS	14
LA CONSTRUCTION DES TERRITOIRES	17
LE TERRITOIRE D'ÉTUDE	17
LE TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE	17
La sélection des territoires proches du territoire d'étude	17
La sélection des variables caractérisant les territoires.....	18
L'analyse des données.....	18
THÉMATIQUE DÉMOGRAPHIE ET HABITAT	21
UN ESPACE URBAIN DENSE	21
UN HABITAT HÉRITÉ DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE.....	22
UNE DÉCROISSANCE DE LA POPULATION DEPUIS UN QUARANTENAIRE	24
UNE FORTE NATALITÉ QUE NE COMPENSENT PAS DES DÉPARTS PLUS NOMBREUX QUE DES ARRIVÉES	24
A L'HORIZON 2030, UNE BAISSSE DE LA POPULATION ET UN VIEILLISSEMENT INÉLUCTABLE	27
THÉMATIQUE DÉVELOPPEMENT HUMAIN	29
INÉGALITÉS SOCIALES	29
Un niveau de revenu des ménages très faible dans le territoire sauf dans les collines de l'Artois.....	29
La part des personnes à bas revenus est très forte au sein du territoire	30
... de même que la part des bénéficiaires de minima sociaux.....	30
Les disparités de revenus sont légèrement plus faibles à l'échelle du territoire mais forte au sein de ses communes principales	30
Cependant la précarité diminue plus rapidement dans le territoire qu'ailleurs.....	30
Des jeunes et des seniors en difficulté sur le marché du travail	31
Davantage de familles nombreuses parmi les allocataires à bas revenus	31
Des cadres et des professions intermédiaires sous-représentées en comparaison des autres territoires.....	32
INÉGALITÉS DE CONDITIONS DE VIE	33
Beaucoup de logements sociaux et une part de propriétaires plus faible qu'ailleurs.....	33
Une insertion des jeunes plus difficile... ..	34
... due notamment à un niveau de formation général plus faible qu'ailleurs.....	35

...mais la montée en gamme des diplômes s'effectue plus rapidement qu'ailleurs, d'où un rattrapage.....	36
... conséquence d'un effort porté sur la formation qui porte ses fruits.....	37
Une situation sanitaire préoccupante.....	37
...malgré une bonne accessibilité aux équipements de santé mais une densité de médecins insuffisante.....	38
Les différents équipements sont facilement accessibles, notamment aux seniors.....	38
Une situation sociale dégradée synthétisée par l'IDH-44.....	39
RENOUVELLEMENT SOCIAL DE LA POPULATION.....	41
Diversification des catégories socioprofessionnelles.....	41
Un manque d'attractivité résidentielle notamment pour les actifs les plus qualifiés.....	41
Un déficit migratoire global en volume qui touche beaucoup les plus jeunes et les plus diplômés.....	43
Des taux de solde migratoire très négatifs pour les cadres, artisans et professions intermédiaires dans le territoire et le territoire de référence.....	44
THÉMATIQUE TISSU PRODUCTIF ET DYNAMISME ÉCONOMIQUE	45
ANALYSE DU TISSU ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE	45
Une forte part d'activités présentes apportant de la stabilité au territoire.....	45
... associée à un large éventail d'activités non présentes à la dynamique très favorable.....	46
...traduisant une reconversion engagée du tissu productif.....	46
Les secteurs les plus importants en termes de postes de travail sont communs au territoire et au territoire de référence.....	47
... mais les secteurs les plus spécifiques au territoire sont plutôt de nature tertiaire et connaissent une dynamique favorable, ceux du territoire de référence sont plutôt industriels et en retrait	48
Un tissu industriel renouvelé et diversifié dans le territoire, encore en mutation dans le territoire de référence.....	48
Les grands établissements du territoire appartiennent aux secteurs d'activité du tertiaire, ceux du territoire de référence à l'industrie.....	49
La présence de nombreux pôles de compétitivité au sein du territoire a impulsé la présence d'activités non présentes dynamiques.....	50
Une forte dépendance vis-à-vis de centres de décision économiques extérieurs au territoire.....	52
...qui y créent beaucoup d'emplois.....	53
ANALYSE FONCTIONNELLE DE L'EMPLOI.....	54
Une hausse de l'emploi importante notamment au sein des grosses communes du territoire.....	54
... plus rapide dans le territoire que dans les territoire de comparaison.....	54
Des fonctions métropolitaines moins présentes dans le territoire qu'ailleurs mais en forte hausse.....	54
Une relative forte densité d'établissements du secteur de l'économie sociale et solidaire.....	57
Des salaires moins élevés qu'ailleurs.....	57
DYNAMISME ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE.....	58
Une désindustrialisation et une tertiarisation qui se poursuivent.....	58
Le dynamisme du territoire est le plus élevé de la région.....	58
Des taux de création d'établissements plus élevés dans le territoire dans presque tous les secteurs.....	59
Dans le territoire, les créations réalisées sous le statut d'auto-entrepreneur sont relativement plus nombreuses et elles concernent des activités présentes potentiellement plus fragiles.....	61
THÉMATIQUE MARCHÉ DU TRAVAIL.....	63
LA POPULATION ACTIVE	63
Une population active en croissance rapide.....	63
... mais des taux d'activité et d'emploi plus faibles notamment chez les catégories extrêmes et les femmes.....	64
Les catégories sociales ouvriers et employés sont surreprésentées à l'inverse des cadres et des professions intermédiaires.....	65
... mais ces dernières catégories connaissent un rattrapage.....	65
LE CHÔMAGE	66
Des femmes très touchées par le chômage ou disposant de contrats moins stables.....	66

Un chômage qui touche essentiellement les employés, les ouvriers et les manœuvres à l'inverse des cadres et des professions intermédiaires.....	67
Une part de contrats précaires et à temps partiel très légèrement supérieure à celle des autres territoires... ..	68
... qui risque d'augmenter à l'avenir.....	69
LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL	69
De nombreux déplacements domicile-travail et un solde des échanges déficitaire.....	69
Ces échanges sont la conséquence d'un marché du travail fortement intégré, de la présence de nombreux pôles d'emploi proximaux, et d'infrastructures facilitant les déplacements.....	70
LE DÉSÉQUILIBRE ENTRE LE NOMBRE D'ACTIFS ET LE NOMBRE D'EMPLOIS	71
Un chômage s'expliquant d'une part quantitativement par un stock d'emploi insuffisant en regard du nombre d'actifs du territoire malgré un rattrapage... ..	71
...et d'autre part qualitativement par un niveau de la qualification des actifs partiellement inadapté aux emplois qu'offre et crée le territoire	72
Le territoire de référence est attractif pour toutes les catégories d'actifs.....	73
UN DÉSÉQUILIBRE ENDOGÈNE AU TERRITOIRE.	73
THÉMATIQUE TOURISME : UNE OFFRE TOURISTIQUE À DÉVELOPPER, QUI COMPLÈTERA UNE BASE CULTURELLE ET SPORTIVE BIEN DOTÉE	75
UN EMPLOI TOURISTIQUE PRÉSENT MAIS PEU DÉVELOPPÉ.	75
UNE MAJORITÉ DE TOURISTES D'ORIGINE ANGLAISE	78
UNE OFFRE TOURISTIQUE À DÉVELOPPER.....	79
UNE BASE CULTURELLE ET SPORTIVE DÉJÀ BIEN DOTÉE.....	80
Les grands équipements culturels.	80
Les grands équipements sportifs	80
LES GRANDS PROJETS.....	82
L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DU LOUVRE COMME ENJEU DE DÉVELOPPEMENT	86
ANNEXE	87
LISTE DES INDICATEURS	87



: Ce pictogramme permet d'identifier les indicateurs de suivi utilisés dans le document de travail. La liste exhaustive des indicateurs se trouve en annexe page 87.

Suivi partenarial :

Insee :

Danièle Lavenseau, chef de service adjoint Etudes et Diffusion,

Annie Firlej, chargée d'études, Insee

Nicolas Hosdez, chargé d'études, Insee

Philippe Macquet, chargé d'études, Insee

Benjamin Lestienne, technicien conseil en information, Insee

Degorre Arnaud, Rédacteur en chef, Insee

Conseil régional Nord-Pas-de-Calais

Christian Canonne

Stéphane Humbert

Gilles Pette

Phuong-Anh Pham

Euralens

Bernard Masset

Mission Bassin minier

Sarah Bambou

Vincent Froger

CONTEXTE HISTORIQUE, SOCIAL ET PAYSAGER DU BASSIN MINIER DU NORD-PAS-DE-CALAIS

Étendu sur plus de 120 kilomètres, d'Estrée-Blanche (Béthunois) à Condé-sur-l'Escaut (Valenciennois), le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais constitue une entité physique, paysagère, historique mais non administrative. Ce territoire, qui recouvre près de 200 communes et qui est à cheval sur deux départements, doit son existence à une aventure industrielle tournée vers la richesse du sous-sol, qui l'a profondément marqué sur le plan paysager, social et culturel.

Les quelques 600 puits foncés, 100 000 kilomètres de galeries creusées et 2 milliards de tonnes de charbon extraites n'ont pu laisser indemne le paysage qui porte encore aujourd'hui les traces visibles de cette histoire. Cette histoire industrielle est aussi une histoire humaine. Trois siècles d'activité industrielle ont vu se développer une identité minière forte aux origines multiculturelles construite sur des valeurs de solidarité, d'entraide, de revendication et sur une grande intensité de la vie sociale et associative.

Une fois la page de l'exploitation minière tournée en 1990, de nouvelles pages se sont écrites : celles de la reconversion, de la reconnaissance et de la valorisation... l'Inscription du Bassin minier Nord-Pas-de-Calais sur la Liste du Patrimoine mondial le 30 juin 2012 et l'inauguration du Louvre à Lens le 4 décembre 2012, en sont les signes forts. Ces événements constituent de véritables leviers de développement pour un territoire qui continue à répondre à des défis et enjeux urbains et sociaux importants, objectifs portés par l'association Euralens¹.

TROIS SIÈCLES D'EXPLOITATION CHARBONNIÈRE

Découvert en 1720 à Fresnes-sur-Escaut, dans le prolongement du gisement wallon en Belgique, le charbon constituera la ressource majeure du territoire et sera exploité de manière intensive au fil des siècles pour développer le pays. La première Compagnie à se lancer dans l'extraction du charbon est la Compagnie d'Anzin dans le Valenciennois, qui exploite à la fin du 18^{ème} siècle une trentaine de puits, emploie 4 000 ouvriers et produit 280 000 tonnes de charbon par an.

Dès 1842, l'exploitation connaît un nouvel essor lorsque le prolongement du gisement vers le nord-ouest est découvert à Oignies (Pas-de-Calais). En 1900, les différentes compagnies du Nord et du Pas-de-Calais emploient déjà 85 000 mineurs et produisent 20 millions de tonnes de charbon annuellement de la frontière belge aux collines de l'Artois.

En 1906, un coup de grisou provoque la mort de 1 099 mineurs. C'est la catastrophe dite « de Courrières ». Malgré l'émotion suscitée par l'évènement, le développement de la production se poursuit pour atteindre plus de 27 millions de tonnes extraites par 130 000 mineurs à la veille de la Première Guerre Mondiale. Les dégâts causés par la guerre sur l'outil de production et sur la population en âge de travailler, ainsi que les besoins énergétiques nécessaires à la reconstruction du pays, conduisent à faire appel à une main d'œuvre immigrée, notamment 70 000 mineurs polonais. Dès 1925, les Mines du bassin du Nord-Pas-de-Calais tournent à nouveau à plein régime. Un record de production, inégalé par la suite, est atteint en 1930 avec 35 millions de tonnes. A la veille de la Seconde Guerre Mondiale et malgré les effets de la crise économique des années 1930, 150 000 mineurs extraient annuellement 32 millions de tonnes de charbon.

À l'issue du second conflit mondial, les 18 compagnies minières restantes sont nationalisées pour former les Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais. La « Bataille du Charbon » est engagée pour contribuer une nouvelle fois à la reconstruction du pays. Dès 1947, la production dépasse à nouveau les 28 millions de tonnes, le bassin connaît un important effort de modernisation et de mécanisation et une nouvelle vague d'ouvriers étrangers, provenant du Maghreb essentiellement, est accueillie.

1960 marque le début de la planification du déclin. Dès le milieu des années cinquante, les premières fermetures de puits ont lieu dans le secteur d'Auchel-Béthune. Le déclin charbonnier s'accélère par la suite et se traduit par une réduction de la production et la suppression des sièges déficitaires, la modernisation et la concentration ainsi que le développement des industries liées à la houille. Mais cet effort de rationalisation ne sera pas suffisant. Le charbon du Nord-Pas-de-Calais coûte trop cher à produire pour des raisons techniques (difficultés d'accès aux veines en particulier) et l'exploitation va progressivement vivre sous perfusion de

¹ Cf. Euralens page 13 : Stratégie et objectifs

subventions. En 1967, le prix de revient moyen de la tonne de charbon extrait en France s'élève à 93,07F, celui du Nord-Pas-de-Calais à 102,92 F. En 1974, les prix de revient sont respectivement de 192,30 et 236,74 F la tonne. L'écart en valeur absolue se creuse au fil du temps. Cette même année, le rendement par jour et par homme ne dépasse pas deux tonnes, pour 4,6 tonnes en Lorraine, 5 tonnes dans la Ruhr et entre 7 et 14 aux Etats-Unis.

En 1968, le plan Bettencourt prévoit la réduction de moitié de la production sur sept ans et la fermeture des puits les moins rentables dans la perspective d'une fermeture totale en 1985. Cette évolution est d'autant plus inéluctable que l'indépendance énergétique de la France passe dorénavant par le nucléaire. Le 21 décembre 1990, l'exploitation s'achève définitivement avec la remontée de la dernière gaillette à la fosse 9-9 bis de Oignies. Une page de l'histoire du Nord-Pas-de-Calais est tournée.

LA DÉMOGRAPHIE DU BASSIN MINIER

Au 18ème siècle, le territoire était composé essentiellement de terres agricoles ponctuées de bourgs ruraux et de quelques villes historiques (Valenciennes, Douai et Béthune), qui rayonnent en tant que pôles administratifs, commerciaux et culturels. Ces villes connaissent une expansion économique et démographique plus lente que celle de leur environnement qui attire une population nouvelle au sein des cités minières.

Lens est à l'origine une petite ville fortifiée : en 1850, elle compte comme Hénin-Liétard (aujourd'hui Hénin-Beaumont) environ 3 000 habitants. Liévin est un village de 1 000 habitants. En 1886, Lens compte 11 800 habitants et Liévin, 10 700. Vingt ans plus tard, leur population a plus que doublé (respectivement 27 700 et 22 100 habitants). En 1968, elle atteint 41 900 et 35 900 habitants. A partir des années 1960 et l'arrêt annoncé de l'exploitation charbonnière, le territoire connaît un déclin démographique assez prononcé. En 2009, les villes de Lens et de Liévin ne comptent plus que de 35 800 et 32 000 habitants.

Sur les dix dernières années, cette tendance au repli démographique s'infléchit. Ainsi, les communautés d'agglomération d'Artois Comm., de Valenciennes Métropole et de la Porte du Hainaut enrayerent la baisse et stabilisent leur population, tandis que celles de Lens-Liévin, d'Hénin-Carvin et du Douaisis enregistrent encore un recul annuel moyen de la population de respectivement - 0,2%, - 0,2% et - 0,1%. Le Bassin minier reste toutefois marqué par un solde migratoire négatif que compense un solde naturel positif sur les territoires qui stabilisent leur population.

De son histoire, le territoire de l'ex-Bassin minier conserve un tissu dense et ininterrompu de communes urbaines, formant les arrondissements de Béthune (285 000 hab.), Lens (362 000 hab.), Douai (248 000 hab.) et Valenciennes (349 000 hab.).

En 2008, les communautés d'agglomération de Lens-Liévin et Hénin-Carvin, qui nous intéressent particulièrement ici, comptent à elles deux, près de 369 000 habitants, soit 9.1% de la population régionale pour 2.8% de la superficie régionale.

La structure urbaine du territoire d'étude se compose d'un réseau de villes moyennes dont les principales sont Lens (35 830 hab.), Liévin (32 009 hab.) et Hénin-Beaumont (25 731 hab.) ; il n'existe pas de réelle centralité. Autour du cœur urbain, deux autres secteurs se distinguent : le secteur Nord, qui possède un noyau urbain encore entouré d'une ceinture agricole et le secteur des Collines de l'Artois, composé de communes rurales et présentant des paysages naturels remarquables.

DÉFIS POUR LE BASSIN MINIER DE L'APRÈS-MINE

UN ENVIRONNEMENT PROFONDÉMENT MODIFIÉ

Au fil des années d'exploitation, s'est développé, à une vitesse fulgurante, un paysage industriel qui s'est installé comme une « coulée » sur une « toile de fond » rurale. Ce paysage n'est pas le fruit d'une longue et lente « négociation » entre les éléments naturels de surface et l'occupation humaine. Il s'agit d'un paysage illustrant la rapidité et la violence de l'impact de l'industrie charbonnière sur le cadre naturel précédent.

Cette nouvelle catégorie de paysage se caractérise principalement par l'hétérogénéité des éléments naturels et artificiels qui le structurent. Si la mine n'a pas totalement absorbé le paysage antérieur et l'agriculture n'a jamais disparue du bassin, elle a perturbé et transformé de nombreux espaces naturels et en y ajoutant bon nombre d'éléments industriels qui constituent autant de marqueurs du paysage. En effet, l'exploitation minière a profondément modifié les caractères originels de l'hydrologie du Bassin minier. Au 19ème siècle, pour les

besoins du transport du charbon, de nouveaux canaux sont percés. L'extraction du charbon et des terres stériles a suscité l'apparition d'affaissements dans les couches géologiques profondes. En bouleversant la topographie, ces affaissements induisent des modifications dans l'écoulement des eaux (inversion des écoulements au profit des zones affaissées, apparition de la nappe superficielle). Les affaissements miniers favorisent ainsi la réapparition et la permanence de milieux humides. La pollution des sols constitue également une des séquelles physiques issues de l'extraction charbonnière.

QUARANTE ANS DE RECONQUÊTE DES FRICHES MINIÈRES

À la veille de la récession qu'a connue le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais dans les années 1960, l'exploitation a légué au territoire un héritage contrasté. A côté des séquelles environnementales laissées par l'arrêt brutal de l'activité, l'exploitation a également engendré un patrimoine bâti (technique et social) riche et diversifié qui n'était pas encore perçu comme un bien culturel à valoriser lors du lancement des grandes politiques de reconversion.

À la fin des années 1970, l'Etat a engagé un programme d'aménagement spécifique des principaux centres urbains du Bassin minier (Auchel, Bruay-la-Buissière, Lens, Nœux-les-Mines, Hénin-Beaumont, Liévin, Douai, Somain, Condé-sur-l'Escaut). En 1984, un second programme est mené en partenariat avec le Conseil régional en faveur du réaménagement paysager d'espaces industriels dégradés ; 1 500 hectares de friches font ainsi l'objet de requalification (Parcs de la Lawe à Bruay-la-Buissière, de la Clarence à Divion, de la Loïse à Barlin, de Wingles, et de la Glissoire à Lens-Avion).

De 1984 à 2006, au gré des Contrats de Plan Etat-Région successifs, la politique de traitement massif et quantitatif des stigmates et de pré-verdissement d'espaces en attente d'un usage futur a progressivement évolué vers une politique intégrée au service du renouvellement urbain, des grands projets économiques d'intérêt régional et de la trame verte et bleue.

Aujourd'hui, l'ancien « pays noir », sans perdre son identité, est engagé dans un processus de transformation écologique et sociale aux couleurs de l' "archipel vert", concept du Plan Directeur Euralens structurant l'aménagement du territoire du Louvre-Lens. Suite aux premiers travaux d'aménagement des accès au musée, Euralens prolonge la réflexion sur la métropole durable avec le projet de la Chaîne des Parcs est devenu vert avec le projet de la Chaîne des Parcs² qui a pour ambition de relier les espaces industriels et les trames verte et bleue. Sur plus de 120 kilomètres, le réseau des « cavaliers », anciennes voies ferrées minières, se reconvertit progressivement en itinéraires de promenade et de randonnée. Les étangs d'affaissement deviennent tantôt des bases de loisirs, tantôt des réservoirs faunistiques et floristiques protégés, comme les quelques 200 terrils qui ponctuent encore le territoire. Des collectivités locales ont imaginé des projets récréatifs parfois originaux : piste de ski artificielle sur le terril n°42 et base de loisirs de Loïsinord à Noeux-les-Mines, terril n°144 et Base des Argales à Rieulay, centre d'Amaury à Hergnies. Au total, en l'espace de 30 ans, plus de 8 000 hectares de friches industrielles ont été reconquis.

LA RÉHABILITATION DU PARC MINIER

Environ 700 cités minières (regroupant 120 000 logements) ont été construites durant la période d'exploitation de la mine. Aujourd'hui, il en reste environ 560 (soit 70 000 logements environ) et elles constituent, avec les multiples équipements collectifs (écoles, églises, hôpitaux, équipements sportifs, salles des fêtes) qui demeurent, la colonne vertébrale de l'urbanisme et des paysages miniers,

Lors de la récession minière, les cités se trouvaient dans un état déplorable : le parc immobilier a vieilli (38% des logements ont été construits avant 1915 et 81% avant 1949) et les rénovations sont revues à la baisse, voire suspendues. L'effort de guerre, qui a orienté les moyens vers la production, a mis de côté les rénovations. La diminution de la production, dès 1960, a entraîné avec elle la baisse du budget destiné à la réhabilitation des logements car celui-ci est proportionnel au volume de charbon extrait.

En 1965, les ¾ des 120 000 logements miniers n'ont pas de salle d'eau ou de WC intérieur, 94% des logements n'ont pas l'eau chaude et aucun des logements n'est relié au « tout à l'égout ».

Or, dès l'annonce de l'arrêt de l'exploitation en 1968, les Houillères envisagent d'ouvrir leur parc immobilier aux populations extérieures au milieu de la mine. La valorisation des logements est alors déterminante pour les rendre attractifs et anticiper le remplacement des mineurs. Compte tenu de la proportion importante que représentent les cités minières dans le parc immobilier de certaines communes -jusqu'à 60% des logements de certaines communes-, les enjeux liés à sa reconversion sont majeurs pour le territoire. Pour accompagner le

² http://www.euralens.org/fileadmin/user_upload/Qui-sommes-nous/Rapport_activit%C3%A9s_2012.pdf

programme de réhabilitation des Houillères, l'Etat met en place dans les années 1970 une politique spécifique sur le Bassin minier qui finance intégralement la rénovation des Voiries et Réseaux Divers des cités minières avant rétrocession dans le domaine public des communes. Le programme Girzom (Groupe Interministériel de Restructuration de la ZONE Minière) est né. Il durera plus de quarante ans, le temps de raccorder au tout-à-l'égout les quelques 70 000 logements conservés et offrir aux ayants droit des mines et aux nouveaux locataires des conditions de confort répondant aux normes actuelles.

LES ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Le déclin progressif de l'exploitation charbonnière a entraîné la perte de plus de 220 000 emplois. Certes, plus de 63 000 emplois ont été créés entre 1967 et 1979, dont 25 000 dans l'automobile qui a été l'un des supports privilégiés des politiques de reconversion de l'Etat (Renault à Douai – la Française de Mécanique à Douvrin – la SMAN à Valenciennes – etc.). De 1983 à 1992, la société de conversion Finorpa (Financière Nord-Pas-de-Calais) a contribué à en créer environ 30 000 supplémentaires. En dépit de vrais succès, les efforts des politiques de conversion ont échoué à remplacer la totalité de l'emploi perdu et ont ancré le territoire dans une dépendance forte à la construction automobile. L'implantation au début des années 2000 d'une usine Toyota dans le Valenciennes illustre cette situation.

Pour autant, l'ancien Bassin minier a amorcé une diversification de son tissu économique, en misant notamment sur l'industrie ferroviaire, l'industrie agro-alimentaire et plus récemment sur les activités tertiaires (services aux entreprises, logistique,...), tout particulièrement dynamiques sur le territoire d'accueil du Louvre-Lens où est notamment située la plateforme logistique Delta 3 (Douges) .

Cette reconversion économique du territoire s'est accompagnée d'un effort important en matière formation avec la création en 1992 de l'Université d'Artois à Arras et de ses antennes à Lens, Béthune et Douai.

En dépit de ce dynamisme économique, la population reste touchée par la précarisation et le chômage. Au sein du parc minier, les ayants-droit (retraités et veuves de mineurs) sont progressivement remplacés par des populations au profil socio-économique plus fragile, attirées par un parc de logements individuels aux loyers (très) modestes. Majoritaires au début des années 2000, les ayants droit voient en effet leur poids se réduire au sein du parc minier en faveur des locataires ; la part de ces derniers atteignant près de 70% en 2011. Cette tendance s'accélère sur les dernières années en raison de l'âge avancé des ayants droit ; les + 80 ans représentant aujourd'hui près de la moitié des ayants droit.

La population du Bassin minier est également confrontée à une situation sanitaire préoccupante, avec un indice comparatif de mortalité nettement au dessus de la moyenne régionale durant la période 2006-2009 (133,8 pour la CA d'Hénin-Carvin et 133,9 dans la CA de Lens-Liévin contre 100 en France et 124,6 dans la région - source : ORS). En outre, l'effondrement du « système minier » fondé sur la valeur-travail et sur l'encadrement de l'individu, entraîne une perte de points de repères de la population, qui souffre également d'une absence de culture de l'initiative.

2012 : UNE ANNÉE FASTE POUR LE BASSIN MINIER

L'ancien Bassin minier fait l'objet de deux projets d'ampleur qui constituent de véritables leviers de développement pour le territoire et peuvent susciter un mouvement de relèvement et de fierté pour l'ensemble de la population locale.

Le 30 juin 2012, le Bassin minier Nord-Pas-de-Calais a été inscrit au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco au titre de « Paysage Culturel Evolutif vivant ». Sur 120 kilomètres de long, 87 communes, 17 fosses, 21 chevalements, 51 terrils, 3 gares, 124 cités, 38 écoles, 26 édifices religieux, des salles des fêtes ou encore 4 000 hectares (soit 25% de la totalité du patrimoine minier) constituent un héritage patrimonial doté d'une valeur exceptionnelle universelle. Cette inscription constitue une contribution au renouveau du Bassin minier, un véritable levier tourné vers l'avenir et ce, autour de trois enjeux étroitement imbriqués. Le premier est celui de la reconnaissance de l'héritage minier (patrimoine matériel et immatériel) comme fondement culturel du territoire et de la Région. Par delà, il s'agit également d'aider à la reconnaissance du patrimoine industriel comme patrimoine à part-entière et ce, à une échelle beaucoup plus vaste (nationale et internationale). Le deuxième est celui de contribuer au changement d'image du territoire qui pâtit encore vingt après la fermeture du dernier puits d'une image dévalorisée. Enfin, le troisième enjeu est celui de favoriser la place de la culture et du patrimoine minier et industriel au sein de dynamiques de développement local et régional.

Le Louvre-Lens est, quant à lui, inauguré, le 4 décembre 2012, jour de la Sainte Barbe (patronne des mineurs), soit huit ans après la désignation de la ville de Lens comme terre d'accueil de l'« antenne décentralisée » du musée du Louvre par le Premier Ministre (Jean-Pierre Raffarin). Cinq villes de la région Nord-Pas-de-Calais

(Arras, Valenciennes, Boulogne-sur-Mer, Calais, Lens) ainsi qu'Amiens, préfecture de Picardie, avaient fait acte de candidature à ce projet. Lens a été retenue sur proposition du ministre de la Culture et de la Communication, Renaud Donnedieu de Vabres, pour plusieurs raisons : le site proposé par la Ville, un ancien carreau de mine comblé dans les années 1960, offrait plus de 20 hectares disponibles pour l'implantation du musée, permettant d'y réaliser sans contrainte un bâtiment contemporain, tel que le souhaitait le Musée du Louvre. Sa proximité avec la gare, l'absence de contraintes liées au sol, ses qualités paysagères et son insertion au coeur d'une agglomération dense étaient des atouts indéniables qui lui ont permis d'avoir un excellent classement technique. Par ailleurs, sa situation géographique (au centre du Bassin minier, à proximité de la Belgique et du sud de l'Angleterre, et desservie depuis Paris par le TGV) plaidait également en sa faveur. C'est aussi un symbole de la reconnaissance de la Nation pour un territoire plusieurs fois meurtri, tant par la guerre que par l'exploitation du charbon, et dont la situation économique et sociale est encore aujourd'hui fragile, malgré les efforts de reconversion entrepris dès les années 1960. Des retombées économiques (notamment touristiques), sociales et culturelles sont attendues, à l'image du développement qu'a généré la création du musée Guggenheim à Bilbao, en Espagne. L'association Euralens, créée en 2009, à l'initiative des collectivités locales et acteurs économiques concernés par l'implantation du musée du Louvre à Lens, a pour objectif d'accompagner et d'amplifier la dynamique économique suscitée par ce grand équipement.

EURALENS : STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Constituée en association, Euralens regroupe les collectivités, les acteurs territoriaux et économiques autour de Lens au sein d'un même « forum ». Cette collégialité vise à partager une vision commune des enjeux de développement et d'aménagement et d'identifier des projets d'excellence pouvant prétendre au label Euralens. L'objectif ultime est de conforter le rayonnement et le dynamisme d'une grande agglomération et d'améliorer le bien-être de la population.

Grâce à l'arrivée du Louvre-Lens et au classement du territoire au patrimoine mondial de l'humanité, la dynamique d'Euralens comporte deux finalités :

- Accélérer la mutation du territoire et son attractivité
- Améliorer le niveau et le cadre de vie de ses habitants

LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT

7 enjeux pour un développement économique durable (Plan de développement économique Euralens – acté en Assemblée Générale le 8 juillet 2011 et réaffirmée lors de celle du 8 février 2013) :

- Faire connaître l'ambition du territoire en s'appuyant sur son identité et l'image mondiale du Louvre
- Profiter du Louvre-Lens pour mener une véritable politique d'attractivité du territoire et dynamiser les entreprises présentes
- Optimiser l'impact touristique du Louvre-Lens, enjeu et levier d'attractivité
- Développer les atouts du territoire dans 5 domaines d'excellence
- Penser et réaliser les investissements nécessaires à l'épanouissement de la population et des activités économiques et touristique, en veillant à la cohérence d'ensemble
- Placer les hommes et les femmes du territoire en situation de saisir les nouvelles opportunités d'emploi
- Mettre en œuvre une gouvernance adaptée aux objectifs poursuivis globale à travers l'association Euralens rassemblant les élus, les experts et les acteurs du territoire publics et privés

TROIS CADRES COMMUNS POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- « Vers une métropole durable » - l'aménagement durable du territoire
- « Le développement économique par l'innovation et le tourisme »
- « Les mobilités » - un territoire relié à son environnement et en son sein

TROIS AXES D'ACTION CONTRIBUTANT À LA TRANSFORMATION DURABLE DU TERRITOIRE

- Faire émerger et accompagner des projets de qualité, à travers la labellisation, afin de bâtir l'identité collective de la future métropole durable
- Valoriser, par la communication, le territoire, ses acteurs et leurs initiatives, emblématiques de l'ambition d'excellence
- Favoriser l'appropriation du projet territorial par les parties prenantes et encourager une posture de co-création avec l'appui d'experts de dimensions nationale et internationale.

LABELLISATION EURALENS, LES 13 PREMIERS LABELS

Le label Euralens³ est attribué à des projets qualitatifs et innovants, représentatifs de la transformation écologique et sociale du territoire. En s'inscrivant dans une dynamique globale, ils contribuent à la mise en réseau d'initiatives porteuses d'avenir, pertinentes et attractives à l'échelle du territoire d'étude mais aussi des territoires voisins de coopération.

Cité Bruno à Dourges

Construite entre 1905 et 1908, cette cité a conservé sa forme originelle. Elle représente un ensemble urbain intact et cohérent, témoin de l'histoire de l'urbanisme. Cité exceptionnelle, elle constitue un élément emblématique du Bassin minier inscrit au Patrimoine mondial de l' Unesco. Elle compte 173 logements répartis sur environ 8 hectares.

Le projet consiste à réhabiliter les façades des logements par des techniques innovantes de façon à retrouver la qualité architecturale d'origine. Les espaces publics feront également l'objet d'une restructuration en intégrant des objectifs de qualité environnementale.

Parc Natura Sport de Fouquières-lez-Lens

D'une superficie de 50 hectares, le terri de Fouquières est inscrit au Patrimoine mondial par l' Unesco. Il est traversé par la Boucle 18 de la Trame verte et bleue, cheminement qui permettra de faire découvrir de nombreux sites miniers du Bassin minier. Diverses manifestations sportives ont déjà été organisées sur le site, dont une épreuve du championnat de France de VTT orientation.

Le projet consiste en la création d'un pôle central d'activités sportives de pleine nature, en compétition et loisirs : VTT, marche nordique, course d'orientation, randonnée, etc. Plusieurs services pourront y être proposés : location/vente de matériel, accompagnement par des moniteurs brevetés de l'État, aire de camping...

Pôle d'échange métropolitain de Sainte Henriette entre Dourges, Noyelles-Godault et Hénin-Beaumont

Situé sur la friche minière de Sainte Henriette, le projet s'étend sur 125 hectares dans le cadre d'un périmètre de ZAC. Elle est à cheval sur trois communes : Hénin-Beaumont, Noyelles-Godault et Dourges. Les deux terrils de Sainte Henriette sont inscrits au Patrimoine mondial de l' Unesco.

Le projet consiste en la création d'un pôle d'échange multimodal de rayonnement métropolitain et régional. Ce pôle sera à l'interface entre les différentes infrastructures de transport en projet dans le Bassin minier : la ligne de Transport en Commun en Site Propre Liévin – Noyelles-Godault, le lien rapide entre la métropole lilloise et le Bassin minier et le possible nouvel arrêt de TGV.

Cette centralité est complétée par un programme immobilier, en partie déjà engagé. Un éco-quartier ambitieux regroupera à terme 140 000 m² de logements, d'activités tertiaires, de commerces, d'équipements et de services

Site du 9/9 bis de Oignies

Le site de l'ancienne fosse 9/9bis de Oignies, de 12 hectares environ, constitue un patrimoine minier remarquable, inscrit au Patrimoine mondial de l'Humanité. Plus d'info

Le projet consiste en la reconversion de la friche minière en un espace public multifonctionnel : culture, loisirs, activités économiques, logements. Il fait se côtoyer des éléments d'architecture contemporaine avec un bâti industriel, particulièrement bien conservé.

³ Source : site internet Euralens à la date de février 2013

Sur le plan culturel, l'accent est mis sur la musique et le son, dans une démarche d'avenir appuyée sur la culture, la mémoire et les usages locaux. Une salle de concert exceptionnelle, « Le Métaphone », constitue le cœur du dispositif. La programmation prévoit par ailleurs un programme tertiaire, dont un premier bâtiment a été réalisé, ainsi qu'un complexe hôtelier.

Campus Euralogistic à Dourges

La plateforme Delta 3 à Dourges, site de 10 hectares environ, constitue une référence nationale dans le domaine de la logistique. La CCI de l'Artois mène une politique de développement à grande échelle sur le site avec la création d'un pôle d'excellence rassemblant entreprises, mais aussi formation et recherche. Une première phase a été engagée en 2012 avec l'ouverture du campus Euralogistic.

Le projet consiste à poursuivre le déploiement du cluster Euralogistic à travers la création :

- D'un « Master Erasmus Mundus en Logistique Durable et Avancée », porté par l'Université d'Artois
- Du « Research Center », centre de recherche et de développement en logistique
- D'un nouveau bâtiment, le « Smart Building », centre de services mutualisés aux entreprises du site.

Médiathèque de Méricourt « La Gare »

Site de l'ancien carreau de fosse du 4/5 sud, cette friche minière a la particularité d'être située au cœur de la commune, à la jonction entre « Méricourt Village » et « Méricourt Corons ». Elle est traversée par la Boucle 18 de la Trame verte et bleue, cheminement qui permet de faire découvrir de nombreux sites miniers du Bassin minier.

Le projet labellisé est la médiathèque « la Gare », équipement culturel structurant inauguré en novembre 2011. Il s'inscrit dans l'éco-quartier de Méricourt, projet urbain faisant le lien entre le centre-ville et le tissu résidentiel des cités minières.

Odyssée de la culture

L'Odyssée de la culture est une association créée en 2012, qui vise à la promotion du territoire par le sport et la culture. Elle donne son nom aux randonnées qu'elle organise. « L'Odyssée de la culture 2012 » a été parcourue par une équipe de 12 marcheurs, rejoints sur certaines étapes par d'autres marcheurs. 500 personnes les ont accompagnés pour la dernière étape entre Arras et Lens et 750 personnes au total ont marché avec eux. Ils sont partis du Louvre-Paris le 21 novembre 2012, ils ont parcouru 365 km à pied en 13 jours pour arriver au Louvre-Lens le 3 décembre, veille de l'inauguration du musée.

Salon annuel des métiers d'art de Lens

Créé en 2007, le Salon des métiers d'art de Lens est un rendez-vous annuel, à la fois grand public et professionnel, qui regroupe les acteurs régionaux de la filière : Meilleurs Ouvriers de France, Compagnons du Devoir, artisans, etc. L'édition 2012 a regroupé 150 exposants dans un espace de 3 500 m² et a accueilli près de 14 000 visiteurs en trois jours.

Un des objectifs pour ce projet consiste à faire de l'événement un salon d'envergure internationale et l'un des premiers en France dans son domaine. Il contribuera ainsi au rayonnement du territoire comme lieu de référence pour les métiers d'art.

Cité des Électriciens à Bruay-la-Buissière

La Cité des Électriciens est la plus ancienne cité minière à l'ouest du Bassin minier. Elle a été construite de 1856 à 1861 et représente l'archétype de la cité du XIXe siècle et du modèle des corons. Elle est inscrite au Patrimoine mondial de l'Humanité ainsi qu'au répertoire des Monuments historiques.

Le projet consiste à réhabiliter les 40 logements de la cité et ses espaces publics selon trois axes : culturel, social et touristique. L'idée est de transformer le site en lieu

- de vie pour riverains et artistes : plasticiens, vidéastes, comédiens, etc.

- de création, d'exposition et de rencontre avec le public
- d'hébergement touristique décalé et original.

Pôle d'expertise en archéologie « Arkéos » du Douaisis

Le pôle d'expertise en archéologie de Douai emploie 90 agents, dont 28 archéologues habilités à la réalisation de fouilles. Son laboratoire est équipé d'un matériel de radiographie et de microscopie de haute performance. Son expertise dans de nombreuses disciplines connexes (anthropologie, zoologie et céramologie notamment), est nationalement reconnue.

Le projet consiste à compléter ce pôle d'expertise par un équipement culturel nommé « Arkéos ». À la fois musée et parc archéologique, Arkéos est consacré aux grandes thématiques et découvertes du Moyen-âge. Son site de 7 hectares environ se situe à la limite de Douai et Râches, au nord-est de Douai.

Site de l'ancien cinéma Apollo à Lens

Le site de l'ancien cinéma Apollo se situe en face de la gare TGV et à proximité immédiate du centre-ville de Lens. La façade du bâtiment, de style Art déco, est classée Monument historique.

Le projet consiste à développer un projet immobilier attractif sur le site-même et sur des parcelles attenantes. Le programme mixte de près de 8 500 m² prévoit la création de plusieurs bâtiments organisés autour d'une cour urbaine :

- Un programme hôtelier 3 étoiles
- Des locaux commerciaux en rez-de-chaussée en front à rue
- Un centre d'affaires
- Des logements collectifs.

Aménagement des espaces publics aux abords du Louvre-Lens

Le Plan directeur Euralens centralité de Michel Desvigne et Christian de Portzamparc, réalisé en 2011, a proposé la définition d'un projet urbain d'ensemble.

En parallèle a été engagée la requalification des espaces publics aux abords du Louvre-Lens, permettant d'assurer l'accessibilité du musée à son ouverture et de favoriser son insertion urbaine.

Prenant appui sur ce schéma, le projet consiste en la réalisation de :

- Près de 500 nouvelles places de parking
- Plus de 600 places de parking requalifiées
- 4 km linéaires de cheminements piétons et cyclables, une partie réhabilitant les cavaliers
- Environ 6000 arbres plantés.

Institut des métiers d'art et du patrimoine

L'idée de créer un cluster Métiers d'art est née de l'installation du musée du Louvre à Lens. L'objectif est de rassembler en un même lieu, proche du musée, entreprises mais aussi formation et recherche.

Le projet d'institut des métiers d'art et du patrimoine doit constituer le cœur de ce pôle d'excellence. Il vise à assurer la liaison entre les milieux économique, éducatif et universitaire.

LA CONSTRUCTION DES TERRITOIRES

Parmi les aspects méthodologiques inhérents à un diagnostic de territoire, la question du territoire de comparaison ou territoire de référence occupe une place essentielle. En effet, une démarche de diagnostic conduit à comparer le fonctionnement de la zone étudiée avec les tendances observées pour un ensemble géographique qui sera jugé comparable. Il s'agit de distinguer ce qui est spécifique au territoire, de situer des niveaux ou des évolutions. Une analyse de territoire qui se ferait « dans l'absolu » présenterait peu d'intérêt, car elle se limiterait à mesurer quelques indicateurs sans pouvoir apprécier si ceux-ci renvoient à un fonctionnement normal ou bien spécifique de la zone. Pour que la comparaison ait un sens et qu'elle soit pertinente, il importe de comparer le territoire étudié à des territoires de même nature présentant des caractéristiques socio-économiques semblables. La construction du territoire de référence doit être effectuée par une sélection de territoires comparables formant un ensemble statistiquement pertinent et robuste.

Par ailleurs, la comparaison du territoire avec toute zone englobante, région ou département, par exemple, est utile pour resituer l'évolution de celui-ci dans un contexte géographique plus large.

LE TERRITOIRE D'ÉTUDE

L'impact de l'arrivée du Louvre au cœur de l'ex-Bassin minier dépassera largement le seul territoire de la commune de Lens. De par la forte intensité d'infrastructures de transport et de communications, la ville de Lens est reliée aux principaux pôles de développement économique et s'inscrit ainsi au centre de l'aire métropolitaine qui s'étale de Béthune à Valenciennes, d'Arras à Lille et au-delà de la frontière belge. De par ce positionnement géographique, la question du choix du territoire d'étude s'est rapidement posée. Si les communautés d'agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin constituent le territoire de centralité du projet du Louvre-Lens, des évolutions économiques sont attendues sur d'autres territoires comme ceux de la communauté d'agglomération de l'Artois, de la communauté urbaine d'Arras ou de la communauté d'agglomération de Douai. Tous ces territoires sont interdépendants et font l'objet d'échanges entre acteurs publics dans le cadre de la réforme territoriale. La question d'une nouvelle organisation territoriale se pose en effet au travers de l'éventuelle constitution d'un pôle métropolitain.

Au final, le choix a été fait de mener le diagnostic socio-économique sur le territoire de centralité du projet du Louvre à Lens, composé des deux communautés d'agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin.

Le territoire d'étude compte ainsi 369 489 habitants et se compose de deux communautés d'agglomération :

- La CALL composée des communautés d'agglomération de Lens-Liévin, soit 245 790 habitants, 36 communes, 25^{ème} en taille de population sur l'ensemble des communautés urbaines (CU) ou d'agglomération (CA).
- La CAHC, composée des communautés d'agglomération d'Hénin-Carvin, soit 123 699 habitants, 14 communes, 65^{ème} en taille de population sur l'ensemble des communautés urbaines ou d'agglomération.

LE TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE

LA SÉLECTION DES TERRITOIRES PROCHES DU TERRITOIRE D'ÉTUDE

Le but de cette étape est de caractériser les territoires les plus proches des 2 zones constituant le territoire d'étude, situé au cœur de l'ex Bassin minier et en pleine mutation. A partir d'entités comparables, une analyse de donnée sera menée afin de constituer un territoire de référence. Plusieurs observations préalables peuvent être mentionnées.

D'une part, de grandes similitudes existent entre le territoire houiller de Lorraine et le territoire d'étude. Il est donc proposé de faire entrer le Bassin houiller Lorrain comme entité potentielle dans le choix du territoire de référence. Il est composé des CA de Forbach - Porte de France et des CC de Freyming Merlebach, du Pays Naborien et du Warndt et compte quelque 174 003 habitants.

D'autre part, les autres communautés d'agglomération ou urbaine de taille comprise entre 90 000 et 500 000 habitants ont été retenues. Le seuil de 90 000 habitants a été choisi afin d'intégrer celle d'Arras proche du

territoire d'étude qui compte 92 850 habitants. Les EPCI des DOM n'ont pas été prises en compte, car trop spécifiques pour l'analyse.

Au final, 91 zones ont été retenues pour l'analyse de données, permettant d'identifier les territoires les plus proches du territoire d'étude.

LA SÉLECTION DES VARIABLES CARACTÉRISANT LES TERRITOIRES

Le territoire d'étude se caractérise par un certain nombre de difficultés économiques et sociales. Pour les caractériser, deux indicateurs synthétiques ont été construits.

- Un indicateur de situation sociale composé de 6 variables traduisant un certain niveau de difficultés. Il s'agit de la part des ménages non imposables (RFL 2008), la part des chômeurs de longue durée (DEFM 2009), la part des chômeurs (RP 2008), la part des chômeurs non qualifiés parmi les chômeurs (RP 2008), la part des jeunes sans qualification parmi les jeunes se déclarant chômeurs (RP2008) et la part des sans diplôme (RP2008).
- Un indicateur de développement économique basé sur le taux d'évolution de l'emploi salarié sur la période 2006-2009. Il regarde les écarts entre les taux d'évolution des secteurs d'activité présents sur le territoire et les taux d'évolution de ces mêmes secteurs observés dans la région. Ainsi les effets liés à la structure d'activité sont éliminés. Chaque écart est rapporté au volume d'emploi initial.

D'autres variables ont été retenues dans l'analyse de données. Il s'agit de :

- la part de l'emploi industriel en 1975. Ce taux très élevé en 1975 discrimine beaucoup plus les territoires que celui de 2008 et permet de mieux cibler les bassins très industriels en reconversion de nos jours
- la part de l'emploi tertiaire en 2008

Une fois déterminé, l'ensemble des hypothèses de travail, une typologie a été effectuée sur les 91 zones entrant dans le champ d'analyse.

L'ANALYSE DES DONNÉES

Les analyses de données ont permis de classer les 91 zones en fonction de leur niveau de ressemblance ou de leurs différences statistiques par rapport au territoire d'étude.

Deux méthodes d'analyse ont été mises en œuvre :

1- Une analyse en composantes principales (ACP) a permis de synthétiser les informations en tenant compte du nombre de variables et de leur corrélation. Elle consiste à rechercher les variables les plus discriminantes et non corrélées entre elles. Elles seront résumées sur des axes principaux déterminant un plan factoriel. Les variables non corrélées qui discriminent le plus les territoires entre eux sont les suivantes :

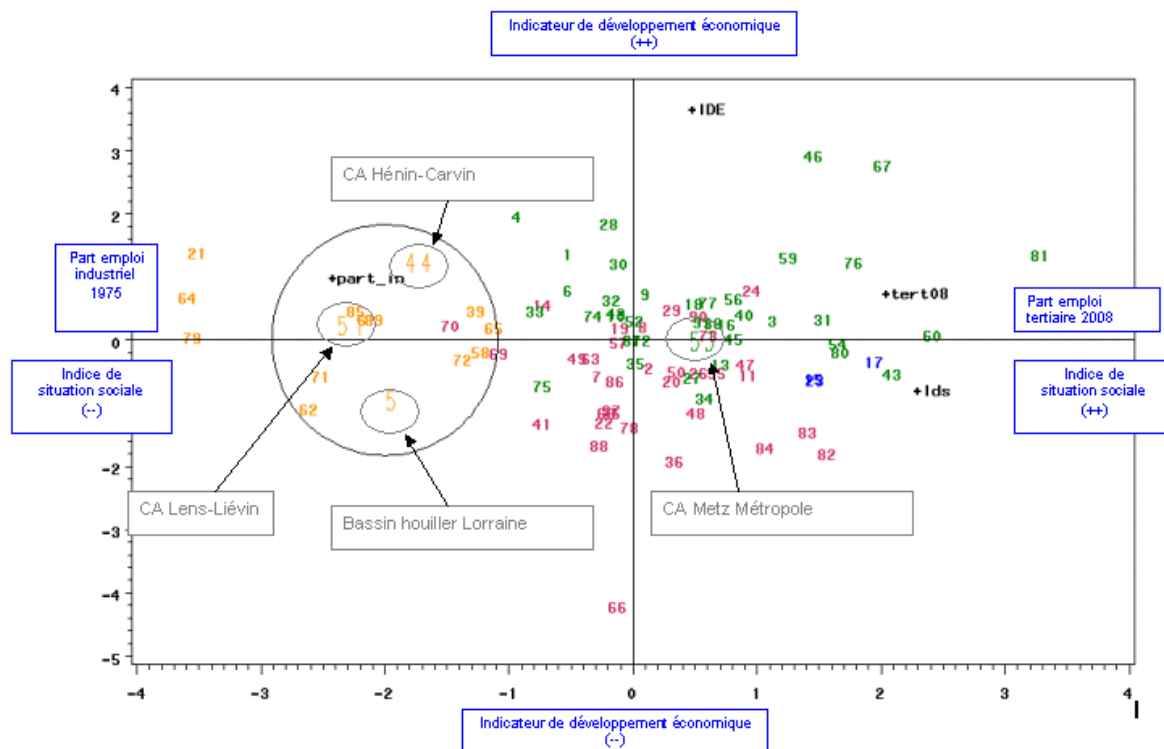
- la nature de l'emploi : industriel ou tertiaire
- l'indicateur synthétique de développement économique
- l'indicateur social

Les 91 zones sont ensuite projetées sur le plan factoriel constitué par les axes principaux, représentant ces nouvelles variables (Cf. graphique 1)

2- Une classification ascendante hiérarchique (CAH) a ensuite été réalisée en reprenant les variables significatives obtenues. Elle a permis de rassembler les zones qui ont des caractéristiques proches en des groupes distincts. On obtient des regroupements intercommunaux que l'on peut ensuite caractériser à partir des variables qui ont servi à la classification.

Le territoire de référence est alors construit par assemblage des zones les plus proches du territoire d'étude comprises dans un cercle centré autour des CA de Lens-Liévin (zone 51) et Hénin-Carvin (zone 44).(Cf. graphique 1)

Graphique 1



On constate que le territoire d'étude composées des zones 44 et 51, malgré des difficultés sociales importantes reste dynamique économiquement. L'emploi continue de croître à un rythme plus important qu'au niveau régional. Les 12 territoires situés à l'intérieur du cercle dessiné sur le plan factoriel présentent des similitudes avec le territoire d'étude. Ils sont listés dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : résultat de la typologie

Classe de la typologie	Numéro	Zone	Indicateurs actifs de l'analyse de données				Part emploi industriel 2008	Emploi salarié 2009	Population 2008
			Indicateur de développement économique	Indice de situation sociale	Part emploi tertiaire 2008	Part emploi industriel 1975			
3	5	Bassin houiller Lorraine	-1,8	-4,5	38,7	45,1	21,2	42 424	174 003
3	39	CA Troyenne - CAT	0,1	-2,3	42,8	47,5	19,0	55 349	124 037
3	58	CA de Saint Etienne Métropole	-0,6	-1,2	41,1	44,6	17,7	141 448	374 680
3	61	CA de Valenciennes Métropole	-0,1	-7,1	38,6	44,3	21,5	72 321	191 624
3	62	CA de l'Artois	-1,7	-6,9	33	40,2	23,1	53 032	206 475
3	65	CA de la Région Mulhouse Alsace	-0,3	-3,6	44,9	43,4	18,9	98 650	251 339
2	69	CA du Boulonnais	-0,7	-6,6	44,4	31,2	14,4	40 422	119 826
2	70	CA du Calaisis	-0,8	-10,4	50,1	40,2	11,8	36 558	96 687
3	71	CA du Douaisis	-1,2	-6,8	35	43,9	21,5	50 891	152 187
3	72	CA du Grand Angoulême	-0,6	-3,1	38,7	37,3	17,3	47 575	105 073
3	85	CU Le Creusot - Montceau les Mines	0,2	-0,8	34,2	57,5	26,3	28 630	91 004
3	89	CU de Dunkerque Grand Littoral	0,1	-6,3	36,2	41,3	23,3	76 265	198 139
3	44	CA d'Hénin Carvin	0,8	-8,2	44,7	46,4	13,8	32 697	123 699
3	51	CA de Lens - Liévin	-0,5	-9,4	41,7	45,6	12,1	63 484	245 790

Guide de lecture :

L'indice de développement économique de la CA d'Hénin Carvin est de + 0,8. Cet EPCI affiche un dynamisme en termes d'emplois plus important que celui de la région. Un indicateur nul montre un dynamisme équivalent à la région.

L'indice de situation sociale de la CA de Lens-Liévin est de - 9,4. Cet indicateur révèle pour le territoire des difficultés sociales. Plus la situation sociale est favorable, plus son indicateur est élevé.

Les communautés d'agglomération du Douaisis et de l'Artois font partie d'un territoire de coopération privilégiée dans le cadre d'Euralens et risqueraient d'induire un biais dans la comparaison si nous les y maintenions.

Au final, le territoire de référence sera constitué de la moyenne des dix territoires suivants : Bassin houiller Lorraine, CA Troyenne - CAT, CA de Saint Etienne Métropole, CA de Valenciennes Métropole, CA de la Région Mulhouse Alsace, CA du Boulonnais, CA du Calais, CA du Grand Angoulême, CU Le Creusot - Montceau les Mines et CU de Dunkerque Grand Littoral.

Tableau 2 : Détail des variables ayant servi au calcul de l'indice de situation sociale

Numéro	Zone	Part des ménages nom imposables (RFL 2008)		Part des sans diplôme (RP2008)		Part des (RP 2008)		Part des chômeurs non qualifiés parmi les chômeurs (RP 2008)		Part des jeunes sans qualification parmi les jeunes chômeurs (RP2008)		Part des chômeurs de longue durée (DEFM 2009)	
		%	rang	%	rang	%	rang	%	rang	%	rang	%	rang
5	Bassin houiller Lorraine	54,3	14	76,9	7 e	16,4	17 e	28,4	21 e	49,9	15 e	28	79 e
39	CA Troyenne - CAT	50,5	19	61	62 e	15,9	19 e	28,4	22 e	47,2	23 e	31,4	57 e
44	CA d'Hénin Carvin	60,5	3	65,1	39 e	17,6	7 e	29,4	14 e	57,5	7 e	40,4	3 e
51	CA de Lens - Liévin	61,8	1	64,4	45 e	18,9	5 e	32,3	6 e	62	3 e	39,8	5 e
58	CA de Saint Etienne Métropole	50,4	20	68,7	19 e	12,9	40 e	23,8	44 e	42,5	37 e	31,8	51 e
61	CA de Valenciennes Métropole	56,8	10	64,9	41 e	17,2	9 e	32,4	5 e	57,8	6 e	36,5	13 e
62	CA de l'Artois	57,8	8	59,1	71 e	15,3	24 e	29	17 e	61,1	4 e	41,7	2 e
65	CA de la Région Mulhouse Alsac	46,1	41	76,6	8 e	15,3	23 e	29	16 e	48,4	20 e	29,8	67 e
69	CA du Boulonnais	56,2	11	65,3	38 e	16,2	18 e	28,6	18 e	55,8	8 e	39,4	7 e
70	CA du Calais	56,9	9	59,9	68 e	20,5	2 e	35,4	2 e	66,8	1 e	42,4	1 e
71	CA du Douaisis	55,8	12	62,7	54 e	16,8	12 e	30,7	9 e	55	9 e	39,7	6 e
72	CA du Grand Angoulême	48,8	25	61	61 e	14,9	25 e	30,3	10 e	41,8	43 e	38	10 e
85	CU Le Creusot - Montceau les M	51,7	18	60,7	64 e	13,7	32 e	22,6	54 e	36,8	64 e	36,4	14 e
89	CU de Dunkerque Grand Littoral	53,1	16	63,6	51 e	16,8	13 e	29,4	15 e	58,1	5 e	38,2	9 e

Tableau 3 : Décomposition des zones composant le territoire de référence et le territoire d'étude selon les indicateurs synthétique du développement économique et de situation sociale

Numéro	Zone	Appartenance au territoire d'étude ou de référence	Indicateur de développement économique		Indice de situation sociale	
				Rang		Rang
44	CA d'Hénin Carvin	territoire d'étude	0,8	16 e	-8,2	88 e
85	CU Le Creusot - Montceau les Mines	territoire de référence	0,2	35 e	-0,8	55 e
89	CU de Dunkerque Grand Littoral	territoire de référence	0,1	38 e	-6,3	80 e
39	CA Troyenne - CAT	territoire de référence	0,1	42 e	-2,3	64 e
61	CA de Valenciennes Métropole	territoire de référence	-0,1	47 e	-7,1	86 e
65	CA de la Région Mulhouse Alsace	territoire de référence	-0,3	54 e	-3,6	71 e
51	CA de Lens - Liévin	territoire d'étude	-0,5	59 e	-9,4	89 e
72	CA du Grand Angoulême	territoire de référence	-0,6	63 e	-3,1	68 e
58	CA de Saint Etienne Métropole	territoire de référence	-0,6	64 e	-1,2	57 e
69	CA du Boulonnais	territoire de référence	-0,7	66 e	-6,6	82 e
70	CA du Calais	territoire de référence	-0,8	68 e	-10,4	90 e
71	CA du Douaisis	exclusion du territoire de référence	-1,2	75 e	-6,8	83 e
62	CA de l'Artois	exclusion du territoire de référence	-1,7	84 e	-6,9	84 e
5	CA Bassin houiller Lorraine	territoire de référence	-1,8	85 e	-4,5	75 e

THÉMATIQUE DÉMOGRAPHIE ET HABITAT

Connaître les caractéristiques démographiques de la population ainsi que les modalités d'habitat d'un territoire aide à sa compréhension. Telle est la vocation de cette partie.

A partir de la natalité, des migrations et de la mortalité, la démographie analyse et explique l'évolution d'une population sur un territoire. Le vieillissement de la population est un phénomène inéluctable qui touche la France. Si les tendances démographiques constatées se prolongent dans le temps, à quel scénario sera confronté ce territoire en 2030?

Habitat et peuplement participe au processus démographique par lequel un territoire reçoit sa population et peut favoriser l'installation de nouveaux habitants. Pour les acteurs des politiques publiques en matière d'habitat, le peuplement peut renvoyer à deux dimensions. L'une fait référence à un état, l'autre à une action. Ainsi, si l'état de peuplement reflète la photographie d'un territoire à un moment donné, l'action de peuplement elle, vise plutôt à agir sur la répartition spatiale des populations et à l'attractivité résidentielle du territoire.

UN ESPACE URBAIN DENSE

Le territoire d'étude, urbain par excellence, abrite une population qui se répartit sur trois espaces bâtis, respectivement 66% de l'unité urbaine de Douai-Lens, 7% de celle de Béthune et celle de Vimy. Sa forte densité de 1 051 d'habitants par km² varie sur une échelle comprise entre 73 habitants par km² pour Bénifontaine et 3 147 habitants par km² pour Lens. Par comparaison, les densités du Nord-Pas-de-Calais et du territoire de référence se situent à 621 habitants par km² et 324 habitants par km² (cf. tableau 1).

Trois secteurs urbains s'y dessinent (cf. Carte 1). Les communes minières composent une bande centrale maillée de moyennes et petites villes. Elles forment une continuité urbaine dont la ville la plus peuplée est Lens avec 36 000 habitants, d'autres communes affichent une population supérieure à 20 000 habitants comme Liévin ou Hénin-Beaumont. Le long de cet axe urbain se trouvent de nombreux équipements urbains. Une deuxième zone au nord, se caractérise par des disponibilités foncières relativement importantes. Enfin, le secteur des collines de l'Artois se compose de quelques communes au caractère rural prononcé et aux paysages naturels remarquables.

Tableau 1 : Caractérisation des territoires

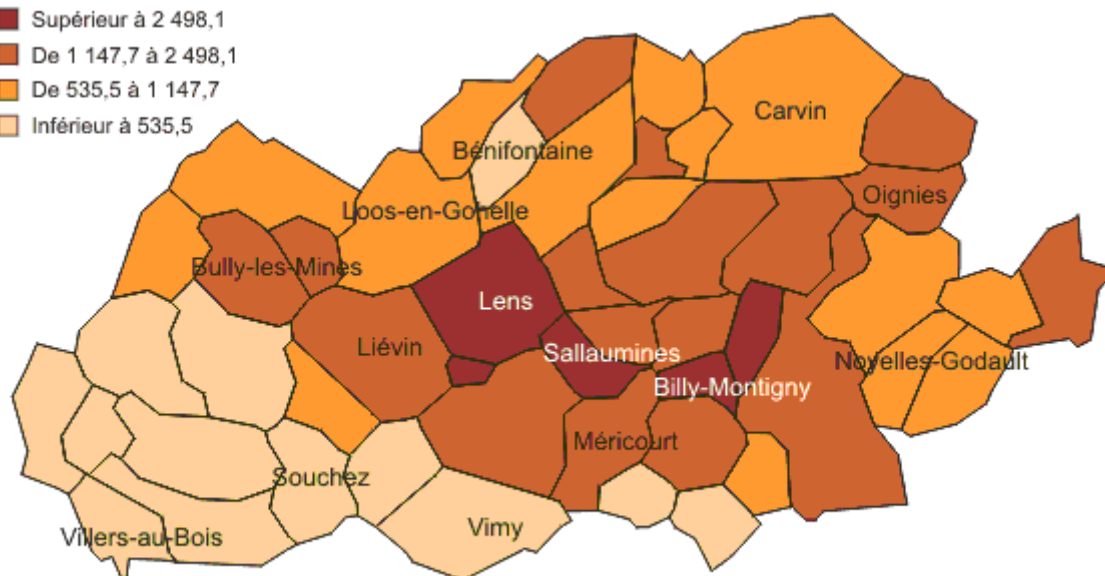
	Part des communes de 10 000 habitants ou plus	Part de la population vivant en zone urbaine	Densité (hab/km ²)	Taille des communes
Territoire : CALL + CAHC	24,0	99,1	1 051	7 379
Artois com + CC Noeux	6,2	97,9	549	3 461
Territoire de référence	16,7	96,5	621	7 003
Nord-Pas-de-Calais	5,1	87,8	324	2 610
France métropolitaine	2,4	77,2	114	1 708

Source : Insee, Recensement de la population 2008 exploitation principale.

Carte 1 : Densité de population

Nombre d'habitants par km²

- Supérieur à 2 498,1
- De 1 147,7 à 2 498,1
- De 535,5 à 1 147,7
- Inférieur à 535,5



Source : recensement de la population de 2008, exploitation principale (Insee).

UN HABITAT HÉRITÉ DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE.

Le territoire se caractérise par un habitat urbain plutôt horizontal marqué par l'activité minière sur lequel on recense 153 000 logements en 2008. Les résidences principales représentent 95% des habitations. Peu de logements sont vacants (5% des logements) et les résidences secondaires sont quasiment absentes. Si 33 000 résidences principales sont des logements HLM, le territoire concentre aussi dans une bande centrale composée des communes autour de Bully les Mines, Lens, et Hénin Beaumont, les anciennes cités minières dont la gestion a été confiée au bailleur privé à vocation sociale « Maisons et cités - Soginorpa ». Ainsi, le parc à vocation sociale composé des résidences HLM et de celles de Maisons et cités - Soginorpa atteint 45 % de logements. Par comparaison, ce parc représente 23 % des logements du Territoire de référence et 19 % des logements de la région.

Dans le parc des résidences principales, les maisons individuelles dominent largement avec une part atteignant 83 % pour 17% de logements collectifs. À titre de comparaison, la part des maisons dans le Nord-Pas-de-Calais et dans le territoire de référence se situe respectivement à 73% et 49 % des résidences. (cf. tableau 2)

La part des propriétaires est relativement faible dans le Territoire en raison d'une forte concentration locative mais elle progresse. La part des locataires (47%) est supérieure de 7 points à celle de la région. Les propriétaires sont situés surtout dans les collines de l'Artois et dans une moindre mesure dans le secteur nord. A l'inverse, ils sont moins nombreux dans le cœur urbain où la population est moins favorisée socialement.

Les petits logements (1 ou 2 pièces) sont sous-représentés et surtout concentrés dans le parc HLM. Cette situation risque de perturber le parcours résidentiel classique des ménages. En effet, les petits ménages sont de plus en plus nombreux. La population jeune primo-accédante part prématurément car elle ne trouve pas suffisamment de logements.(cf. tableau 3).

L'âge moyen du parc est plus élevé dans le territoire que dans les territoires de comparaison (cf. tableau 4). Ces logements anciens sont surtout situés dans les communes du cœur urbain et dans le secteur Nord où les logements miniers sont nombreux. La réhabilitation des logements du parc minier a fortement amélioré leur confort.

Tableau 2 : Parc des résidences principales selon le parc de logement et le statut d'occupation

	Territoire d'étude : CALL + CAHC		Artois com + CC Noeux		Territoire de référence		Nord-Pas-de-Calais		France métropolitaine	
		%		%		%		%		%
Maisons	120 076	82,6	77 931	86,3	36 699	49,3	1 186 818	73,3	15 017 921	56,4
Propriétaires	64 977	44,7	48 187	53,4	29 034	39,0	861 743	53,2	12 328 451	46,3
Locataires non HLM	28 845	19,8	16 532	18,3	4 000	5,4	175 865	10,9	1 753 876	6,6
Locataires HLM	16 700	11,5	8 995	10,0	2 632	3,5	111 461	6,9	525 102	2,0
Autres cas	9 553	6,6	4 217	4,7	1 032	1,4	37 748	2,3	410 492	1,5
Appartements	24 126	16,6	11 531	12,8	37 115	49,9	417 977	25,8	11 330 900	42,6
Propriétaires	1 258	0,9	745	0,8	8 215	11,0	49 009	3,0	2 970 474	11,2
Locataires non HLM	6 191	4,3	4 013	4,4	12 476	16,8	148 560	9,2	4 238 920	15,9
Locataires HLM	15 654	10,8	6 172	6,8	13 980	18,8	192 772	11,9	3 320 302	12,5
Autres cas	1 023	0,7	601	0,7	2 445	3,3	27 636	1,7	801 205	3,0
Autres logements	1 171	0,8	831	0,9	634	0,9	13 604	0,8	266 655	1,0
Ensemble	145 372	100	90 293	100,0	74 448	100,0	1 618 399	100,0	26 615 476	100,0
Propriétaires	66 296	45,6	48 974	54,2	37 286	50,1	912 010	56,4	15 326 488	57,6
Locataires non HLM	35 549	24,5	20 934	23,2	16 630	22,3	328 659	20,3	6 068 860	22,8
Locataires HLM	32 635	22,4	15 460	17,1	16 854	22,6	308 045	19,0	3 900 516	14,7
Autres cas	10 893	7,5	4 925	5,5	3 677	4,9	69 686	4,3	1 319 611	5,0

Source : Insee recensement de la population 2008 exploitation principale

Avertissement : Dans le territoire, les locataires des 32 780 logements « Maisons & cités » sont comptabilisés dans le recensement comme des locataires non HLM.

Tableau 3 : Parc des résidences principales selon la taille des logements

	Territoire d'étude : CALL + CAHC		Artois com + CC Noeux		Territoire de référence		Nord-Pas-de-Calais		France métropolitaine	
		%		%		%		%		%
Ensemble résidences principales	145 372	100,0	90 293	100,0	74 448	100,0	1 618 399	100,0	26 615 476	100,0
1 pièce	2 531	1,7	1 970	2,2	3 198	4,3	61 941	3,8	1 556 058	5,8
2 pièces	11 415	7,9	5 506	6,1	8 509	11,4	143 581	8,9	3 298 373	12,4
3 pièces	23 019	15,8	13 009	14,4	16 037	21,5	237 522	14,7	5 551 211	20,9
4 pièces	45 369	31,2	25 734	28,5	20 103	27,0	394 941	24,4	6 765 089	25,4
5 pièces	37 994	26,1	24 886	27,6	15 562	20,9	409 054	25,3	5 197 513	19,5
6 pièces ou plus	25 044	17,2	19 187	21,3	11 039	14,8	371 360	22,9	4 247 232	16,0

Source : Insee recensement de la population 2008 exploitation principale

Tableau 4 : Parc des résidences principales construites avant 2006 selon la période d'achèvement de la construction

	Territoire d'étude : CALL + CAHC		Artois com + CC Noeux		Territoire de référence		Nord-Pas-de-Calais		France métropolitaine	
		%		%		%		%		%
Ensemble des résidences construites avant 2006	142 308	100,0	88 185	100,0	72 980	100,0	1 582 250	100,0	25 849 718	100,0
Avant 1949	58 277	41,0	35 930	40,7	19 954	27,3	593 797	37,5	7 867 241	30,4
1949 à 1974	38 357	27,0	21 690	24,6	28 637	39,2	468 008	29,6	7 677 603	29,7
1975 à 1989	30 784	21,6	19 767	22,4	15 765	21,6	332 465	21,0	5 932 328	22,9
1990 à 1998	7 161	5,0	5 184	5,9	4 857	6,7	97 941	6,2	2 382 104	9,2
1999 à 2005	7 729	5,4	5 613	6,4	3 769	5,2	90 039	5,7	1 990 443	7,7

Source : Insee recensement de la population 2008 exploitation principale



Indicateur 8 : Nombre de résidences secondaires

Indicateur 56 : Évolution du parc de logements

Indicateur(s) suivi(s) au travers du système de calcul annuel d'indicateurs (Cf. Annexe Liste des indicateurs)

UNE DÉCROISSANCE DE LA POPULATION DEPUIS UN QUARANTENAIRE

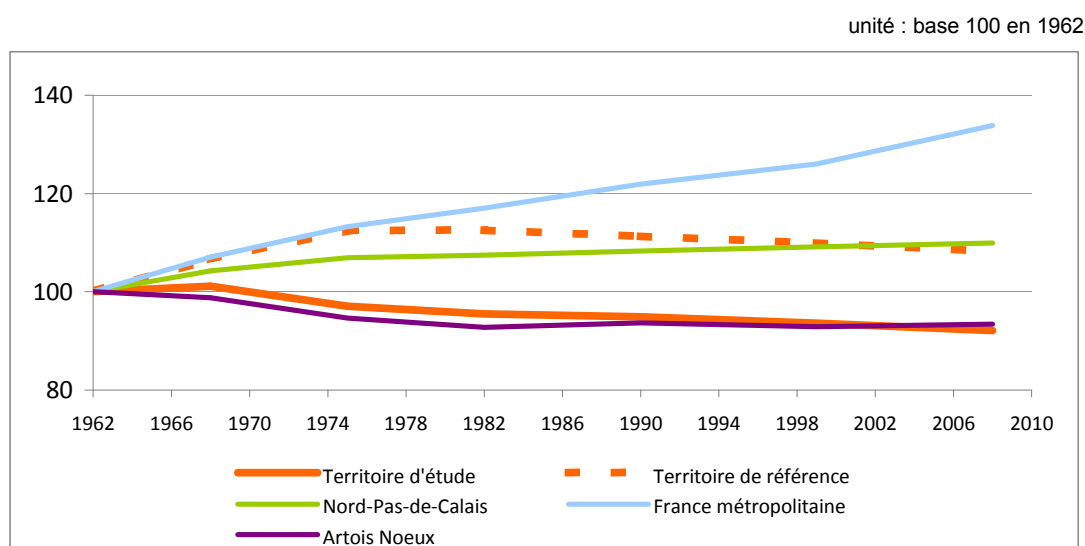
En 2008, le territoire réunit 369 500 habitants, soit 9% de la population régionale. En 1968, il représentait 11% des habitants du Nord-Pas-de-Calais. Pendant quarante ans, le poids démographique du Territoire n'a cessé de reculer. (cf. graphique 1)

Le Territoire a ainsi perdu 36 000 habitants : 16 000 personnes entre 1968 et 1975, puis encore 20 000 habitants entre 1975 et 2008. Cette baisse de population qui a été constatée à partir de 1968 et qui perdure encore aujourd'hui est à rapprocher d'un contexte économique en pleine mutation. En effet, à partir des années 1960, la régression de l'activité des charbonnages s'amorce. En 1968, l'arrêt de l'industrie minière est programmé. (Cf. partie contexte historique). Or, le Territoire se caractérise par un secteur industriel certes important mais quasi exclusivement tourné vers l'activité charbonnière. La fermeture des centres d'exploitation minière conduit à d'importantes restructurations économiques rendant le Territoire encore moins attractif.

La désindustrialisation a frappé aussi le reste du Nord-Pas-de-Calais et de la France mais plus tardivement à partir de 1975 ; les conséquences démographiques sur les territoires ont été diverses. Entre 1975 et 2008, la France métropolitaine a continué sa croissance démographique ; le Nord-Pas-de-Calais a maintenu population.

Le Territoire de référence a témoigné dans le passé d'une activité économique à forte dominante industrielle. La désindustrialisation certes plus récente que pour le Territoire a aussi entraîné une baisse de la population à partir de 1975 et qui continue encore aujourd'hui.

Graphique 1 : Évolution de la population de 1962 à 2008



Source : Insee - recensements de la population 1962, 1968, 1975, 1982, 1990, 1999 et 2008

UNE FORTE NATALITÉ QUE NE COMPENSENT PAS DES DÉPARTS PLUS NOMBREUX QUE DES ARRIVÉES

Plusieurs phénomènes démographiques expliquent la croissance ou la diminution de la population : le solde naturel égal à la différence entre les naissances et les décès et le solde migratoire apparent qui mesure l'écart entre les arrivées et les départs sur une zone.

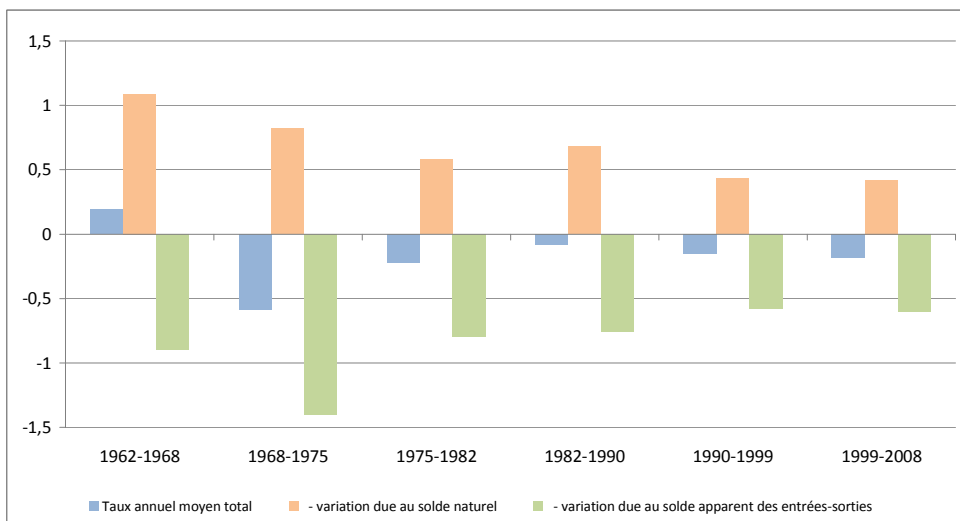
Sur la période 1962-1968, la population progressait car le solde naturel très excédentaire (+1,09 % par an) compensait un déficit migratoire important (-0,9% par an). Le Territoire a connu une première baisse de population entre 1968-1975 : - 0,59% par an. Le déficit migratoire apparent a explosé (- 1,40% par an) alors que le solde naturel se maintient à +0,82% par an.

Entre 1999 et 2008, la baisse de la population perdure : - 0,18% par an. Si le solde naturel reste positif (+0,42 % par an), la baisse s'explique surtout par un solde migratoire apparent très déficitaire qui atteint - 0,60% par an. (cf. graphique 2)

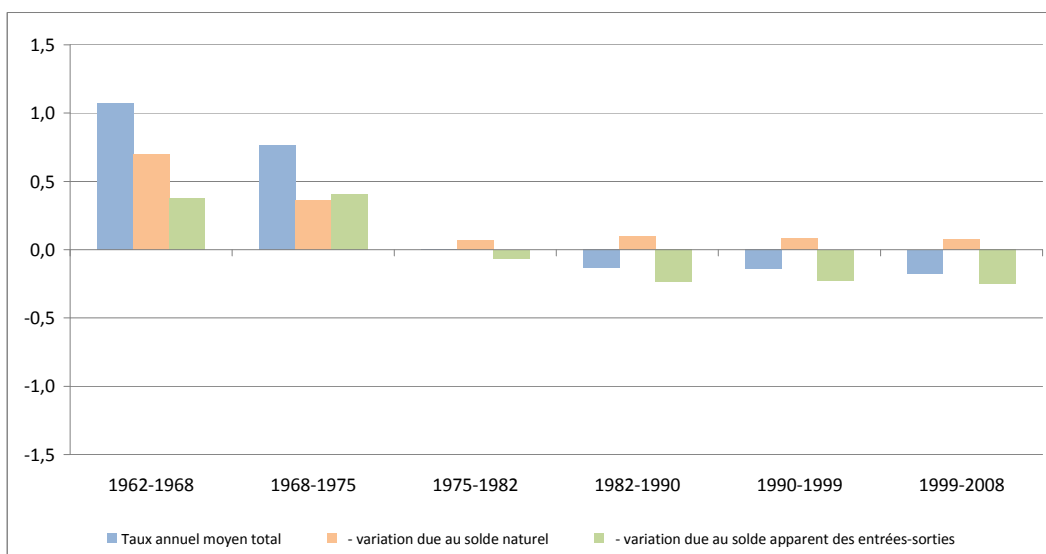
Quant au Territoire de référence, zone à forte dominante industrielle, il a connu une progression de sa population sur la période 1968-1975 : + 0,77 % par an. Puis, la population n'a cessé de diminuer sur les périodes intercensitaires suivantes. Les pertes d'emplois qui ont résulté de la désindustrialisation n'ont pas été sans conséquence sur le peuplement. L'excédant migratoire s'est transformé en déficit migratoire : les habitants ont été plus nombreux à quitter le territoire qu'à s'y installer. (cf. graphique 2)

Graphique 2 : Décomposition de la variation de la population sur les périodes 1962-1968 à 1999-2008

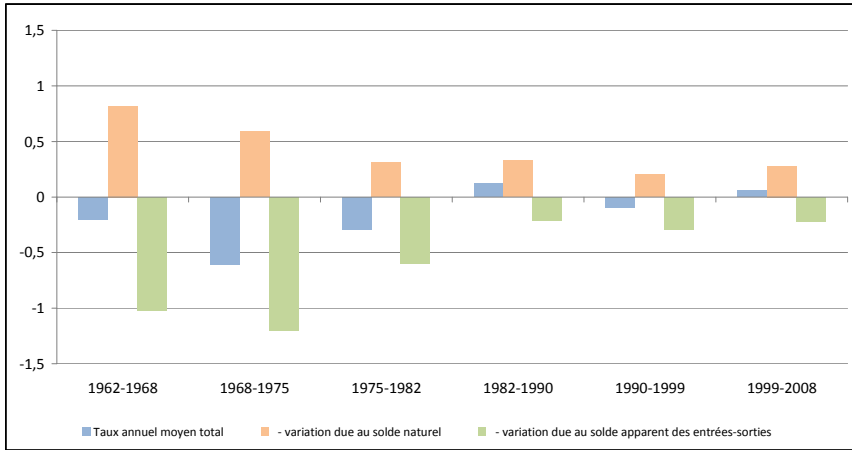
Territoire d'étude



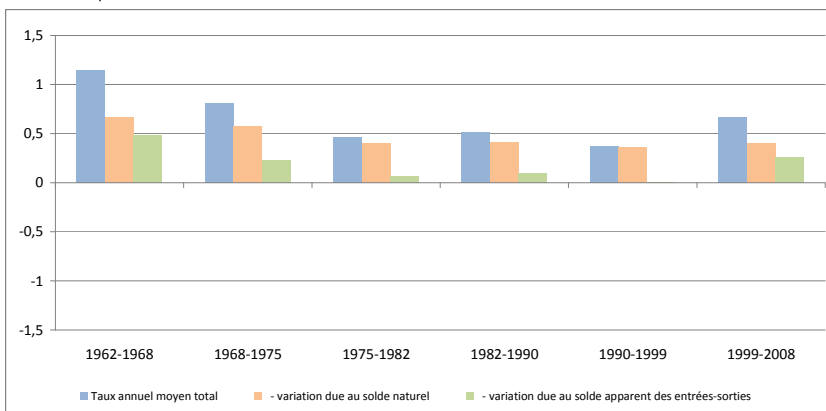
Territoire de référence



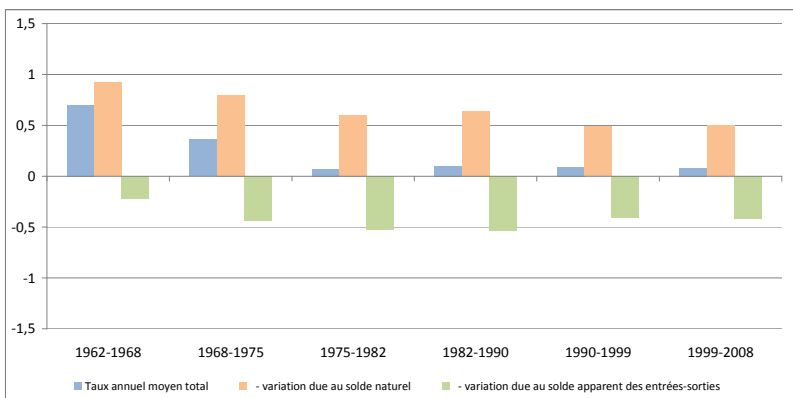
Artois Com + CC Noeux



France métropolitaine



Nord-Pas-de-Calais



Source : Insee - recensements de la population 1962, 1968, 1975, 1982, 1990, 1999 et 2008



Indicateur 20 : Évolution de la population par classe d'âge

Indicateur(s) suivi(s) au travers du système de calcul annuel d'indicateurs (Cf. Annexe Liste des indicateurs)

A L'HORIZON 2030, UNE BAISSÉ DE LA POPULATION ET UN VIEILLISSEMENT INÉLUCTABLE

Si les tendances démographiques récentes se poursuivaient, la population du Territoire se situerait à quelque 365 000 habitants en 2030 contre 369 500 en 2008. Cette baisse de la population (-1,1 %) serait un peu moins marquée que sur le territoire de référence où elle atteindrait -3,8 % sur la même période. Elle s'expliquerait encore par un déficit migratoire important que ne compenserait que partiellement un excédent naturel encore élevé. Quant à la région, si elle continue de perdre des habitants au jeu des migrations, elle compenserait ses départs par un excédent naturel important. La France est supposée poursuivre sa croissance démographique.

Au fil des années, et ce quelle que soit la zone étudiée, le nombre de décès ne va cesser d'augmenter avec l'arrivée aux grands âges des générations nombreuses du baby-boom, réduisant inéluctablement le solde naturel et augmentant le vieillissement de la population.

En 2008, la population des personnes âgées de 65 ans représente 56 500 individus. (cf. tableau 5). Entre 2008 et 2030, elle progresserait de 34 %, soit 7 points de moins que pour le Territoire de référence, plus de 15 points de moins qu'au niveau régional ou national (cf. tableau 6). Le Territoire vieillirait moins vite qu'en France car la part des 65 ans et plus serait plus faible que celle des moins de 20 ans. (cf. tableau 7). Cette « relative jeunesse » s'expliquerait surtout par une surmortalité récurrente de la population et en particulier des hommes.

Le Territoire conserverait encore une natalité importante mais le processus de vieillissement de la population même s'il était moins affirmé qu'ailleurs resterait inévitable. La baisse des moins de 20 ans atteindrait plus de 6% entre 2008 et 2030. En France, l'indice de vieillissement⁴ serait de 1,0, indiquant que le poids de la population âgée de 65 ans et plus serait équivalent à celui des moins de 20 ans. Dans le Territoire, il serait de .0,79 en 2030, soulignant une plus grande jeunesse de la population locale. (cf. tableau 7)

Tableau 5 : Répartition de la population par tranche d'âge en 2008

	Population	Proportion (%) des			
		moins de 20 ans	de 20 à 59 ans	de 60 à 64 ans	65 ans et plus
Territoire : CALL + CAHC	369 300	27,6	52,5	4,5	15,3
Artois com + CC Noeux	224 500	26,5	52,8	5,0	15,8
Territoire de référence	172 600	24,9	53,0	5,2	16,8
Nord-Pas-de-Calais	4 023 900	27,1	53,7	4,8	14,4
France métropolitaine	62 110 100	24,6	53,3	5,4	16,7

Source : Insee recensement de la population 2008 exploitation complémentaire

Tableau 6 : Évolution projetée de la population à l'horizon 2030

	Variation entre 2008-2030 (en %)				
	Ensemble	moins de 20 ans	de 20 à 59 ans	de 60 à 64 ans	65 ans et plus
Territoire : CALL + CAHC	- 1,1	- 6,2	- 10,3	+ 18,3	+ 34,1
Artois com + CC Noeux	+ 2,6	- 2,6	- 7,5	+ 18,8	+ 40,1
Territoire de référence	- 3,8	- 11,5	- 15,3	+ 6,2	+ 40,8
Nord-Pas-de-Calais	+ 2,8	- 4,8	- 7,4	+ 20,0	+ 49,2
France métropolitaine	+ 10,3	+ 3,2	- 1,6	+ 23,5	+ 54,6

Source : Insee recensement de la population 2008 exploitation complémentaire, Omphale 2010 scénario central

⁴ L'indice de vieillissement correspond au rapport de la population des 65 ans et plus à celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans ou plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire. Plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.

Tableau 7 : Indice de vieillissement de la population

	2008	2030
Territoire : CALL + CAHC	0,56	0,79
Artois com + CC Noeux	0,60	0,86
Territoire de référence	0,68	1,07
Nord-Pas-de-Calais	0,53	0,83
France métropolitaine	0,68	1,02

Source : Insee recensement de la population 2008 exploitation complémentaire, Omphale 2010 scénario central

Note de lecture : En 2008, l'indice de vieillissement sur le Territoire est de 0,56. Les 65 ans et plus sont 0,56 fois moins nombreux que les moins de 20 ans.

THÉMATIQUE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Fort du lourd héritage laissé par l'exploitation minière, le territoire de l'ancien Bassin minier a déjà grandement amorcé la mutation de son tissu productif par la reconversion des activités minières et la tertiarisation de son économie locale. Au final, le dynamisme économique du territoire n'a pas entraîné concomitamment une amélioration des conditions sociales et une promotion des ressources humaines de même ampleur.

Ainsi, dans la perspective de favoriser la mutation du territoire notamment en termes d'éducation, de formation et de compétences, cette problématique est au cœur des préoccupations des acteurs locaux, et notamment de l'association Euralens, soucieux de mesurer l'importance du niveau de pauvreté et de précarité de leur territoire. Les enjeux prégnants se situent dans la volonté des acteurs publics d'améliorer le bien-être de la population dans son ensemble, sans qu'il y ait un accroissement des tensions et des inégalités conduisant dans l'extrême au dualisme social.

Ainsi, les objectifs clairement identifiés des politiques publiques d'accompagnement de l'implantation du Louvre-Lens concernent les trois domaines suivants : la réduction de la pauvreté et la progression des niveaux de vie, une hausse de la qualité des modes de vie et du capital culturel.

INÉGALITÉS SOCIALES

UN NIVEAU DE REVENU DES MÉNAGES TRÈS FAIBLE DANS LE TERRITOIRE SAUF DANS LES COLLINES DE L'ARTOIS

En 2009, le salaire brut moyen s'élève à 29 335 euros sur le territoire. Il se situe à un niveau plus bas que dans les territoires de comparaison. Une analyse plus détaillée souligne des disparités de situation (Cf. tableau 1).

Tableau 1 : salaire brut moyen en 2009

Salaire brut moyen	Territoire	Territoire de référence	Artois (+ CC Noeux)	Région	France de province
Type de contrat					
CDI	29 856	31 650	31 117	32 259	32 178
CDD	26 918	23 443	21 804	24 249	23 478
Autres	26 162	29 473	26 923	29 835	30 180
Secteur d'activité					
Industrie	32 742	34 497	33 817	33 967	34 564
Construction	30 889	30 487	29 856	30 959	30 455
Commerce	26 579	27 990	25 943	28 357	28 186
Services divers	29 631	29 896	29 089	32 988	32 493
Catégorie sociale					
Chefs d'entreprise	80 027	75 647	76 646	82 448	75 448
Cadres	55 991	56 868	54 633	56 894	56 397
Professions intermédiaires	35 907	35 427	35 206	34 756	34 577
Employés	23 174	23 735	23 270	23 866	24 038
Ouvriers	25 558	26 534	27 582	26 202	25 995
Ensemble	29 335	31 185	30 390	31 586	31 450

Source : DADS 2009

Le salaire brut moyen dans le territoire est plus faible pour les CDI et les autres types de contrats mais il est plus élevé pour les CDD. Il est proche des valeurs de la région et de la France de province (30 500 euros environ) pour le secteur de la construction alors qu'il est plus faible pour les autres secteurs d'activité.

Le niveau de salaires par catégories sociales ne présente pas de différence notable dans le territoire si ce n'est un salaire très légèrement inférieur pour les cadres, les ouvriers et les employés alors qu'il est plus élevé pour les professions intermédiaires par rapport à la région et à la France de province. Le revenu net imposable moyen par foyer fiscal en 2009 s'élève à 16 700 euros dans le territoire, soit 17% de moins que dans le territoire de référence et qu'en région et 40% de moins qu'au niveau national. Les personnes dont les revenus déclarés sont les plus importants se trouvent dans le sud est du territoire, c'est à dire dans les collines de l'Artois, là où résident majoritairement les cadres.

LA PART DES PERSONNES À BAS REVENUS EST TRÈS FORTE AU SEIN DU TERRITOIRE...

La part de la population à bas revenus en 2008 s'élève à 32.4% dans le territoire, soit presque 7 points de plus que dans le territoire de référence et qu'en région, et presque 15 points de plus qu'en France. Le seuil de bas revenus correspond à 60% du revenu médian des ménages par unité de consommation, soit 942 euros en 2008.

Enfin, les fortes parts de chômeurs et de personnes dotées de bas revenus au sein du territoire sont à rapprocher d'une forte proportion de foyers fiscaux non imposés par rapport au territoire de référence, à la région et à la France (61.1%, soit resp. +8.5 points, +7.8 points et +15.4 points).

... DE MÊME QUE LA PART DES BÉNÉFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX

Les faibles ressources d'une partie de la population sont en partie compensées par le versement de minima sociaux comme le RSA socle non majoré et le RMI : 8.6% de la population en bénéficie dans le territoire, soit 2 points de plus que dans le territoire de référence et qu'en région, et presque 5 points de plus qu'au niveau national. Les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) sont également en proportion plus élevée dans le territoire et le territoire de référence (3.7%, soit 0.6 point de plus qu'en région et un point de plus qu'au niveau national). Le rôle de ces amortisseurs sociaux est déterminant pour les plus démunis puisque ces prestations versées par les Caisses d'Allocations Familiales représentent plus de 75% de leur revenu pour 26.8% des allocataires du territoire (soit respectivement +2.1 points et +2.6 points par rapport au territoire de référence et à la région et 8 points au-dessus du taux national).

LES DISPARITÉS DE REVENUS SONT LÉGÈREMENT PLUS FAIBLES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE MAIS FORTE AU SEIN DE SES COMMUNES PRINCIPALES

Au sein du territoire, les disparités de revenus sont légèrement moins fortes que dans le territoire de référence et dans la région puisque les revenus fiscaux des 10% les plus aisés sont 6.3 fois plus élevés que ceux des 10% les plus pauvres (ce rapport est de 6.6 et 6.5 dans le territoire de référence et en région).

Ces disparités s'appréhendent plus aisément à l'échelle infra-communale et les inégalités sont flagrantes d'une commune à l'autre : le rapport interdécile est en général plus élevé dans les grosses communes du territoire comme Lens (17.7) ou Liévin (16.8) que dans les petites comme Oignies (5.9) ou Carvin (5.6).

CEPENDANT LA PRÉCARITÉ DIMINUE PLUS RAPIDEMENT DANS LE TERRITOIRE QU'AILLEURS

Tableau 2 : Evolutions récentes des populations en situation de précarité.

	Territoire		Territoire de référence		Région		France	
	Effectif en fin de période	Variation annuelle moyenne sur 3 ans en %	Effectif en fin de période	Variation annuelle moyenne sur 3 ans en %	Effectif en fin de période	Variation annuelle moyenne sur 3 ans en %	Effectif en fin de période	Variation annuelle moyenne sur 3 ans en %
Population à bas revenus	96 828	.	33 937	.	827 494	.	8 307 304	.
Population vivant avec le RSA socle non majoré ou le RMI ⁵	25 630	-4	8 343	-1,7	214 533	-2,9	1 802 472	-2,1
Nombre de DEFM	31 819	7,3	14 025	8,1	320 750	8,4	4 097 921	9,4
Nombre de DEFM de plus d'un an	13 863	10,5	5 497	14,9	133 980	12,9	1 532 711	14,4

Sources : Cnaf 2007 à 2010 ; Pôle emploi, DEFM catégories ABC 2007 à 2010

Si la situation sociale est préoccupante, elle tend à s'améliorer plus rapidement que dans les territoires de comparaison : la part de la population vivant avec le RSA socle non majoré ou le RMI a baissé de 4% par an en moyenne entre 2006 et 2008 (Cf. tableau 2), soit une baisse plus rapide que dans le territoire de référence(-1.7%/an), qu'en région (-2.9%/an) et qu'en France (-2.1%/an). De plus, le nombre de demandeurs d'emploi de fin de mois - et notamment ceux de plus d'un an - a crû moins vite dans le territoire que dans les territoire de comparaison.

DES JEUNES ET DES SÉNIORS EN DIFFICULTÉ SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

La population du territoire est plutôt jeune, les moins de 20 ans représentant 27.7% de la population totale en 2008 (+0.6 point par rapport à la région, +3.1 points par rapport à la France mais +8.6 points par rapport au territoire de référence). Mais l'insertion de ces jeunes sur le marché du travail est particulièrement difficile. Ce constat est également valable pour les plus de 55 ans dont le taux d'activité est plus faible que dans les autres territoires (12.9%, soit -3.1 points par rapport au territoire de référence et à la région). Cette relative moindre activité des séniors n'engendre pas de dépendance ou d'isolement notables puisque 37.1% d'entre eux vivent seuls en logement ordinaire (soit +3 points par rapport au territoire de référence et à la région, +5.5 points par rapport à la France) et ceux vivant en communauté sont en proportion deux fois moins importante que dans le territoire de référence et la France.

DAVANTAGE DE FAMILLES NOMBREUSES PARMIS LES ALLOCATAIRES À BAS REVENUS

Tableau 3 : Structure des ménages en 2008

	Territoire	Territoire de référence	Région	France métropolitaine
	2008			
	%	%	%	%
Ménages d'une personne	28,3	34,6	29,9	33,5
dont âgée de moins de 25 ans	1	3,4	2,8	3,2
dont âgée de 65 ans ou plus	14,4	13,3	12,3	12,4
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	69,5	63,2	67,7	63,9
un couple sans enfant	25,4	26,3	25,8	27,1
un couple avec enfant(s)	33,4	27,3	32	28,3
une famille monoparentale	10,6	9,6	9,9	8,5
Ménages de plusieurs personnes sans famille	2,3	2,1	2,4	2,6
Ensemble des ménages	100	100	100	100

Source : Insee, Recensement de la population 2008 exploitation complémentaire.

⁵ Le RSA a remplacé le RMI le 1^{er} décembre 2008

Le profil des ménages est singulier dans le territoire où les ménages d'une personne représentent une proportion plus faible (28.3%) que dans les territoires de comparaison. A l'inverse, la part des ménages avec familles (69.5%) et en particulier des familles monoparentales (10.6%) et surtout des couples avec enfant(s) (33.4%) présentent des niveaux supérieurs (Cf. **tableau 3**).

Tableau 4 : Caractéristiques des allocataires à bas revenus

	Territoire	Territoire de référence	Artois Noeux	Nord-Pas-de-Calais	France métropolitaine
Nombre d'allocataires à bas revenus	36 382	13 785,4	18 503	326 145	3 529 713
Part des allocataires de moins de 30 ans (en %)	24,2	26,6	24,4	25,9	25,2
Part de personnes seules (en %)	35,6	40,2	36,7	39	42,4
Part de familles monoparentales (en %)	25,9	27,9	25,8	27,2	27,6
Part de familles nombreuses (3 enfants ou plus) (en %)	19,8	15,9	18,3	18	13,9
Part des allocataires percevant une aide au logement et vivant en HLM (en %)	38,2	38,1	32,3	33,1	27,4
Part des allocataires ne percevant aucun revenu garanti (en %)	37,1	41,1	38,4	38	45,3
Part de bénéficiaires du RSA socle non majoré ou du RMI (en %)	38,5	35,2	36,4	37,6	30,8
Part de bénéficiaires du RSA socle non majoré avec revenu garanti depuis plus de 5 ans (en %)	13	8,8	11,6	10,7	7,3

Sources : Insee, Recensement de la population 2008 exploitation principale et exploitation complémentaire ; Cnaf 2010.

Parmi les allocataires à bas revenus, la part de familles nombreuses de 3 enfants et plus (19.8%), est plus élevée dans le territoire (Cf. **tableau 4**) que dans les territoires de comparaison, de même que la part de bénéficiaires du RSA ou du RMI (38.5%) ainsi que la part de bénéficiaires du RSA socle non majoré avec revenu garanti depuis plus de 5 ans (13%). Enfin, dans le territoire, 38.2% des allocataires à bas revenus perçoivent une aide au logement et vivent en HLM (contre 36.6% dans le territoire de référence, 33.1% en région et 27.4% en France).

DES CADRES ET DES PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES SOUS-REPRÉSENTÉES EN COMPARAISON DES AUTRES TERRITOIRES

Tableau 5 : Population de 15 ans ou plus par catégorie socio-professionnelle

	Territoire	Territoire de référence	Artois-Noeux	Région	France métropolitaine
Agriculteurs exploitants	0,1	0,2	0,3	0,5	1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1,8	2,4	2,2	2,3	3,2
Cadres, professions intellectuelles supérieures	3,3	5,5	4,3	6,2	8,5
Professions intermédiaires	10,9	12,3	11,6	12,8	13,8
Employés	16	16,2	16,5	16,3	16,6
Ouvriers	18,1	16,3	17,2	16,1	13,7
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	1,5	1,0	1,4	1,1	0,6
Retraités	23,4	25,8	24,3	23,4	25,9
Elèves et étudiants	8,8	8,7	8,1	9,6	8,4
Autres, sans activité professionnelle	16,1	11,6	14,1	11,5	8,2

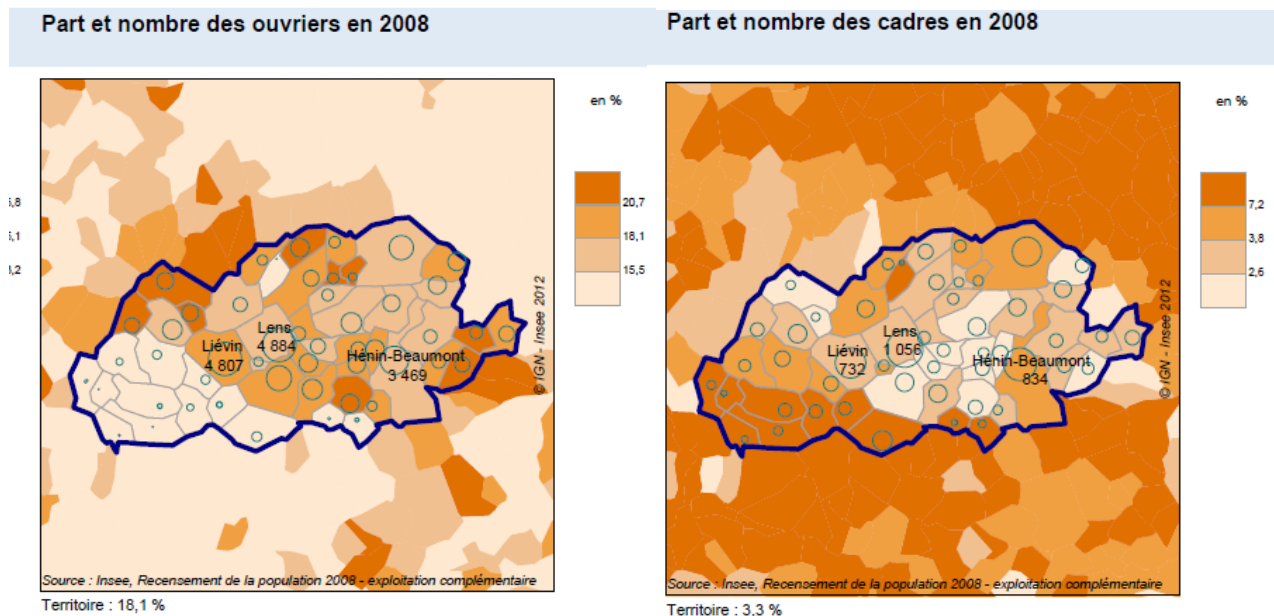
Source : Insee, RP2008 exploitation complémentaire.

La structure sociale est également singulière dans le territoire (Cf. **tableau 5**) où les catégories sociales les plus représentées sont les retraités (23%), les ouvriers (18%), les employés et les personnes sans activité professionnelle (16%). Ces trois mêmes catégories sociales sont surreprésentées comparativement aux autres

territoires à l'inverse de toutes les autres dont les cadres et les professions intermédiaires. Les rémunérations versées tendent donc logiquement à être moins élevées dans le territoire, ce qui est à rapprocher des niveaux de revenus plus faibles qu'ailleurs.

Des disparités de revenus au sein du territoire apparaissent en relation avec la répartition des professions, les cadres se concentrant en majorité dans le sud ouest du territoire (Cf. graphique 2).

Graphique 2 : Répartition des cadres et des ouvriers en 2008 sur le territoire



Source : Insee, RP2008 exploitation complémentaire.

Les personnes en situation de précarité sont moins concentrées au sein du territoire qu'au sein des territoires de comparaison : 20% des communes concentrent 57% des situations de bas revenus dans le territoire (contre 82% dans le territoire de référence et 88% en région) et 62% des situations de RSA socle ou de RMI (contre 87% et 93%).

L'analyse de la répartition des populations à bas revenus au niveau du territoire essentiellement constitué d'aires urbaines, reste difficile à appréhender. Une analyse infra-communale mettrait davantage en exergue ces disparités notamment entre la ville centre et sa périphérie.



Indicateur 35 : Salaire brut moyen

Indicateur 51 : Part des retraites et pensions dans les revenus d'activité

Indicateur 53 : Dépendance des allocataires aux prestations versées par les CAF (>75% des revenus)

Indicateur 47 : Allocataires RSA activité

Indicateur 48 : Allocataires RSA socle

Indicateur 52 : Distribution des revenus

Indicateur(s) suivi(s) au travers du système de calcul annuel d'indicateurs (Cf. Annexe Liste des indicateurs)

INÉGALITÉS DE CONDITIONS DE VIE

BEAUCOUP DE LOGEMENTS SOCIAUX ET UNE PART DE PROPRIÉTAIRES PLUS FAIBLE QU'AILLEURS

Le caractère très urbanisé du territoire se traduit par une forte densité de logements bien supérieure au territoire de comparaison : 414 logements au km² (contre resp. 343 et 143 dans le territoire de référence et la région). Le parc de logements est constitué de nombreuses maisons individuelles relevant surtout du parc minier et la plupart des logements collectifs sont des logements sociaux .

Dans le territoire, la part des propriétaires, relativement faible, est en hausse tandis que la part des locataires (48.1%) est supérieure de 7 points à celle de la région. Les parts de propriétaires dans le territoire sont plus élevées dans les collines de l'Artois et dans une moindre mesure dans le secteur du Nord au contraire du cœur urbain où la population est moins favorisée socialement.

Par ailleurs, l'âge moyen du parc est plus élevé dans le territoire que dans les territoires de comparaison et l'inconfort y est plus important qu'en France. Ces logements anciens sont surtout situés dans les communes du cœur urbain et du secteur Nord où les logements miniers sont nombreux. Néanmoins, la réhabilitation de ces derniers a fortement amélioré leur confort.

Enfin, la part des locataires d'un logement non meublé HLM (22.4%), quasi-équivalente à celle du territoire de référence, est supérieure de 3.5 points à celle de la région et la part des personnes logées gratuitement (qui sont des anciens mineurs ou leurs veuves) est importante sur le territoire mais en baisse. La particularité du territoire réside dans le nombre important de logements miniers (32 780 au 31/12/2007 qui s'ajoutent au parc social classique). Ainsi, au final, la proportion de logements institutionnels regroupant les logements HLM et les logements miniers s'élève à 45%. Les personnes âgées du territoire jouissent de plus d'indépendance que dans les territoires de comparaison : la proportion de séniors (plus de 65 ans) vivant en communauté est moitié moindre et 37.1% d'entre eux vivent seuls en logement ordinaire (+3 points par rapport au territoire de référence et à la région, +5.5 points par rapport à la France).

UNE INSERTION DES JEUNES PLUS DIFFICILE...

Tableau 6 : Situation des jeunes

en %	Territoire	Territoire de référence	Région	France
Situation des jeunes de 18 à 24 ans	100	100,0	100	100
Elèves, étudiants, stagiaires	31	34,2	38	37,6
Autres inactifs	9,3	6,7	6,6	4,9
Chômeurs	23,6	18,8	17,8	13,3
Apprentissage	3,4	4,6	4	5,5
Intérim	3,4	3,1	2,8	2,5
Emplois aidés	1,5	1,6	1,6	1,4
Stages rémunérés en entreprise	0,9	0,7	0,9	1
Contrats à durée déterminée	8,8	9,4	9,1	10,2
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	17,3	19,7	18,1	22,2
Non salariés	0,7	1,1	1	1,5
Proportion de jeunes de 18 à 24 ans non insérés (ni étudiants ni en emploi)	32,9	25,5	24,5	18,2
Proportion de jeunes de 18 à 25 ans non insérés (ni étudiants ni en emploi)	32,9	25,8	24,8	18,5
Proportion de jeunes de 18 à 24 ans non étudiants autonomes	37	47,9	42,9	47,6
Proportion de personnes non scolarisées n'ayant aucun diplôme				
Parmi les 20-24 ans	16,4	16,9	15,2	14,5
Parmi les 25-34 ans	14,4	15,1	12,3	11,7

Source : Insee, Recensement de la population 2008 exploitations principale et complémentaire.

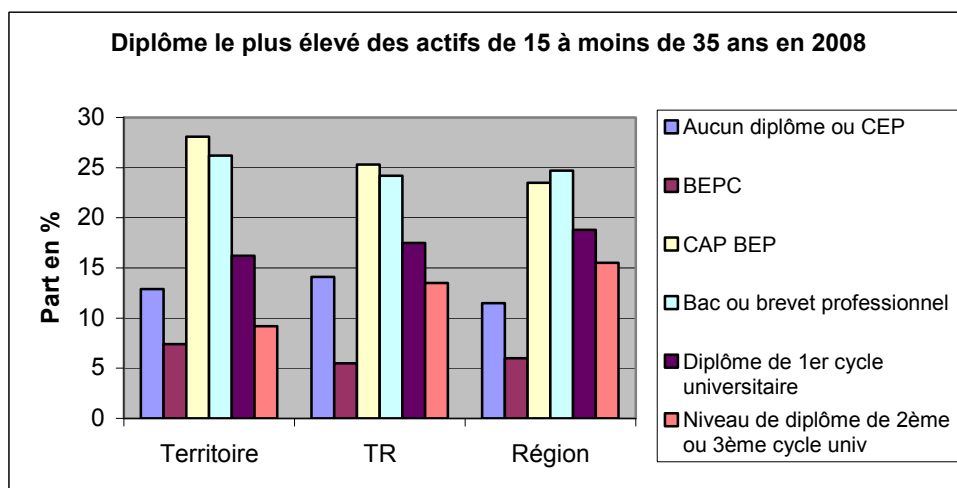
La situation des jeunes âgés de 18 à 24 ans au regard du marché du travail est particulièrement difficile au sein du territoire (**Cf. tableau 6**) : la part des jeunes encore élèves, étudiants ou stagiaires (31%) y est inférieure à celle des territoires de comparaison (-3.2 points par rapport au territoire de référence et -7 points par rapport à la région et à la France). Même constat pour les jeunes en apprentissage ou disposant d'un contrat de travail stable (fonction publique ou CDI). Les jeunes du territoire se trouvent ainsi plus fréquemment en situation d'inactivité ou de chômage. Au final, un jeune sur trois n'est pas inséré c'est à dire ni étudiants ni en emploi (contre un jeune sur 4 dans le territoire de référence et moins d'un sur cinq en France).

... DUE NOTAMMENT À UN NIVEAU DE FORMATION GÉNÉRAL PLUS FAIBLE QU'AILLEURS...

En 2008, le niveau de formation de la population non scolarisée des jeunes âgés de 15 ans et plus est inférieur à celui des territoires de comparaison : 25.5% d'entre eux n'ont aucun diplôme (resp. +2, +4.5 et +6.8 points par rapport au territoire de référence, à la région et à la France métropolitaine), 13.8% sont diplômés du baccalauréat ou du brevet professionnel (contre resp.14.2%, 14.7% et 15.6%). Ce constat est encore plus flagrant pour les diplômés de niveau bac+2, 8.1% ont un diplôme de niveau bac+2, soit resp. 1.7, 2.4 et 3.4 points de moins que dans les territoires de comparaison et 4.7% sont diplômés du supérieur (contre resp. 8.2%, 8.9% et 12.4%).

La répartition spatiale des diplômés de l'enseignement supérieur dans la population non scolarisée au sein du territoire est presque analogue à celle des cadres, les plus fortes proportions de diplômés de l'enseignement supérieur se situant dans les collines de l'Artois.

Graphique 3

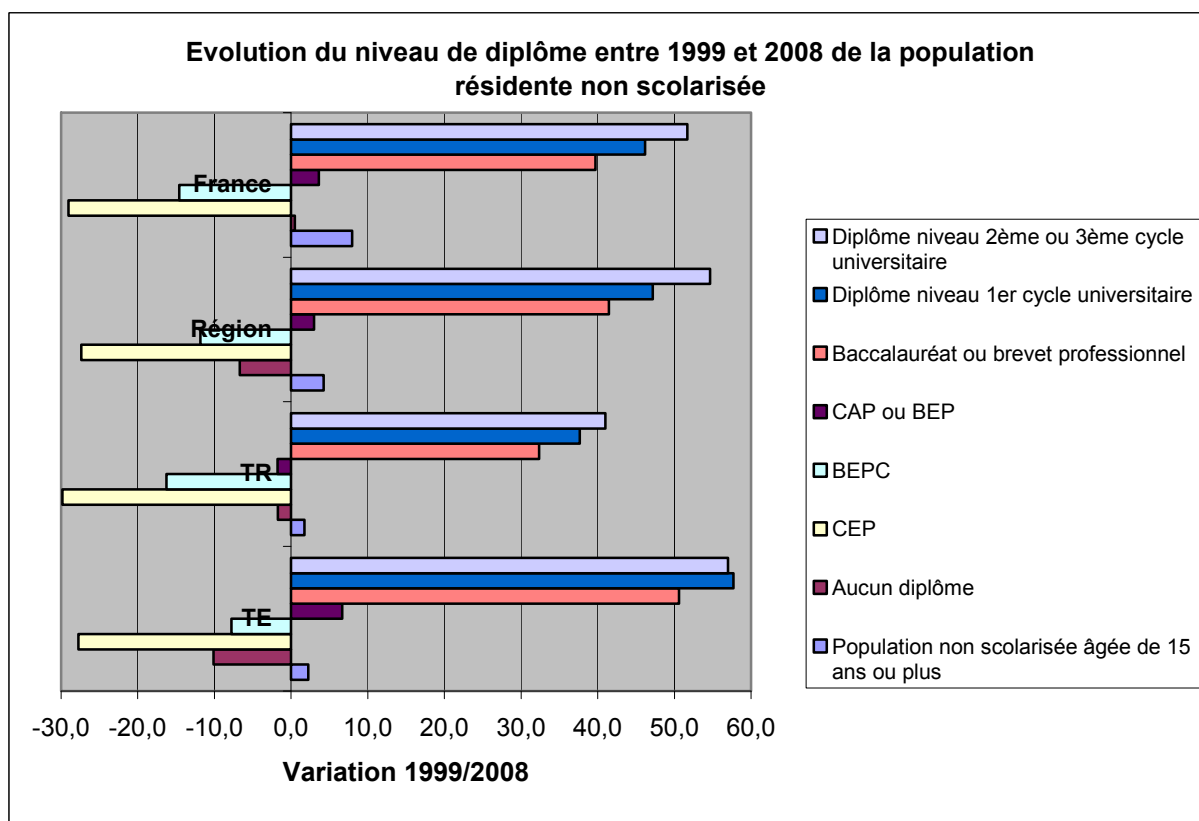


Sources : Insee, Recensement de la population 1999 exploitation principale (Métropole) et exploitation complémentaire (Dom) - Recensement de la population 2008 exploitation principale.

Le constat précédemment effectué est également valable pour les jeunes actifs du territoire âgés de 15 à 35 ans (Cf. graphique 3), mais leur situation est moins préoccupante car la part de bacheliers y est plus élevée qu'ailleurs et les non diplômés sont moins nombreux que dans le territoire de référence.

...MAIS LA MONTÉE EN GAMME DES DIPLÔMES S'EFFECTUE PLUS RAPIDEMENT QU'AILLEURS, D'OÙ UN RATTRAPAGE...

Graphique 4



Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2008 exploitations principales

Entre 1999 et 2008, le niveau de diplôme a augmenté au sein du territoire. Cette montée en gamme s'est effectuée à un rythme plus élevé qu'ailleurs (Cf. graphique 4).

En effet, dans la population non scolarisée âgée de 15 ans ou plus, le nombre de jeunes bacheliers, diplômés du 1^{er} cycle universitaire et de niveaux 2^{ème} ou 3^{ème} cycle a progressé plus vite dans le territoire (resp. +50.6%, +57.7%, +57%) qu'ailleurs et le nombre de personnes sans diplôme a diminué plus vite dans le territoire.

... CONSÉQUENCE D'UN EFFORT PORTÉ SUR LA FORMATION QUI PORTE SES FRUITS

L'offre de formation est supérieure dans le territoire par rapport aux territoires de comparaison. Ainsi l'université d'Artois présente une grande diversité de domaines de formation essentiellement à Lens et Liévin : sciences humaines et sociales, sciences de la technologie et de la santé, droit économie gestion, arts lettres et langues, etc. Outre les formations universitaires, des formations de niveau IUT, BTS, écoles d'infirmières, classes prépa, écoles d'ingénieurs sont également présentes sur le territoire.

Un enjeu important pour le territoire porte sur une meilleure adéquation à trouver entre les qualifications des actifs et les qualifications requises pour occuper les postes proposés.

UNE SITUATION SANITAIRE PRÉOCCUPANTE...

La situation sanitaire du territoire se caractérise par une mortalité très élevée, notamment la mortalité précoce (mortalité chez les moins de 65 ans). La mortalité permet une approche de l'état de santé d'une population. Le territoire subit une mortalité plus importante et plus précoce que la région Nord-Pas-de-Calais, qui elle-même enregistre la mortalité la plus élevée des régions métropolitaines françaises. La surmortalité dans le territoire est encore plus préoccupante que dans la région soulignant un mauvais état de santé d'une partie de la population et en particulier de la population masculine.

Chez les hommes, la mortalité sur le territoire est supérieure de 46 % à celle de la France. La surmortalité dans la région est de 30% par rapport à la France. La mortalité masculine précoce s'aggrave aussi : les hommes de moins de 65 ans ont une mortalité supérieure de 69 % à la France (surmortalité régionale + 39 %) (Cf. **tableau 7**). Les hommes du Territoire ont ainsi une espérance de vie à la naissance réduite par rapport au Nord-Pas-de-Calais et au Territoire de référence de respectivement 1,6 ans et 2,6 ans. (Cf. **tableau 8**)

La mortalité féminine même si elle reste inférieure à la mortalité masculine reste inquiétante. L'espérance de vie à la naissance des femmes est réduite de 2,7 ans en comparaison de celle des femmes françaises.

Tableau 7 : ICM - Indicateur comparatif de mortalité 2006-2009

	Mortalité tous âges confondus		Mortalité prématurée (inf à 65 ans)	
	hommes	femmes	hommes	femmes
Territoire d'étude : CALL + CAHC	146,0	129,2	169,1	147,7
Artois com + CC Noeux	145,5	128,0	159,1	152,6
Territoire de référence	117,4	110,5	127,8	118,4
Nord-Pas-de-Calais	130,3	122,2	139,9	130,3

Source : Insee - RP 2008, Observatoire régional de la Santé Nord-Pas-de-Calais

Note de lecture : L'indicateur comparatif de mortalité (ICM) est le rapport entre le nombre de décès observé et le nombre de décès "attendu" dans une sous-population. La mortalité relative qui sera implicitement calculée sera comparée à la mortalité française. L'ICM de la France est de 100. Ainsi, un ICM de 146 reflète une mortalité supérieure de 46% à la mortalité française.

Tableau 8 : Espérance de vie selon l'âge en 2008

	Espérance de vie à la		Espérance de vie à 65 ans	
	hommes	femmes	hommes	femmes
Territoire d'étude : CALL + CAHC	73,0	81,8	16,0	20,8
Artois com + CC Noeux	72,7	81,1	15,9	20,6
Territoire de référence	75,6	83,5	17,4	22,0
Nord-Pas-de-Calais	74,6	82,4	16,7	21,1
France métropolitaine	77,9	84,5	18,6	22,7

Source : Insee Etat civil 2008, recensement de la population 2008, 2009

Tableau 9 : Accès au services de santé

	Territoire	Territoire de référence	Région	France
Part de la population éloignée des équipements de santé (en %)				
de la gamme de proximité (plus de 15 mn)	0	0	0	0,2
de la gamme intermédiaire (plus de 15 mn)	0	0,6	0,6	4,7
de la gamme supérieure (plus de 30 mn)	0	2,7	0,3	4,9
Nombre de médecins pour 10 000 habitants				
médecins omnipraticiens	9	10,2	10,8	10,3
médecins spécialistes	4,1	7,6	5,1	7,2

Sources : Insee, BPE 2010 - Recensement de la population 2008 exploitation principale ; Inra UMR1041 CESAER, Distancier Odomatrix.
 Equipements de santé de la gamme de proximité : Médecin omnipraticien, Chirurgien dentiste, Infirmier, Masseur kinésithérapeute, Pharmacie.

Equipements de santé de la gamme intermédiaire : Orthophoniste, Pédicure, podologue, Laboratoire d'analyses médicales, Ambulance, Personnes âgées : hébergement, Personnes âgées : soins à domicile, Personnes âgées : services d'aide, Garde d'enfant d'âge préscolaire.
 Equipements de santé de la gamme supérieure : Établissement de santé de court séjour, Établissement de santé de moyen séjour, Établissement de santé de long séjour, Établissement psychiatrique, Urgences, Maternité, Centre de santé, Structures psychiatriques en ambulatoire, Spécialiste en cardiologie, Spécialiste en dermatologie et vénéréologie, Spécialiste en gynécologie médicale, Spécialiste en gynécologie obstétrique, Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie, Spécialiste en psychiatrie, Spécialiste en ophtalmologie, Spécialiste en oto-rhino-laryngologie, Spécialiste en pédiatrie, Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale, Sage-femmes, Orthoptiste.

...MALGRÉ UNE BONNE ACCESSIBILITÉ AUX ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ MAIS UNE DENSITÉ DE MÉDECINS INSUFFISANTE

A l'instar de l'ensemble de la région, les 3 gammes d'équipements de santé sont accessibles à l'ensemble de la population du territoire, ce qui n'est pas toujours le cas concernant l'accès des équipements de santé des gammes intermédiaire et supérieure dans le territoire de référence et en moyenne nationale. **(Cf. Tableau 9)**.

Par contre, le nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes pour 10 000 habitants est en retrait dans le territoire comparativement aux autres territoires.

LES DIFFÉRENTS ÉQUIPEMENTS SONT FACILEMENT ACCESSIBLES, NOTAMMENT AUX SÉNIORS...

Tableau 10 : Niveau d'équipement moyen des communes de la zone

		Territoire	Territoire de référence	Région	France
De proximité (sur 29)	Observé	23,3	20,5	11,8	10
	Théorique (estimé en fonction de la population des communes)	24,1	21,8	13,5	10,1

Sources : Insee, BPE 2010 - Recensement de la population 2008 exploitation principale.

Parmi les 29 équipements composant la gamme de proximité, la plupart sont présents au sein du territoire, davantage que dans les territoires de comparaison. Mais ces équipements sont en nombre inférieur à celui des autres territoires. Tout équipement confondu, le nombre pour 10 000 habitants est plus faible dans le territoire que dans les territoire de comparaison : 4.8 contre 5.6 dans la région, 6 dans le territoire de référence et 7.4 en France métropolitaine, exception faite des équipements relatifs aux sports, loisirs et culture. **(Cf tableaux 10 et 11)**

Tableau 11 : Équipements de la zone - Gamme de proximité

EQUIPEMENTS DE LA GAMME DE PROXIMITE	Territoire	Territoire de référence	Région	France
	Nombre d'équipements pour 10 000 habitants	Nombre d'équipements pour 10 000 habitants	Nombre d'équipements pour 10 000 habitants	Nombre d'équipements pour 10 000 habitants
Services aux particuliers	5,2	7,3	6,4	10,0
Commerce	3,8	4,2	3,9	4,5
Enseignement	3,8	3,9	4,4	4,3
Santé - social	6,7	7,6	7,7	8,0
Transports (taxi)	1,5	2,6	2,0	5,0
Sports, loisirs et culture	3,8	3,5	3,5	4,3
Moyenne tous équipements confondus	4,8	6,0	5,6	7,4

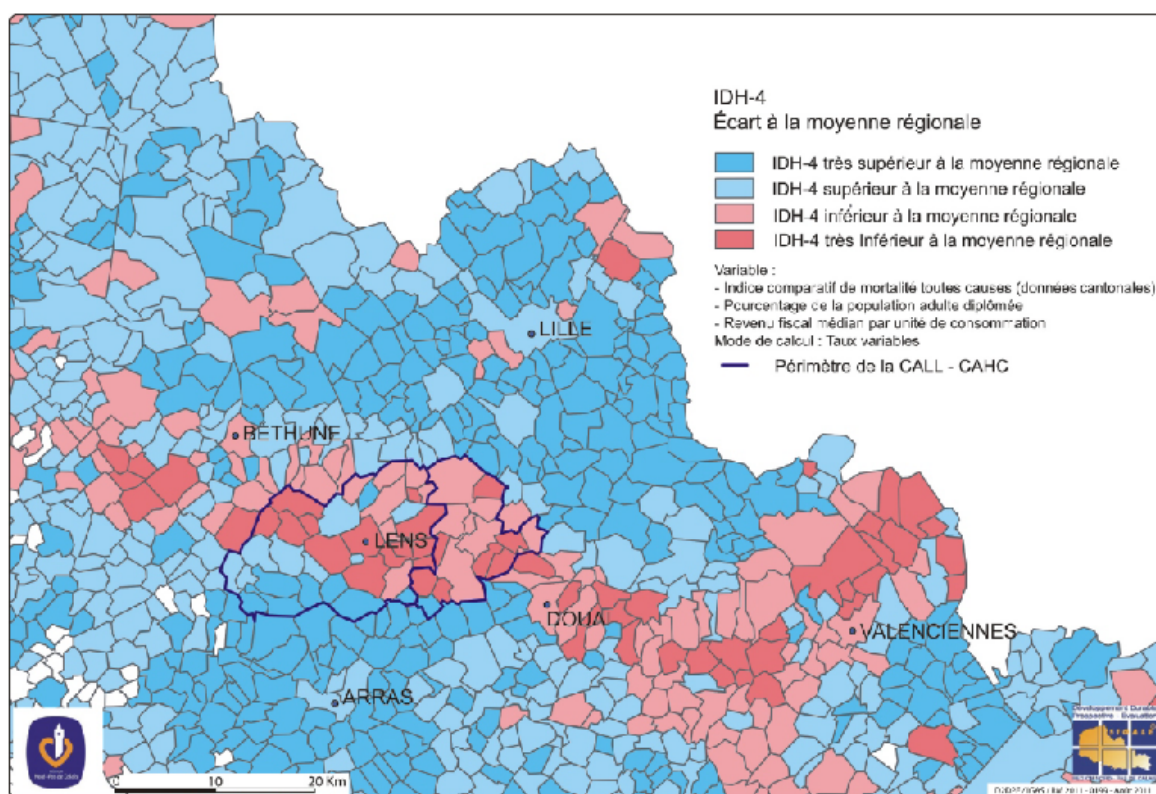
Sources : Insee, BPE 2010 - Recensement de la population 2008 exploitation principale.

UNE SITUATION SOCIALE DÉGRADÉE SYNTHÉTISÉE PAR L'IDH-44

La fragilité sociale du territoire peut être représentée par l'Indicateur de Développement Humain 4 qui synthétise à un niveau territorial fin les dimensions de la santé, de l'éducation et du niveau de vie. Trois variables permettent de refléter ces dimensions : l'indice comparatif de mortalité, le pourcentage de la population adulte diplômée et le revenu fiscal médian par unité de consommation. Au regard de ces variables, la plupart des communes du territoire présentent un IDH-4-4 très inférieur à la moyenne régionale. Avec des revenus plus faibles, un indice de mortalité plus élevé et une part importante de non diplômés, le territoire apparaît en difficulté dans les trois dimensions retenues dans l'IDH-4-4. D'autres inégalités peuvent également concerner des dimensions non présentes dans l'IDH-4-4, comme le logement, les conditions de travail, la précarité de l'emploi, le lien social. Un indice synthétique : l'IDH-44 qui combine l'ICM (indice comparatif de la mortalité), le pourcentage de la population adulte diplômée et le revenu fiscal médian par unité de consommation (UC).

L'IDH-4-4 est inférieur ou très inférieur à la moyenne régionale dans les 3/4 du territoire. Seules les communes des collines de l'Artois ont un indice supérieur voire très supérieur à la moyenne régionale.

Carte 4 : DÉCLINAISON COMMUNALE DE L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (IDH-4) EN NORD-PAS-DE-CALAIS EN 2007



Source : Conseil régional.



Indicateur 20 : Taux de retard scolaire en 6ème

Indicateur 21 : Taux de réussite scolaire au brevet des collèges et au baccalauréat

Indicateur 22 : Taux d'orientation vers les filières générales, technologiques et professionnelles

Indicateur 23 : Taux d'accès normal des élèves de 3^{ème} en terminale

Indicateur 24 : Taux de scolarisation

Indicateur 25 : Part des non diplômés

Indicateur 26 : Part des diplômés de l'enseignement supérieur

Indicateur 62 : Indicateur comparatif de mortalité et de mortalité prématurée par sexe

Indicateur 63 : Présence des professions de santé

Indicateur 64 : Indicateur de développement humain IDH-44

Indicateur(s) suivi(s) au travers du système de calcul annuel d'indicateurs (Cf. Annexe Liste des indicateurs)

RENOUVELLEMENT SOCIAL DE LA POPULATION

Tableau 12 : Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	1999		2008	
	Effectif	%	Effectif	%
Ensemble	292 415	100	294 258	100
Agriculteurs exploitants	463	0,2	311	0,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	5 829	2	5 174	1,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	7 482	2,6	9 622	3,3
Professions intermédiaires	25 930	8,9	32 212	10,9
Employés	41 569	14,2	47 156	16
Ouvriers	55 229	18,9	53 232	18,1
Retraités	55 567	19	68 908	23,4
Autres personnes sans activité professionnelle	100 346	34,3	77 644	26,4

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations complémentaires

DIVERSIFICATION DES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Entre 1999 et 2008, la structure par catégorie socioprofessionnelle de la population résidente de plus de 15 ans a évolué (**Cf. tableau 12**). Dans le territoire, certaines catégories ont connu une hausse plus rapide de leurs effectifs que dans le territoire de référence : c'est le cas des cadres pour lesquels la progression atteint +28.6% contre +24.3%, des professions intermédiaires (+24.2% contre +10.9%) et des employés (+13.4% contre +3.6%). Le nombre de personnes résidentes des catégories professions intermédiaires et employés y ont augmenté plus vite que dans la région (respectivement +19.%, +9.2%) à l'inverse du nombre de cadres (+37% dans la région).

On assiste par contre à une baisse du nombre d'artisans plus rapide dans le territoire que dans le territoire de référence et dans la région (-11.2% contre resp. -9.4% et -6.4%), et à un recul plus modéré du nombre d'ouvriers (-3.6% contre -8.2% et -5.1%).

UN MANQUE D'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE NOTAMMENT POUR LES ACTIFS LES PLUS QUALIFIÉS

La dissymétrie des échanges entre le territoire et les autres espaces n'est pas compensée par l'arrivée de nouveaux actifs venus s'installer et vivre dans le territoire. Quel que soit le type d'emploi, le jeu des migrations résidentielles se traduit par un solde négatif puisque les sorties du territoire sont plus nombreuses que les arrivées (**Cf. Tableau 13**).

En cinq ans, 32 100 personnes sont parties lorsque 23 300 y sont arrivées, engendrant des taux d'entrants et de sortants à hauteur de 67 ‰ et 92 ‰, plus élevés qu'au niveau régional, se situant à 29 ‰ et 47 ‰. Toutes les classes d'âge sont concernées et notamment les jeunes âgés de 15 à 29 ans. Le déclin démographique observé sur le territoire date du début des années 60 et s'est poursuivi jusqu'aux années 70, suivi d'une remontée jusqu'au début des années 80 et d'une stabilité dès le début des années 90.

Le déficit migratoire est particulièrement important pour les cadres, avec un taux migratoire encore plus négatif que celui observé au niveau régional. En effet, l'arrivée en cinq ans de 1 600 cadres résidant sur le territoire est très insuffisante pour rattraper le déséquilibre entre l'offre d'emploi de niveau cadre et les actifs résidents de même niveau.

Toutefois, le manque d'attractivité résidentielle observé serait peut-être en cours de résorption avec l'arrivée de populations plus jeunes. La part des nouveaux arrivants dans la population âgée de cinq ans ou plus s'élève à 7% contre 3,7% au niveau régional. Les personnes qui arrivent sont surtout âgées de 25 à 39 ans, vivant en famille avec des enfants. L'attractivité résidentielle du territoire reste un enjeu fort qui permettra d'établir une meilleure adéquation entre compétences des actifs et emplois du territoire.

Tableau 13 : Indicateurs de migration résidentielle des actifs occupés en 2008

Migrations résidentielles sur cinq ans	Ensemble		Cadres		Ouvriers	
	Territoire	Moyenne des zones d'emploi du Nord-Pas-de-Calais	Territoire	Moyenne des zones d'emploi du Nord-Pas-de-Calais	Territoire	Moyenne des zones d'emploi du Nord-Pas-de-Calais
Arrivées dans la zone	13 600	12 652*	1 600	2 664*	3 200	2 280
Sortants de la zone	16 900	14 895**	2 200	3 149**	3 600	2 579
Taux de stabilité (en %)	87,9	87,5	80	79,5	91,8	91,5
Taux annuel de migration avec le reste de la France (en ‰)	-5,3	(1)	-13,1	(2)	-2,1	(3)

Le taux annuel de migration interne nette d'une zone géographique donnée correspond au taux d'évolution de la population imputable aux mouvements migratoires entre cette zone et les autres parties du territoire national. Il est égal à la différence entre les entrées et les sorties de la zone considérée liés à des mouvement interne, rapportée à la population moyenne de la zone.

Le taux de stabilité rapporte les personnes résidant et travaillant dans le territoire à l'ensemble des actifs occupés résidant dans cette zone

Guide de lecture :

(1), *, ** : le taux annuel de migration avec le reste de la France atteint -5,3‰ pour l'ensemble des actifs occupés du territoire d'étude. Il se situe sur une échelle allant de -10,9‰ pour la zone d'emploi de Lille à +4,3‰ pour celle de Flandre-Lys. La moyenne des arrivées d'actifs dans l'ensemble des zones d'emploi de la région observées entre 2003 et 2008 s'élève à 12 652 entrants. Ces arrivées sont variables d'une zone d'emploi à l'autre et se situent sur une échelle allant de 4 819 arrivées dans la zone d'emploi de Berck-Montreuil à 50 079 dans celle de Lille. De même, les sorties estimées à 14 895 en moyenne sur l'ensemble des zones se situent sur une échelle allant de 4 802 sorties de la zone d'emploi de Berck-Montreuil à 68 085 de celle de Lille.

(2), *,** : le taux annuel de migration avec le reste de la France atteint -13,1‰ pour les cadres du territoire d'étude. Il se situe sur une échelle allant de -15‰ pour la zone d'emploi de Lille à +9‰ pour celle d'Arras. La moyenne des arrivées de cadres dans l'ensemble des zones d'emploi de la région observées entre 2003 et 2008 s'élève à 2 664 entrants. Les arrivées de cadres sont variables d'une zone d'emploi à l'autre et se situent sur une échelle allant de 582 arrivées dans la zone d'emploi de Berck-Montreuil à 15 421 dans celle de Lille. De même, les départs de cadres estimés à 3 149 en moyenne sur l'ensemble des zones d'emploi, se situent sur une échelle allant de 661 départs de la zone d'emploi de Berck-Montreuil à 20 959 de celle de Lille.

(3), *, ** : le taux annuel de migration avec le reste de la France atteint -2,1‰ pour les ouvriers du territoire d'étude. Il se situe sur une échelle allant de -10,2‰ pour la zone d'emploi de Lille à +5,1‰ pour celle de Flandre-Lys. La moyenne des arrivées d'ouvriers dans l'ensemble des zones d'emploi de la région observées entre 2003 et 2008 s'élève à 2 280 entrants. Les arrivées d'ouvriers sont variables d'une zone d'emploi à l'autre et se situent sur une échelle allant de 752 arrivées dans la zone d'emploi de Boulogne-sur-mer à 3587 dans celle de Roubaix-Tourcoing. De même, les départs d'ouvriers estimés à 3 600 en moyenne sur l'ensemble des zones d'emplo, se situent sur une échelle allant de 951 départs de la zone d'emploi de Berck-Montreuil à 8 517 de celle de Lille

Tableau 14 : Profil des entrants et des partants de la zone âgés de 15 ans ou plus selon l'âge et le niveau de diplôme entre 2003 et 2008

	Territoire								Territoire de référence							
	Nouveaux arrivants		Stables		Partants		Solde		Nouveaux arrivants		Stables		Partants		Solde	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
15 à 24 ans	4056	19,6	47676	17,5	7424	27	-3 368	-7,1	4 530	28,7	19204	15	4645	26,9	-115	-0,6
25 à 39 ans	11129	53,7	59022	21,6	12186	44,4	-1 057	-1,8	6 422	42,8	26007	20,4	8239	44,7	-1 817	-7,0
40 à 54 ans	3482	16,8	71371	26,1	4464	16,3	-982	-1,4	2 401	16,6	32882	26,1	2993	16,4	-592	-1,8
55 à 64 ans	1211	5,8	39221	14,4	1827	6,6	-616	-1,6	846	6,2	20048	15,9	1285	6,8	-439	-2,2
65 ans ou plus	843	4,1	55730	20,4	1571	5,7	-728	-1,3	844	5,8	28216	22,5	952	5,2	-108	-0,4
		100		100		100			100		100		100			
Population non scolarisée titulaire	18676	90,1	243656	89,2	23390	85,1	-4 714	-4,1	11 844	80,3	113649	90,2	14888	81,5	-3 044	-2,7
d'aucun diplôme ou du CEP	3425	16,5	100065	36,7	4028	14,7	-603	-1,5	2 368	16	41264	33,2	2269	12,7	99	0,2
du BEPC	1031	5	17736	6,5	1462	5,3	-431	-6,4	573	4,1	6732	5,6	718	4,1	-145	-2,2
d'un CAP ou d'un BEP	4384	21,2	65776	24,1	5511	20,1	-4 480	-14,1	2 399	16,8	31730	25	3360	18,6	-962	-3,0
d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	3954	19,1	32338	11,8	5017	18,3	-633	-4,0	2 190	14,9	15671	12,3	2898	16,2	-708	-4,5
d'un diplôme niveau 1er cycle universitaire	3374	16,3	17901	6,6	4093	14,9	-139	-1,4	1 990	13,2	10284	7,9	2727	14,8	-737	-7,2
d'un diplôme niveau 2ème ou 3ème cycle universitaire	2509		9840		3279		-770	-6,1			7969		2917		-27	-0,2
		12,1		3,6		11,9			2 325	15,2		6,1		15,2		
Population scolarisée	2044	9,9	29364	10,8	4082	14,9	-2 038	-1,6	3 198	19,7	12708	9,9	3225	18,5	-3 072	-2,4
Ensemble de la population de 15 ans ou plus	20720	100	273021	100	27472	100	-6 752	-2,5	15 042	100	126357	100	18114	100	-3 072	-2,4

Source : Insee, Recensement de la population 2008 exploitation complémentaire.

UN DÉFICIT MIGRATOIRE GLOBAL EN VOLUME QUI TOUCHE BEAUCOUP LES PLUS JEUNES ET LES PLUS DIPLÔMÉS

Le solde migratoire⁸ de l'ensemble de la population âgée de plus de 15 ans est négatif sur le territoire (-2.5%) et comparable à celui observé sur le territoire de référence (-2,4%), indiquant des départs plus nombreux que les arrivées.

Ce taux de solde migratoire atteint son niveau le plus bas dans le territoire pour la tranche des jeunes âgés de 15 à 24 ans (-7.1%). C'est le cas pour les jeunes âgés de 25 à 39 ans (-7%) dans le territoire de référence. L'examen des taux de solde migratoire en fonction du diplôme fait apparaître des taux très négatifs pour les titulaires d'un CAP ou d'un BEP (-14%) et les titulaires d'un 3^{ème} cycle universitaire (-6.1%) dans le territoire. C'est le cas pour le territoire de référence en ce qui concerne les titulaires d'un diplôme universitaire de 1^{er} cycle (-7.2%) et pour les titulaires d'un bac ou d'un bac pro (-4.5%) (Cf. Tableau 15).

⁸ Il s'agit ici du rapport entre le solde (différence entre les entrants et les sortants) et le nombre de personnes stables.

Tableau 15 : Profil des entrants et des partants de la zone âgés de 15 ans ou plus selon la catégorie socio-professionnelle entre 2003 et 2008

	Territoire								Territoire de référence							
	Nouveaux arrivants		Stables		Sortants		Solde		Nouveaux arrivants		Stables		Sortants		Solde	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Agriculteurs exploitants	9	0	302	0,1	52	0,2	-43	-14,2	19	0,1	256	0,2	26	0,1	-7	-2,7
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	542	2,6	4632	1,7	766	2,8	-224	-4,8	368	2,5	3069	2,4	510	2,8	-142	-4,6
Cadres et prof. intellectuelles supérieures	1665	7,9	7957	2,9	2354	8,6	-689	-8,7	1686	10,8	6037	4,6	2113	10,8	-428	-7,1
Professions intermédiaires	4513	21,5	27699	10,1	5377	19,5	-864	-3,1	2790	18,4	14531	11,2	3751	20,4	-962	-6,6
Employés	5166	24,6	41991	15,4	6402	23,3	-1236	-2,9	2775	19	20135	16,2	3663	20,7	-889	-4,4
Ouvriers qualifiés	2394	11,4	27817	10,2	2842	10,3	-448	-1,6	1334	9,1	12074	9,6	1672	9,2	-338	-2,8
Ouvriers non qualifiés	1477	7	21183	7,8	1554	5,6	-77	-0,4	899	5,9	8505	6,7	961	5,4	-62	-0,7
Ouvriers agricoles	26	0,1	335	0,1	107	0,4	-81	-24,2	52	0,4	232	0,2	59	0,4	-7	-3,2
Retraités																
Etudiants et élèves	5181	24,9	141370	52	8070	29	-2889	-2	5144	34	61400	49	5368	30,2	-224	-0,4
Autres inactifs																
Ensemble de la population de 15 ans ou plus	20972	100	273286	100	27524	100	-6 552	-2,4	15065	100	126238	100	18124	100	-3 059	-2,4

Source : Insee, Recensement de la population 2008 exploitation complémentaire.

Pour l'ensemble de la population âgée de 15 ans ou plus, les taux de solde migratoire les plus bas dans le territoire (outre les agriculteurs exploitants et les ouvriers agricoles dont les effectifs sont très faibles) sont les cadres et les professions intellectuelles supérieures (-8.7%), les artisans (-4.8%) et les professions intermédiaires (-3.1%). Ces 3 catégories sont également les plus touchées dans le territoire de référence (resp. -7.1%, -4.6% et -6.6%).

DES TAUX DE SOLDE MIGRATOIRE TRÈS NÉGATIFS POUR LES CADRES, ARTISANS ET PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES DANS LE TERRITOIRE ET LE TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE

Au final, le rapprochement entre le renouvellement social de la population du territoire conduisant à une hausse relative des catégories supérieures (cadres, professions intermédiaires) et le constat de soldes migratoires négatifs pour ces mêmes catégories conduisent à en conclure que ce renouvellement est essentiellement de nature endogène (Cf. **tableau 15**) : la population du territoire, de plus en plus qualifiée, accède à des emplois plus qualifiés. Cependant, l'analyse des déplacements domicile-travail conclut que de nombreuses personnes qualifiées viennent travailler sur le territoire sans s'y installer. Ainsi, le territoire présente des caractéristiques sociales assez dégradées contrastant avec le dynamisme économique.



Indicateur 29 : Évolution de la population par classe d'âge

Indicateur(s) suivi(s) au travers du système de calcul annuel d'indicateurs (Cf. Annexe Liste des indicateurs)

THÉMATIQUE TISSU PRODUCTIF ET DYNAMISME ÉCONOMIQUE

L'implantation du Louvre à Lens est une chance pour la ville, le territoire constitué des Communautés d'Agglomération de Lens- Liévin et d'Hénin - Carvin et le Bassin minier en général, territoire marqué par la révolution industrielle et l'activité charbonnière passée. Le territoire, malgré une situation sociale très difficile, bénéficie d'avantages dûs à sa situation géographique privilégiée et à la diversité des activités économiques qui y sont présentes. En particulier, les phénomènes de désindustrialisation et de tertiarisation en cours, communs à l'ensemble des territoires, sont plus marqués sur le territoire dans la mesure où ils se sont produits sur une période assez courte. Reste à savoir si la restructuration du territoire au niveau industriel aboutira à la présence de nouvelles activités porteuses d'avenir. De même, le développement des activités présentes constitue-t-il une opportunité de diversification complémentaire des activités économiques et de stabilisation de l'économie locale contre d'éventuels chocs conjoncturels ? Le dynamisme économique du territoire, se fera-t-il de façon harmonieuse avec l'amélioration des conditions sociales de la population ? La structure de la population active présente sur le territoire se rapprochera-t-elle progressivement des besoins effectifs en termes de qualifications et de compétences ? Le renouvellement social attendu permettra-t-il au territoire de générer des flux de revenus dépensés au sein même du territoire ?

Ces quelques exemples d'enjeux mettent en lumière la forte imbrication de l'économique et du social nécessitant la mise en œuvre d'un ensemble de politiques d'accompagnement cohérentes les unes avec les autres afin de concilier développement économique et développement humain.

ANALYSE DU TISSU ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

UNE FORTE PART D'ACTIVITÉS PRÉSENTIELLES APPORTANT DE LA STABILITÉ AU TERRITOIRE...

Tableau 1 : Nombre de postes au lieu de travail répartis par sphère d'activité et par activité économique

Sphères d'activité :	Territoire		Territoire de référence		Nord-Pas-de-Calais		France
	Postes	%	Postes	%	Postes	%	%
Activités présentes	68 527	71,2	26 692	65,2	888 239	67,3	67,2
<i>dont établissements du domaine public</i>	22 111	23	17 924	43,8	349 142	26,4	23,7
Activités non présentes	27 654	28,8	14 248	34,8	432 531	32,7	32,8
Activités économiques :							
Agriculture, sylviculture et pêche	137	0,1	155,6	0,2	9 525	0,7	1,0
Industrie	12510	13,1	12547,9	19,6	221413	16,8	15,3
Tertiaire	83 534	86,8	51260,7	80,1	1 089 832	82,4	83,8
<i>dont construction</i>	8 968	9,3	3896	6,1	87182	6,6	6,7
<i>dont commerce, transports et services divers</i>	41 066	42,7	24 709,2	38,6	528 259	40,0	45,4
<i>dont Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale</i>	33 500	34,8	22655,5	35,4	474 391	35,8	31,7
Ensemble	96 181	100	63964,2	100	1 320 770	100	100

Source : Insee, Clap 2009.

La sphère présentielle concerne les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. La sphère non présentielle concerne les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

La part des activités présentielles dans le territoire est très élevée (**Cf. tableau 1**) : 71.2% en 2009, soit 4 points de plus qu'en région et qu'en France et 6 points de plus que dans le territoire de référence. Cette économie présentielle dominante apporte une certaine stabilité car elle concerne des activités non délocalisables.

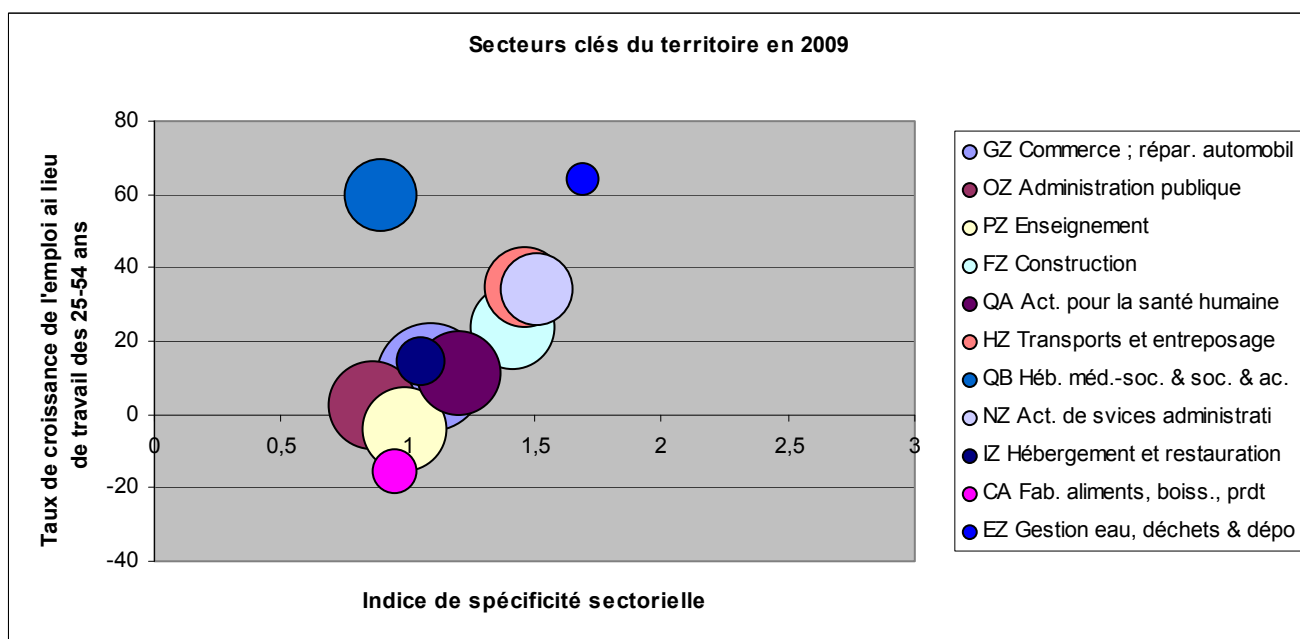
... ASSOCIÉE À UN LARGE ÉVENTAIL D'ACTIVITÉS NON PRÉSENTIELLES À LA DYNAMIQUE TRÈS FAVORABLE...

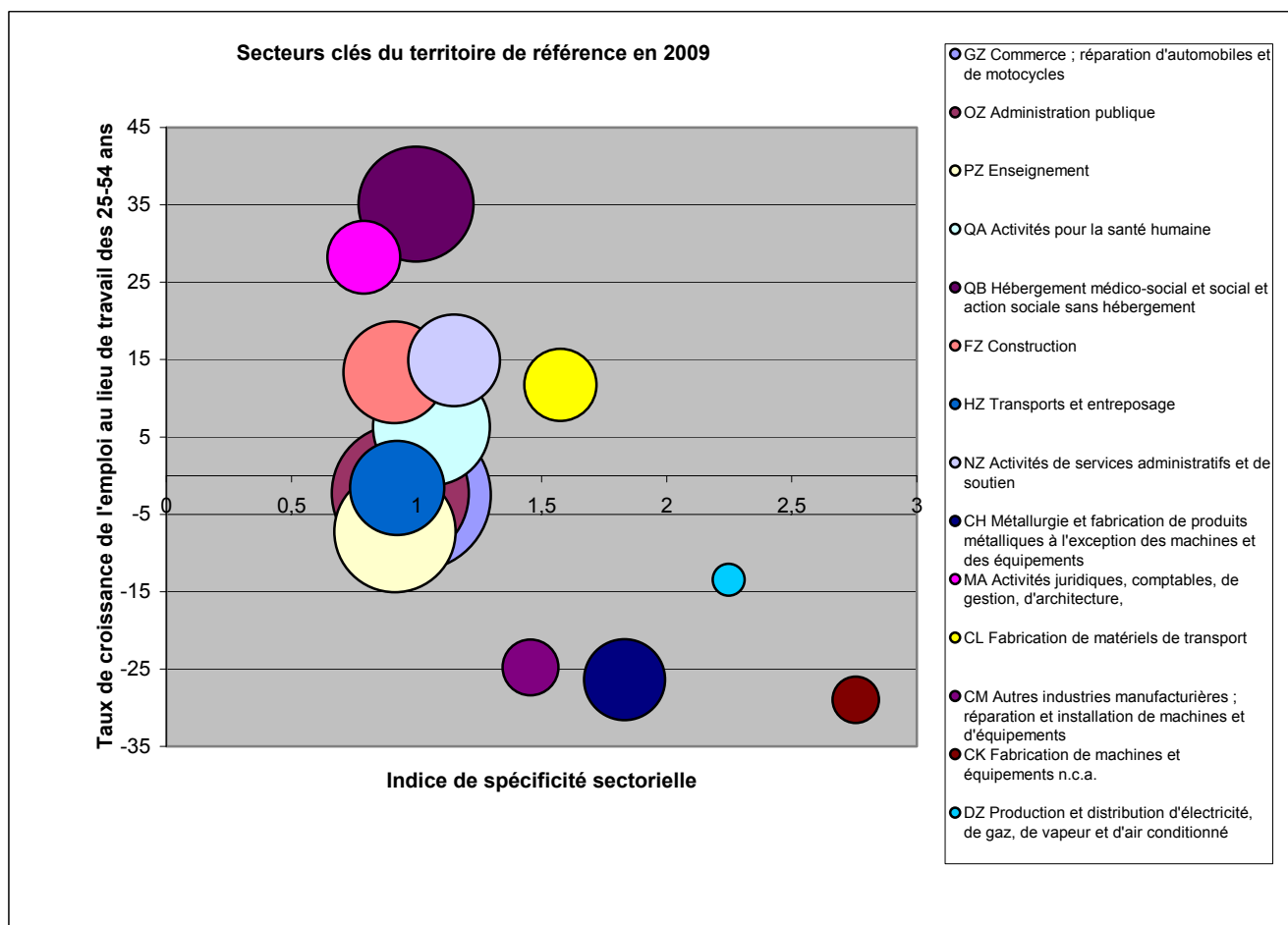
En toute logique, la part des activités non présentielles est ainsi plus faible dans le territoire par rapport aux territoires de comparaison mais l'éventail de ces activités est très large. Par ailleurs, l'industrie est très diversifiée puisque tous les secteurs d'activités sont représentés. D'autre part, la dynamique de ces activités est très favorable : les taux de créations d'établissements et d'emplois sont très élevés au sein du territoire même si ces créations sont majoritairement impulsées par des centres de décision extérieurs au territoire.

...TRADUISANT UNE RECONVERSION ENGAGÉE DU TISSU PRODUCTIF

La mutation économique est plus avancée dans le territoire que dans le territoire de référence. En effet, le poids relatif de l'industrie y est plus faible (13.1% des postes de travail contre 19.5% dans le territoire de référence, 16.8% en région) à l'inverse du poids des activités tertiaires (86.8% des postes contre 80.1% dans le territoire de référence en 2009). Cependant, la majorité des emplois tertiaires créés ne sont pas fortement qualifiés - par ailleurs ces emplois tertiaires supérieurs sont occupés par des entrants (Cf. Thématique marché du travail page 69). Le transfert d'activités de l'industrie vers les services s'est effectué au travers d'externalisations qui ont accéléré le transfert d'emplois vers les services et surtout les services aux entreprises. Une spécificité du territoire est également le très faible poids de son secteur agricole (0.1% de la population active âgée de 15 ans ou plus en 2008 et 2.2% du total des établissements en 2009) qui continue d'ailleurs de baisser. Deux ensembles de secteurs semblent posséder un potentiel de développement important à l'avenir : les secteurs des services à la personne et le tourisme. Le taux d'emploi lié au tourisme est très inférieur à la moyenne régionale (la zone d'emploi de Lens-Hénin possède le 2^{ème} plus faible taux parmi les zones d'emploi du Nord-Pas-de-Calais).

Graphiques 1 et 2 : Spécialisation économique du territoire et du territoire de référence en 2009, volumes de postes par secteurs d'activité et évolution de l'emploi au lieu de travail des 25 - 54 ans





Sources : Recensement de la population 2009, exploitation complémentaire ; Clap 2009

Note de lecture : Sont représentés ici les 10 plus importants secteurs d'activité en nombres de postes de travail et les 5 plus spécifiques parmi les 20 plus importants secteurs en termes de postes de travail. Le référentiel de comparaison est commun entre les deux territoires : il s'agit de la région Nord-Pas-de-Calais.

L'indice de spécificité sectorielle est représenté en abscisse, il rapporte le pourcentage des postes de la zone d'étude dans l'activité économique au pourcentage des postes de la zone de référence (ici la région Nord-Pas-de-Calais) dans l'activité économique. Tout indice supérieur à 1 indique une plus forte présence du secteur dans le territoire par rapport à la région.

Le taux de croissance de l'emploi au lieu de travail des actifs âgés entre 25 et 54 ans pour l'activité considérée (entre 1999 et 2009) est représenté en ordonnée.

La surface des bulles est proportionnelle au volume de postes de chaque activité présente sur le territoire.

LES SECTEURS LES PLUS IMPORTANTS EN TERMES DE POSTES DE TRAVAIL SONT COMMUNS AU TERRITOIRE ET AU TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE...

Certaines similitudes apparaissent dans le territoire et dans le territoire de référence quant aux secteurs les plus représentés en termes de postes de travail (cf. graphiques 1 et 2). Parmi les six secteurs les plus importants, cinq sont communs : il s'agit du commerce-réparation, de l'administration publique, de l'enseignement, de la construction et des activités de santé humaine. Cependant, certaines caractéristiques divergent. En premier lieu, les taux d'évolution de l'emploi des activités citées précédemment : le secteur du commerce-réparation est en hausse dans le territoire (+9.9%), en baisse dans le territoire de référence (-2.5%) ; même constat pour l'administration publique (+2.8% dans le territoire, -2.3% dans le territoire de référence). Le secteur de la

construction est en forte hausse dans les deux territoires mais davantage dans le territoire (+23.8% contre +13.4%).

... MAIS LES SECTEURS LES PLUS SPÉCIFIQUES AU TERRITOIRE SONT PLUTÔT DE NATURE TERTIAIRE ET CONNAISSENT UNE DYNAMIQUE FAVORABLE, CEUX DU TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE SONT PLUTÔT INDUSTRIELS ET EN RETRAIT ...

De même, les secteurs les plus spécifiques ne sont pas les mêmes dans les deux territoires. Il s'agit davantage de secteurs tertiaires dans le territoire : gestion de l'eau et des déchets, activités de services administratifs, transport et entreposage, construction et activités de santé humaine. Les secteurs concernés dans le territoire de référence sont à l'inverse très liés à l'industrie : fabrication de machines, production et distribution d'électricité, métallurgie et fabrication de produits métalliques, fabrication de matériels de transport et autres industries manufacturières.

Enfin, un examen des secteurs connaissant les évolutions les plus fortes à la hausse ou à la baisse permet d'observer les mutations en cours. En effet, les secteurs les plus spécifiques du territoire de référence - très liés à l'industrie - sont ceux qui connaissent les plus fortes baisses. Dans le territoire, seuls deux secteurs sont en baisse modérée dont l'enseignement.

Concernant les secteurs en hausse, pour le territoire, il s'agit en majorité des secteurs les plus spécifiques déjà cités (sauf celui des activités de santé humaine mais il faut ajouter le secteur de l'hébergement médico-social et l'action sociale). Trois secteurs en hausse sont communs aux deux territoires : les activités de services administratifs et de soutien, la construction, l'hébergement médico-social et l'action sociale. Auxquels il convient d'ajouter pour le territoire de référence ceux des activités juridiques, comptables et de gestion et fabrication de matériels de transport.

Si les deux territoires poursuivent la tertiarisation de leur économie, le territoire semble plus avancé dans la reconversion de son tissu productif.

UN TISSU INDUSTRIEL RENOUVELÉ ET DIVERSIFIÉ DANS LE TERRITOIRE, ENCORE EN MUTATION DANS LE TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE

Un zoom sur les caractéristiques du secteur de l'industrie - au sens large - montre une évolution au cours des 15 dernières années des activités importantes au sein du territoire : les activités liées à la métallurgie, au textile et la chimie ont perdu beaucoup d'importance au niveau de l'emploi à l'inverse d'activités comme la plasturgie ou l'agro-alimentaire. Ainsi, en 2009, les secteurs industriels majeurs sont ceux de la fabrication de denrées alimentaires et de boissons (19.7% des postes, Mac Cain ou Moy Park France), de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (13.6%, Métacorp) en lien avec la filière automobile, de la fabrication de matériels de transport (12.3%, Faurécia Industries) et de la production et de distribution d'eau, de l'assainissement et de la gestion des déchets (12%, Nicollin SA). Dans le territoire de référence, les principales activités en termes de postes de travail sont la métallurgie et la fabrication de produits métalliques (19.7%), la fabrication de matériels de transport (15.6%), la fabrication de denrées alimentaires et de boissons (10.9%).

Tableau 2 : Stock d'établissements par tranche de taille

	Territoire		Territoire de référence		Artois Noeux		Nord-Pas-de-Calais		France métropolitaine		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Stock moyen 2003-2005	0 salarié (*)	4 565	49,3	3 215	46,3	3 219	50	65 891	49,3	1 673 919	55,1
	1 à 9 salariés	3 646	39,3	2 921	43,1	2 579	40,1	53 766	40,2	1 118 958	36,8
	10 à 19 salariés	477	5,1	342	5	322	5	6 662	5	122 292	4
	20 à 49 salariés	367	4	242	3,6	202	3,1	4 709	3,5	79 069	2,6
	50 à 249 salariés	191	2,1	117	1,7	97	1,5	2 276	1,7	36 818	1,2
	250 salariés et plus	20	0,2	16	0,3	18	0,3	336	0,3	5 694	0,2
	Ensemble	9 267	100	6 857	100,00	6 439	100	133 641	100	3 036 752	100
Stock moyen 2008-2010	0 salarié (*)	5 938	54	4 248	53,2	4 067	55,7	88 218	55,6	2 167 598	60,3
	1 à 9 salariés	3 889	35,4	2 942	37,5	2 591	35,5	55 906	35,2	1 164 783	32,4
	10 à 19 salariés	536	4,9	362	4,6	333	4,6	7 114	4,5	134 643	3,7
	20 à 49 salariés	395	3,6	232	3	199	2,7	4 719	3	80 996	2,3
	50 à 249 salariés	208	1,9	120	1,5	99	1,4	2 357	1,5	39 148	1,1
	250 salariés et plus	20	0,2	14	0,2	16	0,2	323	0,2	5 566	0,2
	Ensemble	10 987	100	7 921	100,00	7 307	100	158 638	100	3 592 735	100
Au 01/01/2010	0 salarié (*)	6 741	57,1	4 696	55,8	4 588	58,6	98 850	58,4	2 403 819	62,7
	1 à 9 salariés	3 920	33,2	2 936	35,6	2 609	33,3	56 072	33,1	1 170 151	30,5
	10 à 19 salariés	535	4,5	354	4,2	316	4	7 009	4,1	133 115	3,5
	20 à 49 salariés	386	3,3	228	2,8	197	2,5	4 647	2,7	79 915	2,1
	50 à 249 salariés	207	1,8	117	1,4	102	1,3	2 336	1,4	38 849	1
	250 salariés et plus	19	0,2	14	0,2	13	0,2	313	0,2	5 433	0,1
	Ensemble	11 808	100	8 347	100,00	7 825	100	169 227	100	3 831 282	100

Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements (REE) données définitives au 1er janvier champ marchand non agricole

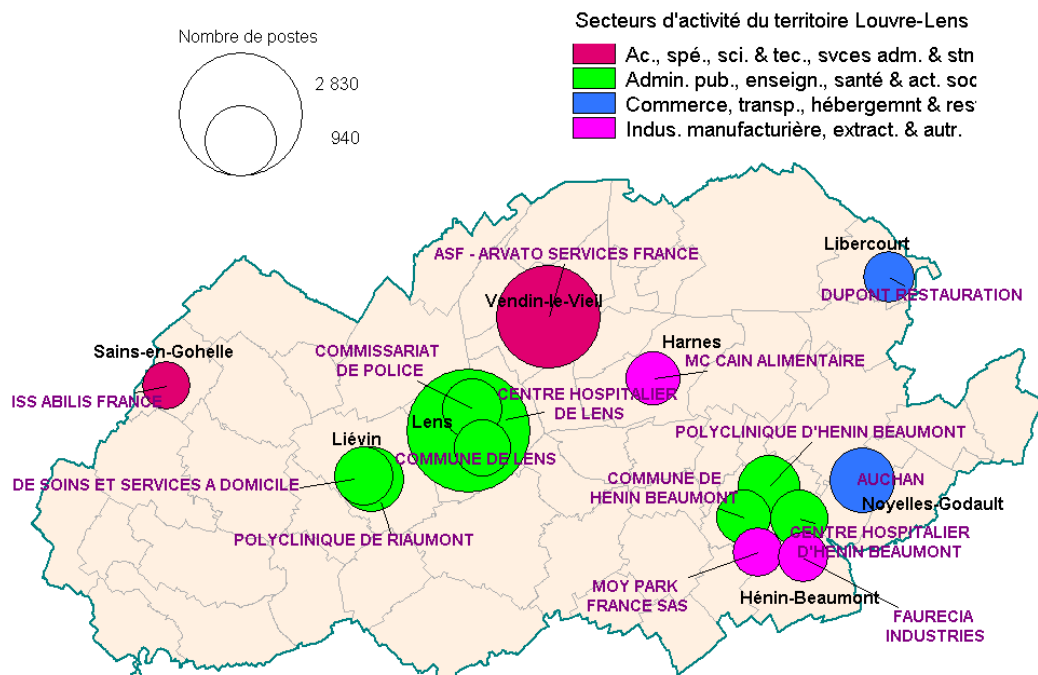
La structure par taille des établissements est assez proche dans les différents territoires.

LES GRANDS ÉTABLISSEMENTS DU TERRITOIRE APPARTIENNENT AUX SECTEURS D'ACTIVITÉ DU TERTIAIRE, CEUX DU TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE À L'INDUSTRIE

Règle de choix des principaux établissements pour la carte : parmi les 50 plus importants établissements du territoire, en termes de postes de travail, les 10 plus grands établissements ont été retenus complétés des 3 plus grands par secteur dans la limite de 15 au maximum..

Remarque : Les commentaires ci-dessous ne se restreignent pas aux 15 établissements de la carte mais prennent en compte les 50 plus grands établissements du territoire en soulignant les spécificités du tissu productif du territoire cf. partie b).

Les Grands établissements du territoire Louvre-Lens par secteur d'activité



© IGN-Insee 2012
Source : Insee, Clap 2009.

La concentration de l'emploi dans le territoire est plutôt faible dans la mesure où les emplois ne sont pas concentrés dans quelques grands établissements.

La répartition des établissements par tranche de salariés et leur taille moyenne ne diffèrent pas beaucoup entre le territoire et le territoire de référence. Par contre, étant donné le caractère encore très industriel du tissu productif du territoire de référence, la taille des plus grands établissements y est nettement supérieure : les 34 plus grands établissements ont une taille supérieure à 1000 salariés tandis que seuls deux établissements dépassent ce seuil dans le territoire et appartiennent essentiellement aux secteurs administratifs et commerciaux.

Ainsi, on trouve parmi les grands établissements du territoire des établissements appartenant aux secteurs de la santé humaine (CENTRE HOSPITALIER DE LENS, POLYCLINIQUE DE RIAUMONT, POLYCLINIQUE D'HENIN BEAUMONT) ou au secteur de l'hébergement social, des établissements de l'Administration publique (COMMISSARIAT DE POLICE de Lens, Communes de Lens et d'Hénin-Beaumont, CPAM de Lens, etc.), des établissements commerciaux (AUCHAN, CARREFOUR, CORA) ou des établissements de transport ou d'entrepôt (KEOLIS ARTOIS). Dans le territoire de référence, la dimension des établissements est souvent plus importante dans la mesure où l'industrie est encore très présente. Mais à l'instar du territoire, les établissements des secteurs relatifs à la santé humaine, l'Administration publique sont très présents.

LA PRÉSENCE DE NOMBREUX PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ AU SEIN DU TERRITOIRE A IMPULSÉ LA PRÉSENCE D'ACTIVITÉS NON PRÉSENTIELLES DYNAMIQUES

En 2009, la part des emplois tertiaires atteint près de 80% des quelque 96 200 postes salariés du territoire. Ces emplois tertiaires se caractérisent par une forte présence des fonctions liées au bâtiment, au transport-logistique ou à la distribution offrant au territoire une spécialisation avec le pôle d'excellence Euralogistic fort de la présence de la plate-forme multimodale Delta3 à Dourges. Par ailleurs, la plus forte existence des éco-activités (1.4% de l'ensemble des emplois contre 0.8% dans les autres territoires) parmi lesquelles celles relatives au traitement des déchets a permis au territoire d'accueillir le pôle de compétitivité national Team2 (Technologies de l'Environnement Appliquées aux Matières et Matériaux) basé à Loos en Gohelle. Spécialisé dans la valorisation des déchets, des sites et sols pollués, ce pôle participe à la filière d'excellence éco-industrie basée sur la dimension développement durable et s'inscrit en complément des filières « logistique » basées principalement à Dourges mais aussi « sport-économie » autour de l'ARENA Stade Couvert de Liévin et le stade Bollaert à Lens. La plus forte spécialisation du territoire dans les activités de santé humaine a enfin

contribué à l'accueil du Cluster Santé des Seniors composé d'entreprises spécialisées dans le vieillissement de la population et les solutions pour le maintien à domicile. Signalons également l'émergence récente de deux nouveaux clusters en lien direct avec l'arrivée du Louvre à Lens : les clusters Numérique culturel ainsi que celui des Métiers d'arts et du patrimoine. Enfin deux secteurs sont particulièrement bien implantés sur le territoire. Il s'agit du commerce et des activités de soutien aux entreprises. (Cf. Tableau 3)

Ainsi, la mise en œuvre par les pouvoirs publics de filières d'excellence et de pôles de compétitivité permettant le développement de secteurs émergents et de filières d'avenir a permis au territoire de se diversifier économiquement sur l'ensemble du territoire. En effet, le territoire étant peu spécialisé, les activités de la sphère non présente sont nombreuses et le taux de création d'emplois moyen 2007-2009 est le plus élevé de la région.

Tableau 3 : Nombre de postes des 20 principaux secteurs d'activité au lieu de travail dans le territoire en 2009

rang	Activités économiques	Indice de spécificité par rapport au Nord-Pas-de-Calais	Nombre de postes dans le territoire	% des postes du territoire
1	EZ Gestion eau, déchets	1,69	1 497	1,6
2	NZ Activités de services administratifs et de soutien	1,51	6 448	6,7
3	HZ Transports et entreposage	1,46	8 236	8,6
4	FZ Construction	1,41	8 968	9,3
5	QA Activités pour la santé humaine	1,2	8 553	8,9
6	CE Industrie chimique	1,13	770	0,8
7	GZ Commerce ; réparation d'automobiles	1,09	14 361	13,7
8	IZ Hébergement et restauration	1,05	2 988	3,1
9	PZ Enseignement	0,99	9 062	9,4
10	CA Fabrication d'aliments, de boissons	0,95	2 462	2,6
11	CG Fabrication de produits en caoutchouc., plastique et autres.	0,95	1 700	1,8
12	LZ Act. immobilières	0,94	778	0,8
13	SZ Autres activités de service	0,92	1 846	1,9
14	QB Hébergement médico-social & action sociale	0,89	6 626	6,9
15	OZ Administration publique	0,86	9 259	9,6
16	CL Fabrication de matériels de transport	0,67	1 541	1,6
17	CM Autres industries manufacturières.; réparation & installation	0,66	980	1
18	KZ Activités financières et d'assurances	0,62	1 797	1,9
19	MA Activités juridiques, comptables et de gestion,	0,54	1 850	1,9
20	CH Métallurgie & fabrication de produits métalliques	0,47	1 073	1,1
		Total	90 795	94,4
		Total des postes de l'ensemble des secteurs	96 181	100

Source : Insee, Clap 2009.

Indice de spécificité d'une activité économique = pourcentage des postes de la zone d'étude dans l'activité économique rapporté au pourcentage des postes de la zone de référence dans l'activité économique : ainsi pour 100 postes consacrés à la gestion de l'eau et des déchets au niveau régional, 169 le sont sur le territoire.

UNE FORTE DÉPENDANCE VIS-À-VIS DE CENTRES DE DÉCISION ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURS AU TERRITOIRE...

Tableau 4 : territoire et centres de décision économiques

	Taux de contrôle (en %)				Taux de dépendance (en %)			
	Territoire	Territoire de référence	Région	Artois Noeux	Territoire	Territoire de référence	Région	Artois Noeux
AZ Agriculture, sylviculture et pêche	0	3,39	8	0,6	21,9	18,24	1,1	0
DE Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	0	6,85	8,5	26,9	83,9	81,56	69,5	41
C1 Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	5,7	10,44	18,6	4,9	60,8	33,29	46	63,8
C2 Cokéfaction et raffinage	nc		1,5	nc	100	100	92,5	nc
C3 Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	1,9	14,41	36,3	67,7	76,6	67,99	68,6	80,4
C4 Fabrication de matériels de transport	2,6	13,62	2,2	0,1	62,9	85,51	83,8	16
C5 Fabrication d'autres produits industriels	6,2	16,89	8,3	24,9	65,2	60,1	52	61,5
FZ Construction	6,9	6,81	2,8	3,8	37,9	33,77	26,7	32,7
GZ Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	13,7	23,31	53,7	12,3	62,3	54,89	40,6	57,1
HZ Transports et entreposage	14,6	16,44	17	17,3	77,3	71,38	63,4	76,7
IZ Hébergement et restauration	36,9	7,8	27,8	18,5	34,2	30,21	18,1	25,7
JZ Information et communication	0	11,91	15,1	0	87,9	75,71	70,2	84,2
KZ Activités financières et d'assurance	6,8	7,52	13,4	10,3	80,7	69,15	73,6	62,7
LZ Activités immobilières	1,5	8,19	4,5	12,3	66,8	34,38	16,3	45,8
MN Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	1,9	11,9	12,3	9	59,9	52,72	42	31,4
RU Autres activités de services	6,5	8,37	28,6	22,6	30,8	25,19	17,1	30,6
Ensemble	11,3	15,2	28,7	13,4	60,4	57,8	46,5	47,8

Source: Clap 2009 (Insee)

Les effectifs salariés d'un territoire se répartissent entre les effectifs autonomes, c'est-à-dire ceux des établissements dont le centre de décision est situé dans le territoire et ceux dépendant d'un centre de décision situé hors du territoire. Il s'agit également de considérer les effectifs situés en dehors du territoire mais qui dépendent de centres de décision situés dans le territoire.

On définit ainsi le **taux de contrôle** d'un territoire comme le rapport entre les effectifs situés hors de ce territoire contrôlés par des centres de décision implantés sur le territoire et le total des effectifs contrôlés par les centres du territoire. Le **taux de dépendance** du territoire est le rapport entre les effectifs salariés du territoire qui dépendent de centres de décision situés en dehors du territoire et l'ensemble des effectifs du territoire.

Le taux de contrôle du territoire tous secteurs confondus s'élève à 11.3% (cf. tableau 4, soit presque 4 points de moins par rapport au territoire de référence). Cela signifie que peu de centres de décision sont situés sur le territoire. A l'inverse et en toute logique, le taux de dépendance (tous secteurs confondus) est plus élevé sur le territoire que sur le territoire de référence (60.4% contre 57.8%) : une part importante de salariés dépend de centres de décision situés en dehors du territoire.

...QUI Y CRÉENT BEAUCOUP D'EMPLOIS

Le territoire jouit d'une grande attractivité productive, qui peut se mesurer avec les taux d'emplois créés dans les établissements contrôlés par un centre de décision extérieur : le taux de créations d'emplois décidées par des décideurs extérieurs de la zone d'emploi de Lens-Hénin est le plus élevé parmi les zones d'emploi de la région (cf. tableau ci-dessous).

Zones d'emploi	Taux de création d'emploi décidées par des centres extérieurs de la même région
Roubaix-Tourcoing	0,77
Lille	0,63
Dunkerque	0,52
Flandre-Lys	0,92
Douai	0,48
Valenciennes	0,70
Cambrai	0,47
Maubeuge	0,76
Arras	1,14
Lens-Hénin	1,35
Béthune-Bruay	0,78
Saint-Omer	0,49
Calais	0,47
Boulogne-sur-mer	1,06
Berck-Montreuil	0,64

Les taux de contrôle sont très hétérogènes d'un secteur d'activité à l'autre : très élevé pour le territoire dans le secteur de l'hébergement et de la restauration (36.9% contre 7.8% pour le territoire de référence) ils sont plus élevés pour toutes les autres activités dans le territoire de référence. A contrario, les taux de dépendance sont supérieurs dans le territoire excepté pour le secteur de la fabrication de matériels de transport (62.9% contre 85.6%).

Il est intéressant de noter que le fait que les établissements employeurs appartiennent souvent à des grands groupes français ou étrangers représente à la fois une fragilité car les décisions sont prises loin du territoire, mais aussi un atout car les établissements concernés sont parfois d'importants « pourvoyeurs » d'emplois. De plus, un taux de dépendance important met en exergue la capacité d'attraction d'implantation des entreprises pour les groupes (maillage important au niveau des infrastructures autoroutières, positionnement au centre du système métropolitain régional, fort niveau d'urbanisation, externalités positives et synergies dues à la concentration d'activités complémentaires...).



Indicateur 3 : Identification des grands secteurs d'activités en développement (évolution du nombre d'établissements et de l'emploi).

Indicateur 31 : Taux de valeur ajoutée

Indicateur 32 : Taux d'investissement

Indicateur 33 : Rendement de la main d'oeuvre

Indicateur(s) suivi(s) au travers du système de calcul annuel d'indicateurs (Cf. Annexe Liste des indicateurs)

ANALYSE FONCTIONNELLE DE L'EMPLOI

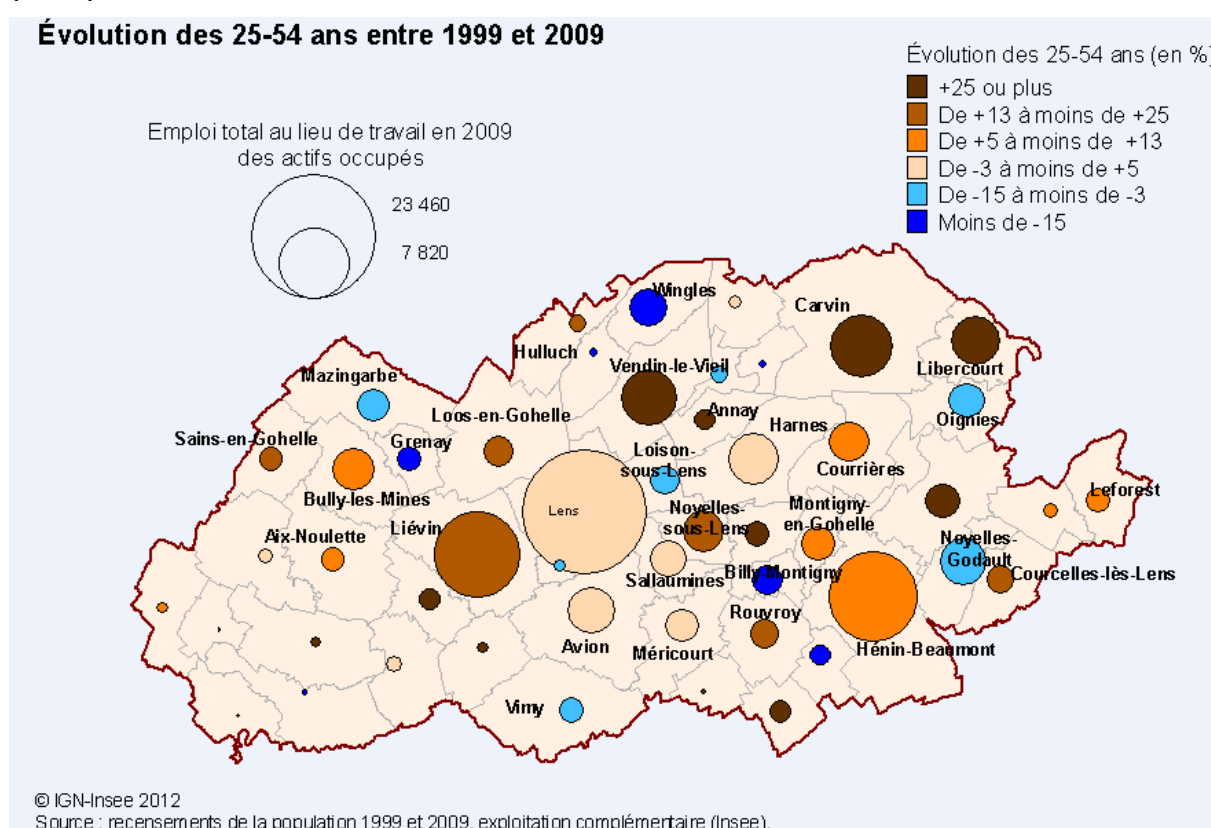
UNE HAUSSE DE L'EMPLOI IMPORTANTE NOTAMMENT AU SEIN DES GROSSES COMMUNES DU TERRITOIRE...

Les trois plus importantes communes du territoire, Lens, Liévin et Hénin-Beaumont qui concentrent une part importante de l'emploi total du territoire, ont enregistré des hausses d'emploi entre 1999 et 2009 (resp. +2.4%, +17.3% et +5.3%) pour les actifs âgés de 25 à 54 ans. Seules quelques petites communes ont connu sur la même période, des baisses d'emploi comme Wingles, Noyelles-Godault ou Oignies.

... PLUS RAPIDE DANS LE TERRITOIRE QUE DANS LES TERRITOIRE DE COMPARAISON

En 2009, 112 200 personnes (salarisées et non salarées) travaillent sur le territoire. dont 92.7% occupent un emploi salarié. Ce dernier est en hausse entre 1999 et 2009 de 0.74% par an pour les actifs âgés de 25 à 54 ans, alors qu'il diminue de 0.23% par an dans le territoire de référence.

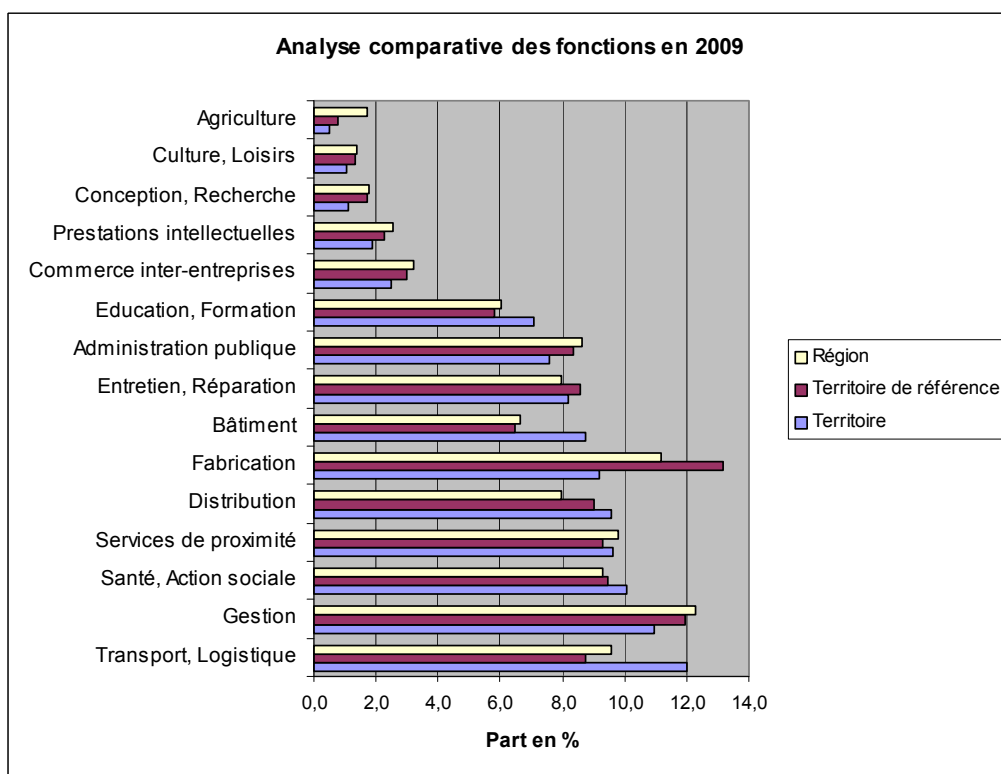
Carte 2 : Emploi total au lieu de travail en 2009 et évolution des 25-54 ans entre 1999 et 2009 (en %)



DES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES⁹ MOINS PRÉSENTES DANS LE TERRITOIRE QU'AILLEURS MAIS EN FORTE HAUSSE

⁹ Il s'agit de fonctions nécessitant de hauts niveaux de qualification, de type cadre ou ingénieur.

Graphique 3 : Structure fonctionnelle des emplois en 2009 dans le territoire, le territoire de référence et la région.



Source : Insee, Recensement de la population 2008 exploitation complémentaire lieu de travail.

En 2009, le territoire se caractérise par une sous-représentation de services supérieurs comme les fonctions de conception-recherche, de prestations intellectuelles ainsi que les fonctions relatives à la culture et les loisirs. Ces deux dernières fonctions sont en forte hausse, passant respectivement de 1.1% en 1999 à 1.9% en 2009 pour la première et de 0.7% à 1.1% pour la deuxième.

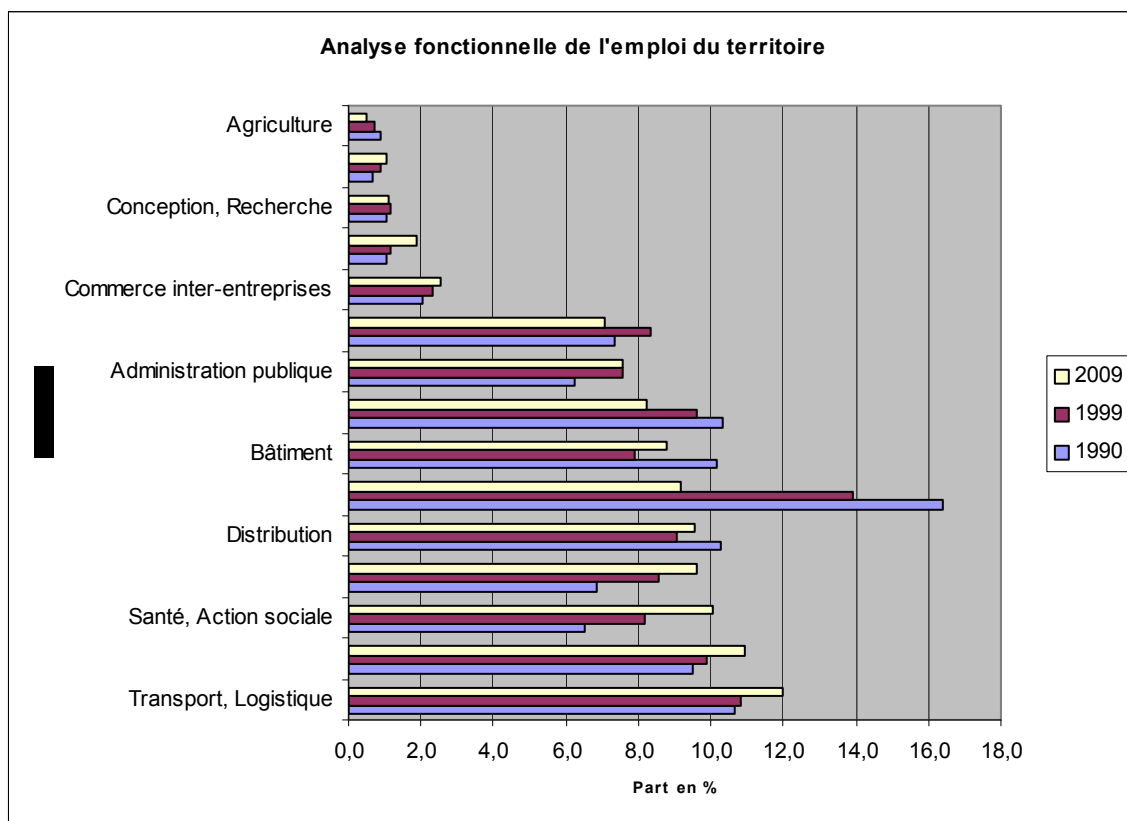
En lien avec ces fonctions métropolitaines, les cadres des fonctions métropolitaines sont relativement moins présents dans le territoire que dans les territoires de comparaison. En 2009, ils représentent 4.3% de l'ensemble des emplois (+1.3 point par rapport à 1990) contre 5.8% dans le territoire de référence, 6.6 points dans le Nord-Pas-de-Calais et 9.7% au niveau national. La relative faible présence des centres de décision est un des éléments explicatifs. Cependant, c'est dans le territoire que le nombre de cadres des fonctions métropolitaines augmente le plus entre 1999 et 2009 (+48.4% contre +29.7% pour le territoire de référence et +42.2% dans la région).

A l'inverse, en lien avec la dynamique des secteurs d'activité, les fonctions de transport logistique, de gestion ou de santé et action sociale ainsi que les services à la personne sont surreprésentées (avec des parts respectivement égales à 12%, 10.9%, 10.1% et 9.6%) et en hausse entre 1990 et 2009 (respectivement +1.3 point, +1.4 point, +3.6 points et +2.7 points).

Les fonctions relatives à l'agriculture et à la fabrication sont à l'inverse en forte baisse sur la période.

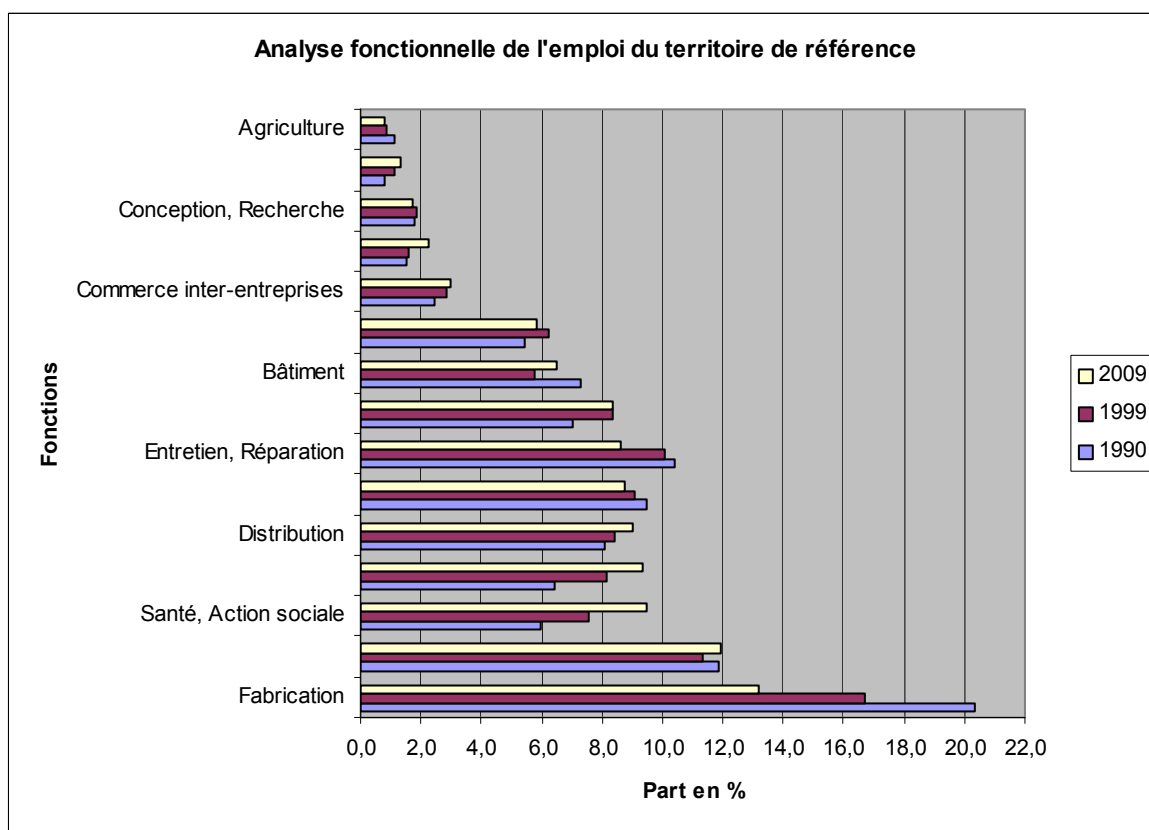
L'analyse fonctionnelle de l'emploi du territoire de référence fait ressortir de nombreuses similitudes avec le territoire : les mêmes fonctions pré-citées sont en sous-représentation ou à l'inverse en surreprésentation comparativement à la région à l'exception de la fonction de fabrication qui est la plus présente avec une part de 13.2%. Néanmoins, cette dernière a perdu 7.1 points entre 1999 et 2009.

Graphique 4



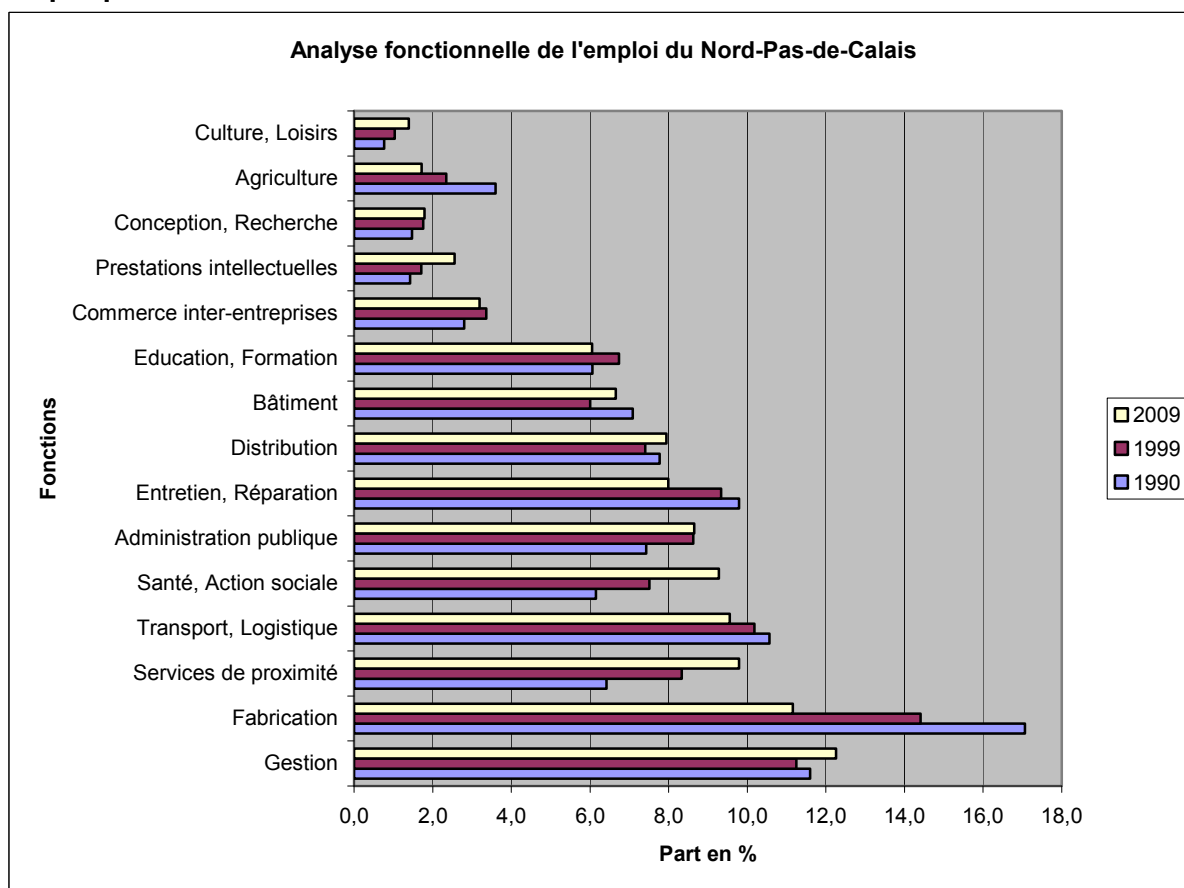
Source : Insee, Recensement de la population 2008 exploitation complémentaire lieu de travail.

Graphique 5



Source : Insee, Recensement de la population 2008 exploitation complémentaire lieu de travail.

Graphique 6



Source : Insee, Recensement de la population 2008 exploitation complémentaire lieu de travail.

UNE RELATIVE FORTE DENSITÉ D'ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le secteur de l'Administration publique compte 88% de postes de travail appartenant à des établissements publics (soit 1.4 point de moins que dans le territoire de référence, 3.9 de moins qu'en région et qu'en France). Ce constat est encore plus saillant pour les activités de l'enseignement, les activités pour la santé humaine et celles relatives à l'hébergement médico-social et à l'action sociale. Le poids du public est ainsi plus faible dans le territoire pour ces activités.

Dans le territoire, on compte 1.9 établissement par km² et 31.9 postes par km². Cette densité est plus forte que dans les territoires de comparaison (respectivement +1.5 et +26.5 par rapport au territoire de référence, +1.1 et +19.9 par rapport à la région).

La répartition entre les coopératives, mutuelles, associations et fondations est différente dans le territoire avec une proportion d'associations légèrement plus faible qu'en région et en France mais deux fois plus élevée que dans le territoire de référence.

DES SALAIRES MOINS ÉLEVÉS QU'AILLEURS

Les salaires nets horaires moyens sont plus faibles dans le territoire que dans les territoires de comparaison. En moyenne, toutes catégories confondues, il s'élève à 11.4 euros dans le territoire, 11.9 euros dans le territoire de référence comme dans la région et 12.8 euros en France métropolitaine. Quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle, le salaire est plus faible dans le territoire que dans les territoires de comparaison.



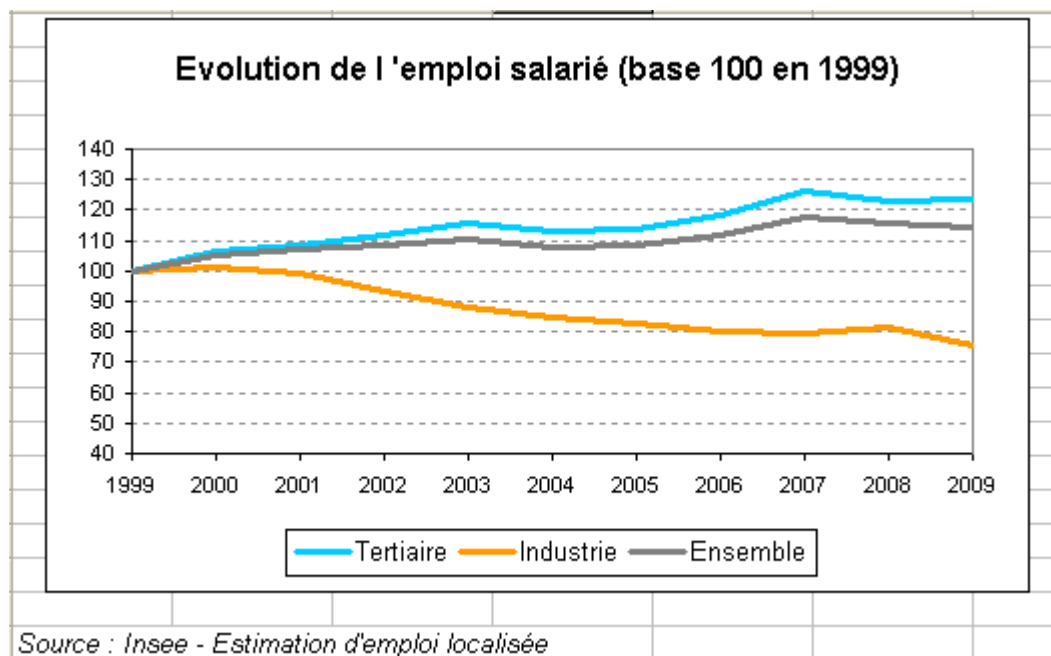
Indicateur 35 : Salaire brut moyen

Indicateur(s) suivi(s) au travers du système de calcul annuel d'indicateurs (Cf. Annexe Liste des indicateurs)

DYNAMISME ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

UNE DÉSINDUSTRIALISATION ET UNE TERTIARISATION QUI SE POURSUIVENT...

Graphique 7



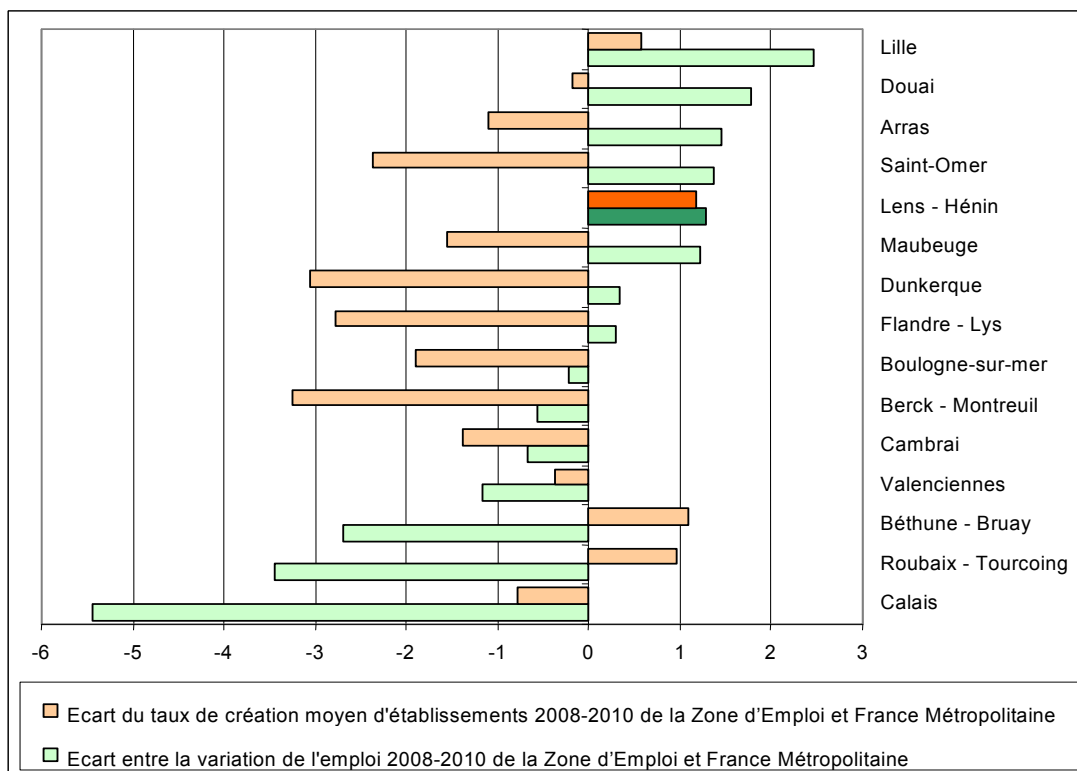
L'évolution de l'emploi salarié entre 1999 et 2009 se caractérise par une croissance de l'ensemble de l'emploi tirée par la hausse de l'emploi tertiaire, l'emploi industriel connaissant une forte baisse sur la période.

Sur la période de 1999 à 2009, la zone d'emploi de Lens-Liévin qui correspond quasiment au territoire s'est caractérisée par la plus forte hausse annuelle de l'emploi tertiaire de l'ensemble des zones d'emploi du Nord-Pas-de-Calais : +2,1% par an contre +1,1 % pour la région.

LE DYNAMISME DU TERRITOIRE EST LE PLUS ÉLEVÉ DE LA RÉGION

Le dynamisme économique du territoire peut se mesurer en fonction des taux de création d'établissements et d'emplois indépendamment de sa structure sectorielle. Il suffit pour cela d'appliquer les taux de création moyens métropolitains au territoire. Cet indicateur synthétique du dynamisme économique fait apparaître une zone qui est la plus dynamique de la région, les taux de création d'établissements et d'emplois de la zone d'emploi de Lens-Hénin étant supérieurs à ceux de la France métropolitaine.

Graphique 8 : Dynamisme de l'emploi et des créations d'établissements des zones d'emploi du Nord-Pas-de-Calais 2008-2010



Source : Insee - CLAP 2008-2010, REE Démographie des entreprises 2008-2010

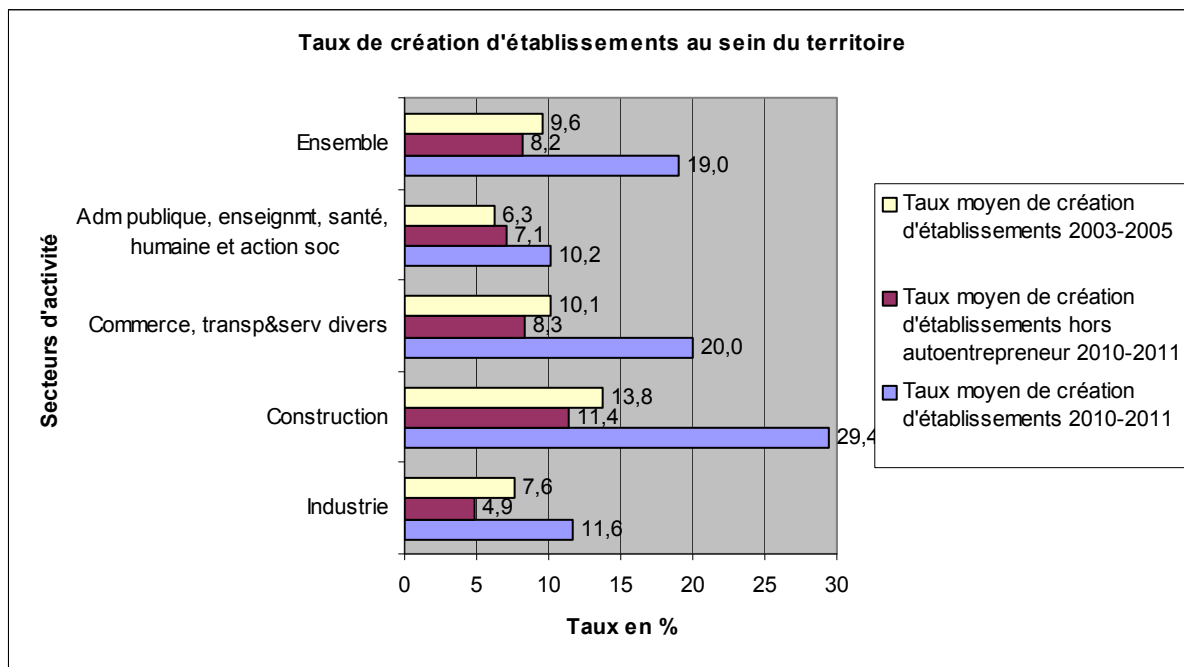
DES TAUX DE CRÉATION D'ÉTABLISSEMENTS PLUS ÉLEVÉS DANS LE TERRITOIRE DANS PRESQUE TOUS LES SECTEURS

Il convient d'interpréter avec prudence les taux de création d'établissements dans la mesure où la conjoncture du marché du travail et notamment un taux de chômage élevé peuvent augmenter le taux de création des établissements, conduisant les personnes au chômage à créer leur propre entreprise. Ainsi, la mise en regard des taux de chômage du territoire et du territoire de référence fait apparaître une population du territoire plus touchée par le chômage, notamment le chômage de long terme. Au 4^{ème} trimestre 2011, le taux de chômage s'élevait à 15,8% dans la zone d'emploi de Lens-Hénin, pour un niveau régional de 12,7% et national de 9,4%.

Au sein du territoire, le taux de création d'établissements moyen 2010-2011 (tous secteurs confondus) s'élève à 19% (soit +3 points par rapport au territoire de référence et +1.9 point par rapport au Nord-Pas-de-Calais). Excepté pour le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, la santé humaine et action sociale, tous les taux de création sont plus élevés dans le territoire que dans le territoire de référence.

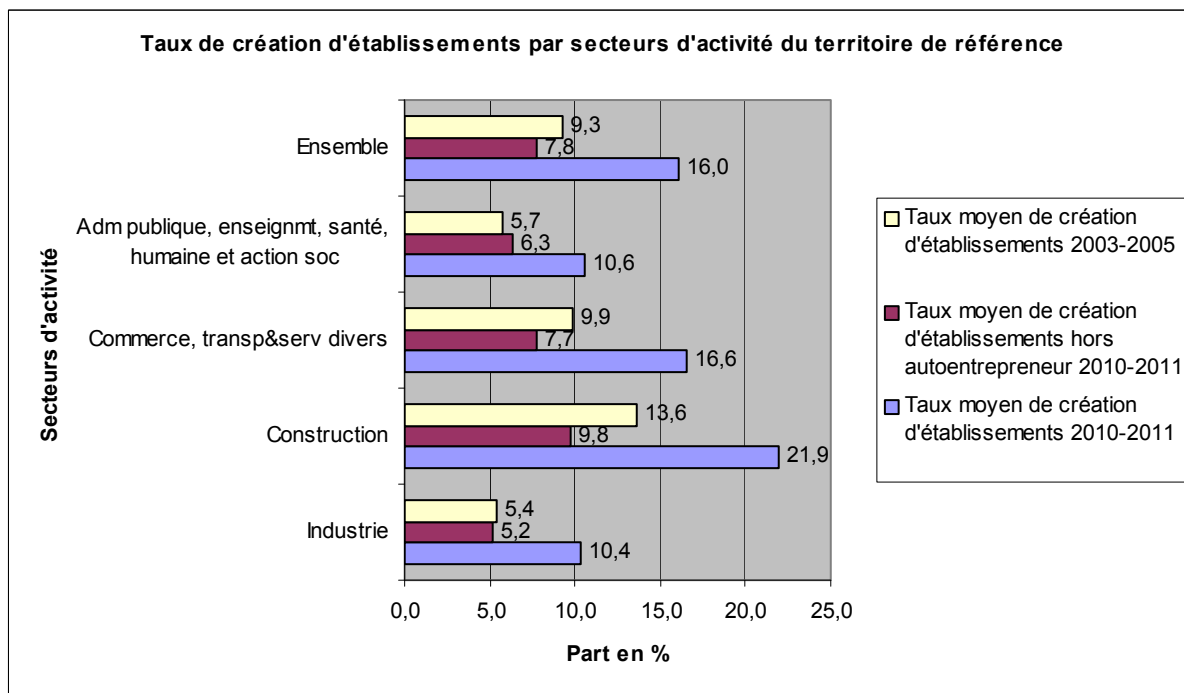
Le secteur de la construction, 4^{ème} secteur le plus important en termes de postes, est particulièrement dynamique (taux de création d'établissements atteignant 29.4% en 2010-2011, soit +7.5 points par rapport au territoire de référence et +7.8 points par rapport à la région). De même, le secteur du commerce, transports et services divers, 1^{er} secteur en volume de postes est très dynamique au sein du territoire (taux de création de 20%, +3.4 points par rapport au territoire de référence, +1.8 point par rapport à la région). Enfin, le taux de création du secteur de l'industrie est plus élevé dans le territoire (11.6%, +1.2 point par rapport au territoire de référence et à la région) mais ce secteur est plus important en volume dans le territoire de référence avec les deux secteurs de la métallurgie et de l'industrie manufacturière notamment.

Graphique 9 : Taux de création d'établissements par secteurs d'activité du territoire



Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements (REE) données définitives champ marchand non agricole

Graphique 10 : Taux de création d'établissements par secteurs d'activité du territoire de référence



Source :

Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements (REE) données définitives champ marchand non agricole

DANS LE TERRITOIRE, LES CRÉATIONS RÉALISÉES SOUS LE STATUT D'AUTO-ENTREPRENEUR SONT RELATIVEMENT PLUS NOMBREUSES ET ELLES CONCERNENT DES ACTIVITÉS PRÉSENTIELLES POTENTIELLEMENT PLUS FRAGILES

L'évolution du dynamisme des secteurs est difficilement comparable entre la période 2010-2011 et la période 2003-2005, étant donné la création du statut d'auto-entrepreneur en 2009. En effet, en 2010-2011, le taux global de création d'établissements de 19% se compose en premier lieu du taux de 10.8% d'établissements créés sous le statut d'auto-entrepreneur et de 7.8% d'établissements créés en dehors de ce statut (soit 57% autoent, 43% autres statuts).

Près de 60% des créations d'entreprise sont réalisées sous le statut d'auto-entrepreneur pour les secteurs de l'industrie, de la construction et du commerce contre 30% seulement pour le secteur de l'administration, enseignement, etc.

Dans le territoire de référence, cette décomposition est telle que le taux global de 16% se répartit en 8.2% de création sous le statut auto-entrepreneur et 7.8% sous un statut classique (soit 51% de créations sous le statut d'auto-entrepreneur et 49% sous d'autres statuts). Même constat que précédemment, la part des créations sous le statut d'auto-entrepreneur est plus faible pour le secteur de l'administration (40%).

Ainsi, la part globale de créations sous le statut auto-entrepreneur, plus forte dans le territoire, reflète le caractère plus tertiaire du territoire (activités de commerce, services aux personnes et aux entreprises) mais aussi son caractère plus fragile dans la mesure où la pérennité de ces établissements n'est pas assurée. De plus, le taux de chômage élevé incite souvent les demandeurs d'emploi à créer leur entreprise et donc leur propre emploi.

Afin d'évaluer la durée de vie des établissements en fonction des secteurs ainsi que le renouvellement productif, on calcule l'indicateur de rotation des établissements.

Cet indicateur a été calculé pour les établissements actifs créés il y a 3 ans ou plus et pour les établissements actifs créés il y a 5 ans ou plus :

- Le premier révèle que 70.4% des établissements ont 3 ans ou plus, ce qui est légèrement inférieur aux taux des autres territoires (-1.4 pt/territoire de référence, -1.2pt/région, -0.2 pt/France)

- D'après le second, 54.5% des établissements ont 5 ans ou plus, ce qui est supérieur au niveau national (+0.3pt) mais inférieur aux taux du territoire de référence et de la région (resp. -2.5pts et -1 point).

D'après le second indicateur, les secteurs dont les établissements sont relativement moins pérennes par rapport aux autres établissements sont notamment la construction, le transport et l'entreposage et l'hébergement restauration.

A l'inverse, les secteurs relativement plus pérennes sont la fabrication d'équipements électriques, la fabrication de matériels de transport, les activités financières et d'assurance et les activités immobilières.

Le tissu productif du territoire est ainsi dynamique et diversifié. A la tertiarisation de l'économie s'est ajouté un renouvellement industriel impulsé par la présence conjointe d'infrastructures nombreuses et des pôles de compétitivité, des filières d'excellence et des clusters. La part des activités présentielle y est très importante et apporte une stabilité au territoire et une meilleure résistance en cas de choc conjoncturel. D'autre part, les activités non présentielle présentes sont très variées et florissantes. Enfin, la dynamique de création d'établissements est très favorable. Ces trois caractéristiques font du territoire la zone la plus dynamique économiquement au niveau régional. Cette situation économique très positive confère au territoire un caractère singulier et presque paradoxal dans la mesure où sa situation sociale le situe très en retrait au niveau régional.

Ainsi, l'arrivée du Louvre à Lens peut être une opportunité pour synchroniser et mettre en cohérence développements économique et humain.



Indicateur 5 : Taux de création et de défaillance d'établissements

Indicateur(s) suivi(s) au travers du système de calcul annuel d'indicateurs (Cf. Annexe Liste des indicateurs)

THÉMATIQUE MARCHÉ DU TRAVAIL

La problématique du marché du travail est le point de rencontre entre le tissu productif très diversifié et dynamique du territoire et ses difficultés importantes au niveau social. Ce paradoxe propre au territoire se traduit à la fois par des secteurs d'activité connaissant un grand essor en termes de créations d'établissements et d'emplois, et par des difficultés sociales se traduisant par une insertion difficile des jeunes actifs et un chômage touchant certaines catégories sociales ou les moins qualifiés.

L'emploi étant une variable clé du développement endogène du territoire, l'examen des caractéristiques quantitatives et qualitatives du marché du travail local permet de faire ressortir les grands déséquilibres et d'identifier les tendances à venir ainsi que les leviers d'action pertinents.

LA POPULATION ACTIVE

UNE POPULATION ACTIVE EN CROISSANCE RAPIDE...

La population active au lieu de résidence du territoire d'étude s'élève à 152 000 personnes en 2008. Le nombre d'actifs résidents âgés de 25 à 54 ans a augmenté plus vite entre 1999 et 2008 qu'au niveau régional (+3.9% contre +2.5%) mais moins vite qu'au niveau national (+4.6%) tandis que ce nombre a baissé de 5.4% dans le territoire de référence. Au sein du territoire, la part d'actifs occupés s'élève à 81.6%, soit 2.5 points de moins que le territoire de référence, 3.5 de moins qu'en région et 7.3 de moins qu'en France (tableaux 1a et 1b). Ainsi, la part de chômeurs, et notamment la part des chômeurs de longue durée est plus élevée dans le territoire.

Tableau 1a : Structure de la population active de 15 ans ou plus (en %) du territoire

	1990	1999	2008
Population active totale (*)	100	100	100
dont actifs ayant un emploi	80,5	77,4	81,6
<i>dont salariés</i>	73,7	72,3	76,6
<i>non salariés</i>	6,8	5,1	5
dont chômeurs	18,1	22	18,4
<i>dont depuis plus d'un an</i>	9	13,4	9,3

Source : Insee, RP2008 exploitation complémentaire.

Tableau 1b : Structure de la population active de 15 ans ou plus (en %) du territoire de référence

	1990	1999	2008
	Territoire de référence	Territoire de référence	Territoire de référence
Population active totale (*)	100	100	100
dont actifs ayant un emploi	84,26	82,14	84,05
<i>dont salariés</i>	76,68	75,37	77,15
<i>non salariés</i>	7,6	6,78	6,91
dont chômeurs	14,63	17,46	15,95
<i>dont depuis plus d'un an</i>	7,19	10,11	7,51

Source : Insee, RP2008 exploitation complémentaire.

... MAIS DES TAUX D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI PLUS FAIBLES NOTAMMENT CHEZ LES CATÉGORIES EXTRÊMES ET LES FEMMES

Tableau 2 : Taux d'activité et taux d'emploi par sexe et tranches d'âge en 2008

	Territoire	Territoire de référence	Nord-Pas-de-Calais
Taux d'activité des hommes de 15 à 64 ans	72,7	72,8	73,7
15 à 24 ans	48,9	48,0	45,6
25 à 54 ans	92,4	92,5	93,6
55 à 64 ans	33,2	38,5	38,4
Taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans	55,4	62,0	61
15 à 24 ans	37,9	40,5	37,1
25 à 54 ans	69,7	78,6	77,8
55 à 64 ans	26	32,6	31,3
Taux d'activité de la population de 15 à 64 ans	63,9	67,4	67,3
15 à 24 ans	43,5	44,3	41,4
25 à 54 ans	80,8	85,4	85,6
55 à 64 ans	29,4	35,5	34,8
Taux d'emploi des hommes de 15 à 64 ans	60	62,2	63,3
15 à 24 ans	30	33,7	31,2
25 à 54 ans	79,5	81,0	82,8
55 à 64 ans	29,3	34,7	34,8
Taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans	44,5	51,2	51,3
15 à 24 ans	22,5	26,9	24,8
25 à 54 ans	58	66,2	67
55 à 64 ans	23,2	29,2	28,3
Taux d'emploi de la population de 15 à 64 ans	52,1	56,6	57,2
15 à 24 ans	26,4	30,4	28,1
25 à 54 ans	68,5	73,5	74,8
55 à 64 ans	26,1	31,9	31,4

Source : Insee, RP2008 exploitation complémentaire.

Taux d'activité : Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Taux d'emploi : d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Le taux d'activité de la population de 15 à 64 ans est plus faible d'environ 3 points dans le territoire comparé au territoire de référence et à la région du fait essentiellement du faible taux d'activité des femmes (55.4%, soit 5.6 points de moins qu'en région et 6.6 points de moins que dans le territoire de référence). En effet, celui des hommes est quasiment égal dans le territoire et dans le territoire de référence (72.7%) mais un point inférieur à celui de la région.

Concernant le taux d'emploi du territoire, il est inférieur de respectivement 5 et 4.5 points par rapport à celui de la région et du territoire de référence. Comme précédemment, cet écart résulte d'un très faible taux d'emploi féminin. Enfin, les taux d'activité sont particulièrement faibles chez les plus de 55 ans, spécialement pour la tranche des 55 à 59 ans.

Tableau 3 : Activité de la population au-delà de 55 ans en 2008

	Territoire		Territoire de référence		Artois Noeux		Nord-Pas-de-Calais		France métropolitaine	
	Population active	Taux d'activité	Population active	Taux d'activité	Population active	Taux d'activité	Population active	Taux d'activité	Population active	Taux d'activité
55 à 59 ans	10 544	44,2	6 418	53,2	7 227	47,8	135 620	51,8	2 548 256	61,2
60 à 64 ans	1 353	8,2	1 135	12,2	994	8,7	22 267	11,6	559 450	16,8
65 à 69 ans	218	1,7	167	2,4	155	2	3 376	2,5	100 655	4
70 ans ou plus	357	0,8	211	1,0	302	1,1	4 612	1	102 183	1,3
Ensemble population de 55 ans ou plus	12 472	12,9	7 931	15,7	8 679	14,1	165 875	16	3 310 545	18,5

Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

LES CATÉGORIES SOCIALES OUVRIERS ET EMPLOYÉS SONT SURREPRÉSENTÉES À L'INVERSE DES CADRES ET DES PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES...

Tableau 4 : Structure de la population active par catégories sociales des actifs de plus de 15 ans

	Territoire		Artois comm + CC Noeux		Territoire de référence		Nord-Pas-de-Calais		France métropolitaine	
	1999	2008	1999	2008	1999	2008	1999	2008	1999	2008
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Ensemble des actifs (*)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Agriculteurs exploitants	0,3	0,2	0,8	0,6	0,4	0,4	1,3	0,9	2,4	1,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4,1	3,4	5	4	5	4,5	4,8	4,2	6,3	5,7
Cadres, professions intellectuelles supérieures	5,3	6,3	6,6	8	8	9,7	8,7	11,2	12	14,9
Professions intermédiaires	18,2	21,2	19,5	21,7	20,3	22,4	20,6	23,1	21,8	24
Employés	29,2	31	28,5	30,9	29,8	30,7	28,9	29,5	29,5	29
Ouvriers	38,8	35	36,1	32,2	34	30,5	32,8	29,1	26,7	23,8
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	4,1	3	3,4	2,6	2,4	1,9	2,8	2,1	1,3	1

Source : Insee, RP2008 exploitation complémentaire.

Entre 1999 et 2008, le nombre d'actifs occupés a augmenté de 12.2% dans le territoire (hausse supérieure de +1.5 point / région, +9 points / France).

Par rapport à la région et au territoire de référence, la structure de la population active du territoire fait apparaître une surreprésentation des ouvriers, employés et des chômeurs n'ayant jamais travaillé à l'inverse des autres catégories sociales.

... MAIS CES DERNIÈRES CATÉGORIES CONNAISSENT UN RATTRAPAGE

Entre 1999 et 2008, les parts de cadres, professions intermédiaires et employés augmentent plus vite dans le territoire que dans le territoire de référence tandis que la baisse des agriculteurs et des artisans est plus rapide dans le territoire qu'en région et que dans le territoire de référence.



Indicateur 42 : Taux d'emploi par sexe et par âge

Indicateur 45 : Volume d'emploi total

Indicateur 1 : Répartition de la population active par catégorie socioprofessionnelle

Indicateur(s) suivi(s) au travers du système de calcul annuel d'indicateurs (Cf. Annexe Liste des indicateurs)

LE CHÔMAGE

Tableau 5 : Taux de chômage par sexe et tranche d'âge (en %) en 2008

	Territoire	Territoire de référence	Nord-Pas-de-Calais
Hommes de 15 à 64 ans	17,5	14,6	14,1
15 à 24 ans	38,6	29,8	31,6
25 à 54 ans	14	12,4	11,5
55 à 64 ans	11,7	9,8	9,5
Femmes de 15 à 64 ans	19,7	17,6	15,9
15 à 24 ans	40,6	33,6	33,1
25 à 54 ans	16,8	15,7	13,8
55 à 64 ans	10,6	10,6	9,6
Ensemble des actifs de 15 à 64 ans	18,5	16,0	14,9
15 à 24 ans	39,4	31,5	32,3
25 à 54 ans	15,2	13,9	12,6
55 à 64 ans	11,2	10,2	9,6
Ecart de taux de chômage entre les femmes et les hommes de 15 à 64 ans (en points)	2,2	2,9	1,8
15 à 24 ans	2	3,8	1,5
25 à 54 ans	2,8	3,3	2,3
55 à 64 ans	-1,1	0,8	0,1

Source : Insee, RP2008 exploitation complémentaire.

Le taux de chômage¹⁰ est particulièrement élevé dans le territoire quel que soit le sexe ou la tranche d'âge. Il s'élève à 18.5% pour l'ensemble des actifs de 15 à 64 ans, soit respectivement 2.5 points et 3.6 points de plus que dans le territoire de référence et la région. Mais l'écart est particulièrement élevé pour la tranche des 15 à 24 ans, reflétant les difficultés d'insertion pour les jeunes actifs dans le territoire.

DES FEMMES TRÈS TOUCHÉES PAR LE CHÔMAGE OU DISPOSANT DE CONTRATS MOINS STABLES

Dans tous les territoires, les femmes sont plus touchées par le chômage que les hommes (surtout dans le territoire de référence) sauf pour les 55 - 64 ans dans le territoire où les femmes sont moins touchées que les

¹⁰ Le taux de chômage au sens du recensement de la population est la proportion du nombre de chômeurs au sens du recensement dans la population active au sens du recensement.

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/taux-chomage.htm>

hommes (voir si les femmes de cette classe d'âge sont inscrites en tant que demandeur d'emploi). Pour les femmes en emploi, la part des contrats stables s'élève à 76.8% dans le territoire contre 77.3% dans la région.

Tableau 6 : Demandeurs d'emploi au 31 décembre par position professionnelle déclarée

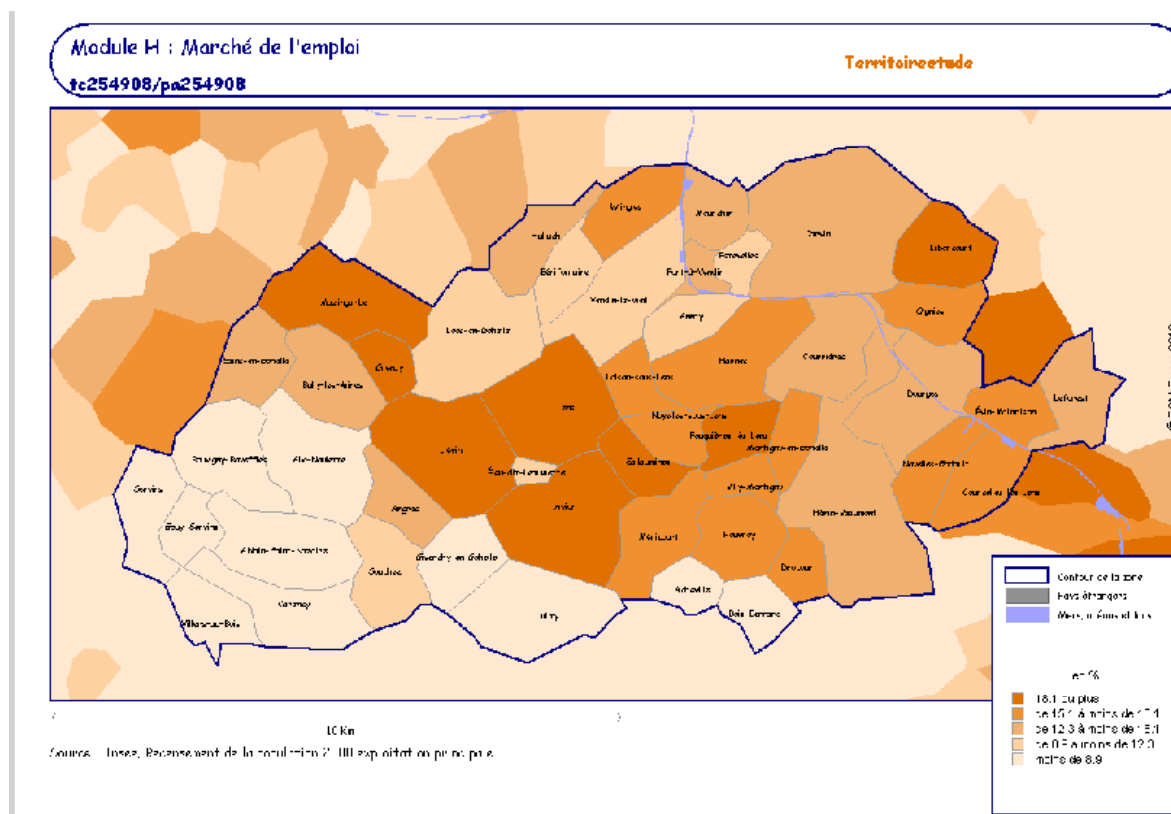
	Territoire	Territoire de référence	Région	France
2010	Catégorie A			
	%	%	%	%
Hommes	100	100	100	100
Non précisé	0,4	1	0,5	0,5
Manoeuvres	9,5	7	8,1	4,8
Ouvriers spécialisés	21,1	16	17,7	10,2
Ouvriers qualifiés	25	27	22	21,2
Employés	36	38	40,1	46,1
Prof. intermédiaires	5,2	7	6,7	8,8
Ingénieurs et cadres	2,7	4	4,9	8,5
Femmes	100	100	100	100
Non précisé	0,7	1	0,8	0,6
Manoeuvres	3,1	2	2,5	1,5
Ouvriers spécialisés	9	7	7,1	4,4
Ouvriers qualifiés	3,4	4	2,7	3,2
Employés	80	80	79,8	78,1
Prof. intermédiaires	3	4	4,5	6,6
Ingénieurs et cadres	0,9	2	2,7	5,6
Ensemble	100	100	100	100
Non précisé	0,5	1	0,7	0,5
Manoeuvres	6,9	5	5,6	3,2
Ouvriers spécialisés	16,2	12	13	7,5
Ouvriers qualifiés	16,2	17	13,5	12,7
Employés	53,9	57	57,7	61,2
Prof. intermédiaires	4,3	6	5,7	7,8
Ingénieurs et cadres	2	3	3,9	7,1

Source : Pôle emploi, DEFM au 31 décembre 2010.

UN CHÔMAGE QUI TOUCHE ESSENTIELLEMENT LES EMPLOYÉS, LES OUVRIERS ET LES MANŒUVRES À L'INVERSE DES CADRES ET DES PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

Au 31 décembre 2010, au sein du territoire, les catégories sociales les plus touchées par le chômage (cat A ensemble) sont les employés (53.9% des demandeurs d'emploi), les ouvriers spécialisés (16.2%), les ouvriers qualifiés (16.2%) et les manoeuvres (6.9%). A l'inverse, les ingénieurs et cadres ainsi que les professions intermédiaires représentent une part plus faible parmi les demandeurs d'emploi. Dans le territoire de référence, les ouvriers qualifiés et employés sont les 2 catégories représentant les parts les plus fortes parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Carte 1 : Parts des chômeurs par commune dans le territoire



UNE PART DE CONTRATS PRÉCAIRES ET À TEMPS PARTIEL TRÈS LÉGÈREMENT SUPÉRIEURE À CELLE DES AUTRES TERRITOIRES...

Tableau 7 : Conditions d'emploi des salariés en 2008

	Territoire		Territoire de référence		Région		France	
		%		%		%		%
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	97 275	83,5	84	84,5	84,5	85,1		
Contrats à durée déterminée	11 116	9,5	10	9,3	9,3	9,4		
Intérim	3 643	3,1	3	2,4	2,4	2		
Emplois aidés	2 211	1,9	2	1,7	1,7	1		
Apprentissage et stage	2 282	2	2	2,1	2,1	2,5		
Ensemble des salariés de 15 ans ou plus	116 526	100	100	100	100	100		

Source : Insee, Recensement de la population 2008 exploitation principale.

Les conditions d'emploi du territoire sont structurellement proches de celles des territoires de comparaison si ce n'est une part de titulaires de la fonction publique et CDI légèrement inférieure et une part d'emploi intérim légèrement supérieure. La part des contrats précaires est donc en proportion légèrement supérieure dans le territoire, en partie du fait également de la forte part d'activités liées au commerce et plus généralement à la sphère présenteielle.

... QUI RISQUE D'AUGMENTER À L'AVENIR

La précarisation des emplois risque de s'accroître avec le développement attendu des activités touristiques ou saisonnières et de services à la personne. Au sein du territoire, les emplois précaires se situent davantage dans le cœur urbain et le secteur nord tandis que les habitants des collines de l'Artois disposent d'un emploi relativement plus stable.

Tableau 8 : Salariés à temps partiel par sexe et tranche d'âge en 2008

	Territoire			Territoire de référence	Région	France
	Ensemble des salariés	Temps partiel	Part en %	Part en %	Part en %	Part en %
Hommes	65 505	4 210	6,4	7	7	6,9
15 à 24 ans	7 769	1 523	19,6	19	21,5	19,2
25 à 49 ans	44 580	1 832	4,1	5	4,6	4,6
50 ans ou plus	13 156	855	6,5	6	6,7	7,3
Femmes	51 021	17 515	34,3	34	33,7	29,4
15 à 24 ans	5 556	2 322	41,8	40	42,2	36,7
25 à 49 ans	34 361	11 235	32,7	33	32,1	28,2
50 ans ou plus	11 105	3 959	35,6	34	34,7	29,8
Ensemble des salariés de 15 ans ou plus	116 526	21 725	18,6	19	19,4	17,9

Source : Insee, Recensement de la population 2008 exploitation principale.

En 2008, dans le territoire, la part des salariés en temps partiel est plus forte qu'en France (+0.7 point) mais légèrement inférieure à celle du territoire de référence (-0.4 point) et à celle de la région (-0.8 point).

Par contre, la part des femmes en temps partiel est plus forte dans le territoire que dans les autres territoires de comparaison (cela concerne surtout les femmes de 50 ans ou plus).



Indicateur 43 : Taux de chômage localisé

Indicateur 44 : Profil des demandeurs d'emploi

Indicateur(s) suivi(s) au travers du système de calcul annuel d'indicateurs (Cf. Annexe Liste des indicateurs)

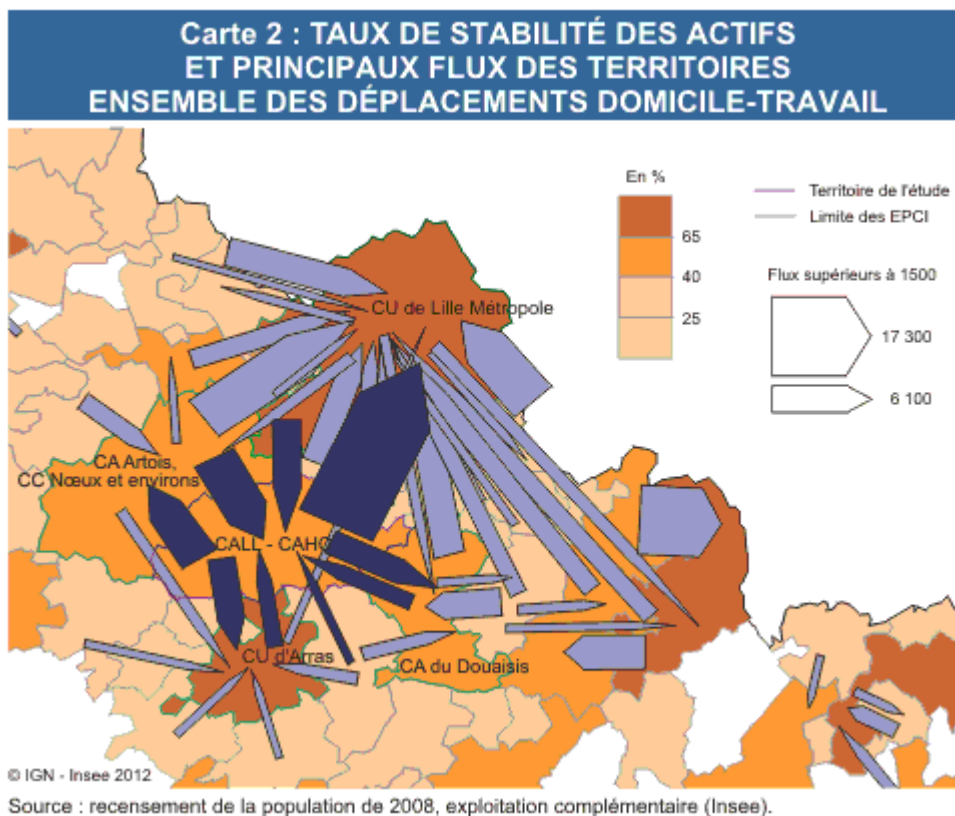
LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

DE NOMBREUX DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL ET UN SOLDE DES ÉCHANGES DÉFICITAIRE

Le territoire se caractérise ainsi par un marché de l'emploi très intégré avec les pôles d'emploi voisins et de nombreuses navettes domicile-travail dans le sens des arrivées (pour les cadres en particulier) comme des départs (professions intermédiaires, ouvriers, employés). En effet, l'intensité des échanges - qui rapporte

l'ensemble des déplacements (entrées et sorties) au nombre d'actifs résidents - est très forte dans le territoire mais inférieure à celle du territoire de référence (0.64 en 2008 contre 1). Au final, le territoire et le territoire de référence se différencient par un solde des échanges négatif pour le premier (-13 200 résultant de 33 200 entrées pour 46 400 sorties) et un solde positif pour le second (8 600).

Les salariés du territoire ont des temps de trajet plus importants pour aller travailler (26 minutes de temps de trajet en moyenne contre 23 minutes dans la région et 19 minutes dans le territoire de référence). Les modes de transport diffèrent légèrement entre le territoire et les autres territoires, les véhicules à moteur étant privilégiés aux transports en commun.



CES ÉCHANGES SONT LA CONSÉQUENCE D'UN MARCHÉ DU TRAVAIL FORTEMENT INTÉGRÉ, DE LA PRÉSENCE DE NOMBREUX PÔLES D'EMPLOI PROXIMAUX, ET D'INFRASTRUCTURES FACILITANT LES DÉPLACEMENTS

Le rôle central, de pivot du territoire se justifie à travers les principaux flux en termes de migrations alternantes : ils se réalisent tout autour du territoire avec la métropole lilloise, la CA Artois et la CC Noeux au nord, la CU d'Arras et la CA du Douaisis au sud.

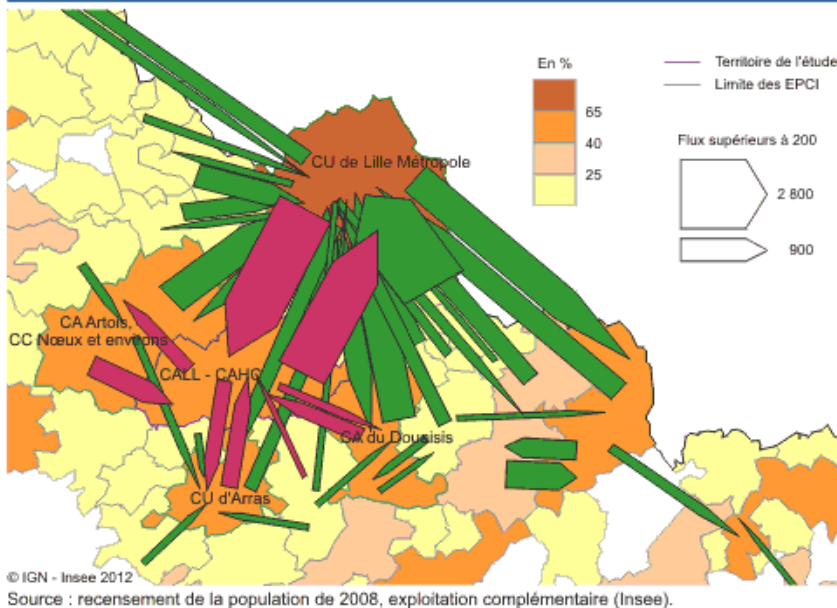
Ainsi, les communes situées en dehors du territoire avec lesquelles les flux d'échanges (entrées + sorties) sont les plus importants sont Lille, Arras, Douai, Douvrin, Béthune et Villeneuve d'Ascq.

L'analyse des déplacements domicile-travail entre l'ensemble des intercommunalités du Nord-Pas-de-Calais, montre que le flux le plus important est celui entre la métropole et le territoire. Ainsi, 17 300 actifs résidents du territoire travaillent dans les communes de Lille Métropole Communauté Urbaine quand 6 100 actifs font le chemin inverse (cf. cartes 2 et 3).

Plus les emplois à pourvoir sont qualifiés, plus la métropole lilloise apparaît comme une " réserve potentielle d'actifs " pour le territoire. Ainsi, 20% des cadres, 18% des postes de professions intermédiaires et 15% des ouvriers du territoire sont occupés par des actifs habitant dans LMCU.

Concernant les flux internes au territoire, ils concernent essentiellement les communes les plus importantes en termes d'emplois comme Lens, Liévin ou Hénin-Beaumont.

Carte 3 : TAUX DE STABILITÉ DES ACTIFS PARMIS LES CADRES ET PRINCIPAUX FLUX DES TERRITOIRES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL DES CADRES



Indicateur 2 : Migrations alternantes

Indicateur(s) suivi(s) au travers du système de calcul annuel d'indicateurs (Cf. Annexe Liste des indicateurs)

LE DÉSÉQUILIBRE ENTRE LE NOMBRE D'ACTIFS ET LE NOMBRE D'EMPLOIS

UN CHÔMAGE S'EXPLIQUANT D'UNE PART QUANTITATIVEMENT PAR UN STOCK D'EMPLOI INSUFFISANT EN REGARD DU NOMBRE D'ACTIFS DU TERRITOIRE MALGRÉ UN RATTRAPAGE...

Tableau 9 : Equilibre entre actifs occupés et emplois des actifs âgés de 25 à 54 ans

	Territoire			Artois comm + CC Noeux		Territoire de référence		Nord-Pas-de-Calais	
	1999	2008		1999	2008	1999	2008	1999	2008
	%	nombre	%	%	%	%	%	%	%
Actifs occupés au lieu de résidence	100	99 368	100	100	100	100	100	100	100
Résidant et travaillant dans la même commune	26,4	21 718	21,9	26	20,6	40	36	31,1	26,5
Résidant et travaillant dans la zone	65,6	61 292	61,7	66,1	59,1	82	79	96,9	95,9
Travaillant en dehors de la zone	34,4	38 076	38,3	33,9	40,9	18	21	3,1	4,1
dont travaillant "hors frontières"	0,3	337	0,3	0,2	0,3	4	3	1,2	1,8
Emplois au lieu de travail	100	88 734	100	100	100	100	100	100	100
Des actifs résidant dans la zone	75,5	61 292	69,1	71,6	68,6	73	68	99	98,9
Des actifs résidant en dehors de la zone	24,5	27 442	30,9	28,4	31,4	27	32	1	1,1
Nombre d'emplois pour 100 actifs occupés	86,8		89,3	92,4	86,1	113	117	97,9	97
Densité au km²									
Actifs occupés au lieu de résidence	272,2		282,7	150,5	159,2	218	207	94,9	97,2
Emplois au lieu de travail	236,2		252,5	139	137,1	252	250	92,8	94,3

Sources : Insee, Recensement de la population 1999 exploitation principale (Métropole) et exploitation complémentaire (Dom) - Recensement de la population 2008 exploitation principale.

Le chômage au sein du territoire peut s'expliquer d'une part par un déséquilibre entre les actifs occupés résidants et les emplois disponibles : on compte en effet 9 emplois offerts par le territoire pour 10 actifs. Le déséquilibre entre offre et demande d'emploi engendre de nombreux flux pendulaires : presque 4 actifs résidants sur 10 travaillent hors du territoire (contre 2 sur 10 dans le territoire de référence). Dans le même temps, 3 emplois du territoire sur 10 sont occupés par des résidants d'espaces voisins (comme dans le territoire de référence). Ce phénomène tend à perdurer malgré le dynamisme économique du territoire (forte hausse de l'emploi de 15 % entre 1999 et 2008) plus important que la hausse du nombre d'actifs occupés résidants sur la même période (+ 12 %).

...ET D'AUTRE PART QUALITATIVEMENT PAR UN NIVEAU DE LA QUALIFICATION DES ACTIFS PARTIELLEMENT INADAPTÉ AUX EMPLOIS QU'OFFRE ET CRÉE LE TERRITOIRE

Tableau 10 : Equilibre entre actifs occupés et emplois par catégories socio-professionnelles

	Territoire		Territoire de référence		Artois comm + Noeux		Nord-Pas-de Calais	
	1999	2008	1999	2008	1999	2008	1999	2008
	%	nombre	%	%	%	%	%	%
Actifs occupés au lieu de résidence	100	124 394	100	100	100	100	100	100
Agriculteurs exploitants	0,4	307	0,2	0	0	1	0,7	1,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4,6	4 716	3,8	5	5	5,5	4,4	5,2
Cadres, professions intellectuelles supérieures	6,5	9 323	7,5	9	11	7,8	9,1	10,3
Professions intermédiaires	21,6	29 619	23,8	23	24	22,5	23,9	23,2
Employés	29,6	39 168	31,5	29	30	28,3	30,9	28,7
Ouvriers	37,2	41 263	33,2	33	29	34,9	31	31
Emplois au lieu de travail	100	111 751	100	100	100	100	100	100
Agriculteurs exploitants	0,5	318	0,3	0	0	1	0,8	1,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	5,4	4 793	4,3	5	5	5,8	4,7	5,3
Cadres, professions intellectuelles supérieures	8,8	11 309	10,1	10	11	7,9	9,3	10,3
Professions intermédiaires	22,6	27 482	24,6	24	26	21,3	22,8	23,3
Employés	30	35 223	31,5	29	30	26,6	30,1	28,9
Ouvriers	32,8	32 625	29,2	31	27	37,3	32,2	30,7
Nombre d'emplois pour 100 actifs occupés	87,3		89,8	111	115	93,3	86	98
Agriculteurs exploitants	104		103,9	107	110	101,3	101,5	100
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	101,5		101,6	110	112	99,3	92,9	99,5
Cadres, professions intellectuelles supérieures	117		121,3	115	119	94,7	88	98,1
Professions intermédiaires	91,2		92,8	116	122	88,1	82,1	98,1
Employés	88,6		89,9	112	115	87,7	83,6	98,6
Ouvriers	76,9		79,1	107	110	99,7	89,5	97

Sources : Insee, Recensement de la population 1999 exploitation principale (Métropole) et exploitation complémentaire (Dom) - Recensement de la population 2008 exploitation principale.

Outre le déficit global du territoire toutes professions confondues, on observe également un déficit qualitatif variable entre les différentes catégories sociales.

D'autre part, le niveau de qualification de la population est inadapté à celui de la qualification des emplois : le nombre d'emplois de cadres offert au sein du territoire est supérieur au nombre de personnes dotées des qualifications adéquates (121 emplois pour 100 actifs occupés), même constat dans une moindre mesure pour les artisans (102 emplois pour 100 actifs occupés). A l'inverse, le territoire ne dispose pas assez d'emplois d'ouvriers, d'employés ou de professions intermédiaires pour satisfaire la population active considérée (resp. 79, 90 et 93 emplois).

Ainsi, on constate une inadéquation entre les emplois créés et les emplois occupés.

LE TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE EST ATTRACTIF POUR TOUTES LES CATÉGORIES D'ACTIFS

Le territoire de référence est, au contraire, globalement attractif avec 115 emplois pour 100 actifs occupés, les catégories les plus attractives étant les cadres et les professions intermédiaires.

Entre 1999 et 2008, le nombre d'emplois pour 100 actifs occupés a augmenté dans le territoire (+2.9%) et dans le territoire de référence (+3.6%). La hausse la plus forte concerne les cadres pour le territoire (+3.7%), il s'agit des professions intermédiaires pour le territoire de référence (+5.2%).

UN DÉSÉQUILIBRE ENDOGÈNE AU TERRITOIRE.

L'analyse du marché du travail mobilise de nombreuses dimensions liées à la réalité socio-économique d'un territoire, à savoir les politiques de l'emploi, les politiques de développement local ou encore les spécificités régionales. L'évolution de la population active d'un territoire traduit un dynamisme démographique qui dépend du solde des naissances et des décès, de la structure des âges de la population mais aussi du solde des migrations avec l'extérieur du territoire donc de son activité résidentielle. Par ailleurs le dynamisme d'un territoire dépend du potentiel de création d'activités, de leur compétitivité mais aussi de la capacité du territoire à retenir les habitants, voire à en attirer de nouveaux.

Ainsi, deux approches principales permettent d'appréhender et d'expliquer les dynamiques de population active : l'approche sociodémographique et l'approche marché du travail.

Selon l'approche sociodémographique, l'évolution de la population active est la résultante de trois facteurs principaux. Le premier purement démographique indique la variation du nombre de personnes en âge de travailler. S'y ajoutent l'effet lié à la variation des taux d'activité au cours de la période (entrées et sorties du marché du travail), ainsi que l'effet lié aux migrations résidentielles d'actifs.

Sur la période 1962-2006, la zone d'emploi de Lens-Hénin se caractérise par la plus forte variation annuelle moyenne de migrations résidentielles (-13,06‰), taux près de deux fois supérieur à la moyenne régionale, qui s'explique par le fait que les actifs, nombreux qui viennent travailler sur le territoire n'y résident pas. Toutefois, le territoire se classe au deuxième rang des zones d'emploi régionales par la forte augmentation de l'effet taux d'activité sur la période (+3,2‰ actifs contre +0,5‰ en moyenne régionale) et au troisième pour la hausse de l'effet démographique (+13,9‰ actifs contre +12,4‰ en moyenne régionale). Ces évolutions compensant ainsi les pertes liées aux déficit migratoire (**Cf. Tableau 11**).

En prolongeant les tendances du passé, l'évolution de la population active de la zone d'emploi de Lens-Hénin serait moins importante en moyenne qu'au niveau régional à horizon 2030 (-1,2‰ contre -1,3‰). Cette moindre évolution s'explique en partie par un plus faible renouvellement générationnel qu'au début des années 60, passant de +22,7‰ à 1,1‰, lié aux départs du territoire des jeunes actifs à la recherche d'un emploi (**Cf. Tableau 12**).

Selon l'approche marché du travail, l'évolution de la population active se décompose selon quatre effets distincts : l'évolution du nombre d'emplois au lieu de travail existants dans la zone, l'évolution du nombre de chômeurs, l'évolution du nombre de militaires du contingent et enfin la différence des entrées et sorties quotidiennes d'actives (migrations alternantes).

Entre 1962 et 2006, la zone d'emploi de Lens-Hénin a enregistré une baisse régulière du nombre d'emplois existants sur son territoire, soit -0,53‰ en moyenne annuelle. Cette baisse du nombre d'emplois s'est accompagnée d'une progression régulière du nombre de navettes domicile-travail, qui s'est traduit par une dégradation du solde des navettes domicile-travail sur la période (-0,85‰ actifs en moyenne annuelle contre -0,65‰ en région). De par l'évolution négative du nombre d'emplois offerts par le territoire, leurs résidents se sont trouvés confrontés à des difficultés d'accès au marché du travail. Ainsi, entre 1962 et 2006, la zone d'emploi de Lens-Hénin a enregistré une hausse du nombre de chômeurs supérieure à la moyenne régionale, soit +4,5‰ chômeurs par actifs en moyenne annuelle contre 3,7‰ au niveau régional (**Cf. Tableau 11**).

Tableau 11 : Variations annuelles moyennes entre 1962 et 2006 suivant l'approche sociodémographique et l'approche marché du travail (en ‰)

Libgeo	Variation totale	Effet démographique	Effet taux d'activité	Effet des migrations résidentielles	Variation de l'emploi	Variation du chômage	Variation des militaires du contingent	Variation des navettes domicile-travail
Roubaix-Tourcoing	3,74	11,59	-1,85	-6,01	-1,80	3,97	-0,46	-2,03
Lille	7,86	12,05	-0,70	-3,49	7,27	3,34	-0,53	2,22
Dunkerque	9,46	15,68	1,57	-7,79	6,15	4,03	-0,57	0,16
Flandre-Lys	8,02	11,29	0,12	-3,40	1,83	2,45	-0,62	-4,35
Douaisis	5,94	12,48	2,85	-9,39	0,69	3,84	-0,63	-2,03
Valenciennois	3,72	12,69	1,14	-10,12	-0,36	3,98	-0,62	-0,72
Cambresis	1,61	8,64	-0,41	-6,63	-2,06	3,29	-0,67	-1,04
Sambre-Avesnois	1,55	12,49	-0,75	-10,19	-4,13	3,99	-0,61	-2,30
Artois-Ternois	8,27	10,54	0,67	-2,94	4,76	2,61	-0,54	-1,45
Lens-Hénin	3,99	13,89	3,17	-13,06	-0,53	4,47	-0,80	-0,85
Béthune-Bruay	6,30	11,66	3,91	-9,27	1,64	3,62	-0,87	-1,90
Saint-Omer	9,36	13,85	-0,56	-3,92	7,40	3,64	-0,63	1,05
Calaisis	8,90	14,91	-0,31	-5,70	4,56	4,36	-0,64	-0,62
Boulonnais	6,96	14,31	1,07	-8,42	3,02	3,64	-0,77	-1,07
Berck-Montreuil	7,02	11,63	-0,58	-4,03	4,21	2,92	-0,68	-0,58
Total	5,93	12,40	0,55	-7,02	2,26	3,67	-0,62	-0,62

Tableau 12 : Variations annuelles moyennes entre 1962 et 2030 suivant l'approche sociodémographique de la zone d'emploi de Lens-Hénin

ZE Lens-Hénin	1962-1968	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2006	2007-2012	2012-2030
Evolution de la population active dont :	5,7	-3,3	5,7	1,2	7,3	7,6	1,1	-1,2
- Effet démographique	22,7	21,9	15,7	11,2	10,2	8,7	1,2	1,1
- Effet de la variation des taux d'activité	-5,7	-2,5	5,5	3,5	6,6	9,2	5,5	3,3
- Effet des migrations résidentielles	-11,3	-22,7	-15,5	-13,4	-9,5	-10,4	-5,6	-5,5

THÉMATIQUE TOURISME : UNE OFFRE TOURISTIQUE À DÉVELOPPER, QUI COMPLÈTERA UNE BASE CULTURELLE ET SPORTIVE BIEN DOTÉE

À l'image de sa structure urbaine dense et ininterrompue, le territoire d'implantation du Louvre-Lens se caractérise par une offre de loisirs diversifiée et par une bonne proximité des différents équipements culturels et sportifs. En effet, la population du territoire est répartie sur de nombreuses communes proches les unes des autres. De ce fait, les équipements et services sont à une distance moyenne de l'habitant comparable à de plus grandes communes, apparemment mieux équipées, car la frontière communale tend à disparaître. Ainsi, la densité d'équipements de ce type atteint 0,36 pour 1 000 habitants contre seulement 0,21 pour 1 000 habitants dans la région.

Toutefois, l'offre touristique reste à développer : en termes d'emplois salariés dédiés au tourisme¹¹, le territoire reste un peu en retrait avec 1,6 % d'emplois touristiques contre un peu moins de 3 % en Nord-Pas-de-Calais en 2009 et 3,6% pour le territoire de référence. L'offre hôtelière est essentiellement économique et d'affaires, comme souvent en zones urbanisées, située ici autour de l'autoroute A1. L'offre de service de restauration est en quantité limitée (0.5 restaurant traditionnel pour 1000 habitants tandis que la Région est à 1 pour 1000 habitants). Par conséquent, le territoire doit faire face à un défi important pour améliorer son accueil touristique, spécialement depuis l'arrivée du Louvre à Lens.

UN EMPLOI TOURISTIQUE PRÉSENT MAIS PEU DÉVELOPPÉ.

Traditionnellement l'emploi touristique est suivi à travers les activités dites « caractéristiques du tourisme ». Selon la définition adoptée par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), il s'agit des activités « dont une partie de l'output principal est constituée de produits qui, dans la plupart des pays, cesseraient d'exister en quantité significative en l'absence de tourisme ». Les principales sont l'hôtellerie et les autres formes d'hébergement, la restauration et les cafés, les agences de voyages, le transport de voyageurs...

C'est cette définition qui est utilisée pour l'élaboration des comptes du tourisme. Elle permet les comparaisons internationales et le suivi conjoncturel. (cf Encadré)

Le taux d'emploi touristique dans l'emploi salarié total est faible sur le territoire, en particulier quand on le compare au territoire de référence où celui-ci est deux fois plus élevé. Il faut relever que, même par rapport à la Région, ce taux est réduit (cf Tableau 1).

Tableau 1 : Part de l'emploi touristique dans l'emploi salarié total

Territoire	Territoire d'étude	Territoire de référence	de Artois Com	Nord-Pas-de-Calais
Taux en %	1,6	3,6	2,2	2,9

Source : DADS 2009, estimation de l'emploi touristique

¹¹ Pour en savoir plus : Pages de Profil n°126 Janvier 2013. : Le tourisme en Nord-Pas-de-Calais , un secteur porteur d'emplois : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=19&ref_id=19500

En revanche, la structure de cet emploi touristique n'est pas très différente de celle du territoire de référence ou de la Région. Ainsi, en 2009, les trois-quarts des emplois touristiques du territoire d'étude se trouvent dans les activités classées fortement ou moyennement touristiques (voir Tableau 2). Ils sont générés par la présence de touristes qui consomment sur leur lieu de séjour. La restauration représente plus de 37% des emplois touristiques du territoire, contre un peu plus de 33% pour le territoire de référence. Les activités exclusivement dédiées aux touristes génèrent 25% des emplois touristiques du territoire : c'est davantage que la moyenne du territoire de référence (19%).

Tableau 2 : Répartition de l'emploi touristique salarié par activité en 2009

	Territoire d'étude		Territoire de référence		Artois Com		Nord-Pas de Calais	
	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
TOTAL	1 619	100,0	2210	100,0	1244	100,0	38873	100,0
Activités 100% touristiques	409	25,3	422	19,1	106	8,5	9638	24,8
Hôtellerie	240	14,8	257	11,6	91	7,3	5152	13,3
Autres hébergements touristiques	133	8,2	22	1,0	1	0,1	1202	3,1
Transports côtiers	0	0,0	38	1,7	0	0,0	383	1,0
Offices de tourisme	13	0,8	20	0,9	11	0,9	458	1,2
Parcs d'attraction, casinos	0	0,0	35	1,6	0	0,0	1120	2,9
Gestion du patrimoine naturel et culturel	0	0,0	36	1,6	0	0,0	944	2,4
Activités thermale, de thalassothérapie, de soin corporel	24	1,5	14	0,6	3	0,2	380	1,0
Activité fortement touristiques	785	48,5	967	43,8	634	51,0	17891	46,0
Restauration	608	37,6	745	33,7	423	34,0	14346	36,9
Boulangerie	13	0,8	67	3,0	31	2,5	626	1,6
Supérettes	14	0,9	18	0,8	26	2,1	332	0,9
Commerce de détail de viande, poissons, fruits	103	6,4	44	2,0	44	3,5	1198	3,1
Cafés, tabac	49	3,0	93	4,2	110	8,8	1389	3,6
Activités moyennement touristiques	391	24,2	507	23,0	395	31,8	7652	19,7
Supermarchés et hypermarchés	144	8,9	100	4,5	127	10,2	2681	6,9
Autres commerces de détail alimentaire	-	-	14	0,6	5	0,4	164	0,4
Commerce de détail non alimentaire	105	6,5	201	9,1	122	9,8	2449	6,3
Transports fluviaux	0	0,0	1	0,0	1	0,1	54	0,1
Finance	12	0,7	60	2,7	24	1,9	642	1,7
Activités sportives et récréatives	101	6,2	97	4,4	94	7,6	1138	2,9
Coiffure	22	1,4	35	1,6	23	1,8	524	1,3
Activités faiblement touristiques	34	2,1	313	14,2	109	8,8	3692	9,5

-estimation inférieure à 10

Source : DADS 2009, estimation de l'emploi touristique (Insee)

Note importante : la méthode d'estimation de l'emploi touristique va être révisée au cours de l'année 2013, pour une meilleure prise en compte de toutes les activités autres que 100% touristiques.

Encadré : la méthode d'estimation des emplois salariés lié au tourisme

La méthode d'estimation des emplois salariés liés au tourisme, mise au point par l'Insee, repose sur un principe différent de celui de l'OMT, afin de mieux rendre compte des impacts territoriaux. Elle retient comme touristiques certains emplois observés dans les communes équipées pour le tourisme (c'est-à-dire comptant un nombre suffisant d'équipements dédiés aux touristes) et des activités qualifiées de plus ou moins touristiques (en fonction de la ressemblance de leur profil d'évolution de l'emploi tout au long de l'année avec celui des hébergements touristiques pris comme activité de référence). Pour les activités repérées comme touristiques mais qui s'adressent aussi à d'autres utilisateurs que les touristes, la méthode ne retient comme emploi touristique que le complément de l'emploi qui est dédié aux autres utilisateurs. Les règles de décision sont récapitulées dans le tableau suivant :

Règles de décision			
Type d'activité	Type de commune		
	Bien équipée pour le tourisme	Moyennement équipée pour le tourisme	Peu équipée pour le tourisme
100 % touristique (ex. : hôtellerie)	Tout l'emploi	Tout l'emploi	Tout l'emploi
Fortement touristique (ex. : restauration, café-tabac)	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Aucun emploi
Moyennement touristique (ex. : supermarchés, hypermarchés)	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Emploi saisonnier	Aucun emploi
Faiblement touristique (ex. : commerce de détail habillement)	Emploi saisonnier	Aucun emploi	Aucun emploi
Non touristique (ex. : industrie)	Aucun emploi	Aucun emploi	Aucun emploi

Pour permettre des comparaisons géographiques pertinentes, les activités en lien avec le tourisme mais pas avec la fréquentation touristique du territoire analysé sont exclues (agences de voyages pour des séjours à l'étranger ou fabrication de caravanes par exemple mais aussi le transport trans manche). Par ailleurs, les emplois induits par les activités retenues ne sont pas eux-mêmes retenus. Ainsi, l'ouverture d'un commerce saisonnier est prise en compte mais pas ceux induits dans le commerce de gros. Certains emplois sont oubliés par la méthode : c'est le cas d'une partie des emplois des offices de tourisme lorsque ceux-ci ne sont pas repérés comme des structures autonomes mais comme un service d'une collectivité territoriale. A contrario, la prise en compte des emplois saisonniers peut majorer l'estimation dans des établissements où la main-d'œuvre saisonnière compense surtout le départ en congés annuels des salariés permanents. La méthode d'estimation utilise les résultats de l'exploitation des Déclarations annuelles de données sociales (DADS) de l'année 2009. Il s'agit d'un document administratif que doit fournir toute entreprise employant des salariés, pour toutes les activités économiques à l'exception de l'agriculture, des services domestiques et des services de l'État. Le fichier DADS permet de connaître le niveau de l'emploi salarié par activité pour chaque jour de l'année. Ce sont les moyennes journalières qui sont commentées ici. Les effectifs sont comptés pour un, quel que soit le temps travaillé et le type de contrat.

UNE MAJORITÉ DE TOURISTES D'ORIGINE ANGLAISE

Les quelque 234 100 nuitées enregistrées en 2011 sur le territoire d'étude concernent dans 78% des cas des touristes d'origine française et 22% des touristes étrangers (Cf. Tableau 3). L'enquête de fréquentation hôtelière permet d'estimer la part de la clientèle d'affaires à 60% sur le total des nuitées, c'est à dire un taux assez élevé.

Pour les seuls étrangers, il faut relever que la majorité des touristes est d'origine anglaise en lien probable avec les sites de la 1^{ère} Guerre Mondiale, mais aussi avec la proximité de l'Outre-Manche. Ainsi, les Britanniques forment plus de la moitié de l'ensemble des touristes étrangers (58 %), suivis de loin par les Allemands

(8 %), devant les Belges (7 %) et les Néerlandais (5 %), et enfin les Italiens (5 %). Les touristes d'origine polonaise n'en représentent que 2 %. Ce fort lien avec le Royaume-Uni n'est pas sans conséquence pour notre territoire. En effet, les difficultés économiques engendrées par la crise mondiale n'ont pas épargné nos voisins britanniques. En 2011, on note une baisse de 11% pour la région, de leur fréquentation mesurée par le nombre d'arrivées, tous hôtels confondus. Cette baisse atteint même 15 % sur le territoire.

Pour la clientèle française, on compte 120 594 arrivées en 2011 contre 32 913 pour les étrangers, soit, en moyenne, 758 arrivées par hôtel sur le territoire, niveau supérieur à celui de la région (575 arrivées par hôtel). Ceci est lié à la taille des hôtels du territoire, supérieure de 28% à la moyenne des hôtels de la région.

Compte-tenu de la visée européenne de la clientèle du Louvre-Lens, développer l'offre hôtelière et les structures d'accueil constitue un enjeu fort. Il importe donc de développer l'investissement en établissements de gamme plus élevée. C'est à quoi s'attachent les acteurs locaux du développement, à travers la mise en place de grands projets sur le territoire.

Tableau 3 : Nombre de nuitées par pays de résidence en 2011

Pays de résidence		Territoire d'étude : CALL + CAHC	Territoire de référence	Nord-Pas-de-Calais
France		182 149	237 453	4 188 861
Etranger		51 952	94 774	1 442 024
Europe	Allemagne	4 342	11 527	105 604
	Belgique	3 433	14 809	268 015
	Espagne	1 627	2 706	27 746
	Italie	2 588	5 224	41 107
	Pays-Bas	2 838	5 701	77 502
	Royaume-Uni	29 529	33 341	707 490
	Suisse	908	3 002	15 009
	Total Europe	48 950	56 375	1 353 134
Ameriques	Etats-Unis	687	1 588	26 509
	Total Amériques	1 459	1 466	41 554
Asie/Océanie/Australie	Japon	335	1 016	9 294
	Chine	98	1 318	4 363
	Proche et Moyen Orient	85	326	4 145
	Total Asie/Océanie	1 190	2 964	36 630
Afrique		352	600	10 706

Source : Enquête de fréquentation Hôtelière 2011

UNE OFFRE TOURISTIQUE À DÉVELOPPER

L'offre touristique proprement dite se répartit entre l'offre hôtelière, la restauration et les équipements de loisirs. Avec 6,6 lits/km², la densité touristique est peu élevée par rapport à la région (32,4 lits/km²) et par rapport au territoire de référence (47 lits/km²) (Cf. **Tableau 4**). Toutefois, il faut tenir compte que ce dernier est composé d'au moins quatre territoires situés dans des régions à vocation plus touristique que le territoire d'étude.

Tableau 4 : Structure de la capacité d'accueil touristique

		Territoire : CALL + CAHC		Territoire de référence		Nord-Pas-de-Calais		France métropolitaine	
		Lits	%	Lits	%	Lits	%	Lits	%
Nombre de lits touristiques	Résidences secondaires	760	32,8	6 450	62,3	262 300	65,2	14 504 700	78,6
	Hôtels	1 570	67,2	2 130	20,6	35 850	8,9	1 223 200	6,6
	Campings	0	0,0	1 780	17,2	104 150	25,9	2 720 800	14,7
	Ensemble	2 330	100,0	10 360	100,0	402 300	100,0	18 448 700	100,0
Densité touristique (lits/km ²)		7		47		32		34	
Taux de fonction touristique (lits/100 hab)		1		7		10		30	

Sources : Insee, Recensement de la population 2008 exploitation principale - Pôle de compétence tourisme données 2011.

Le territoire d'étude présente par ailleurs un fort déficit en capacité d'accueil touristique. En effet, il y a très peu de résidences secondaires ayant une capacité d'accueil¹² dans le territoire d'étude et pas de campings (Cf. **Tableau 4**). Pour l'hôtellerie, l'offre est surtout économique (Cf. **Tableau 5**) en lien avec une clientèle d'affaires, particulièrement développée autour de l'A1. Le nombre de nuitées en 2011 se concentre à 80% dans des hôtels de 0 à 2 étoiles. La capacité hôtelière n'est pas très élevée par rapport au territoire de référence..

Tableau 5 : Capacité d'accueil en hôtellerie au 31 décembre 2011

	Territoire d'étude			Territoire de référence			Nord-Pas-de-Calais			
	Hôtels	Chambres		Hôtels	Chambres		Hôtels	Chambres		
		nombre	%		nombre	%		nombre	%	%
Hôtellerie classée	13	712	91	23	1 015	95	381	17 296		96
0 étoile	5	299	38	4	244	23	63	3 736		21
1 étoile	0	0	0	1	34	3	22	682		4
2 étoiles	5	208	26	12	470	44	202	7 332		41
3 étoiles	3	205	26	4	245	23	71	4 243		24
4 étoiles ou plus	0	0	0	1	21	2	23	1 303		6
Hôtellerie non classée	1	72	9	1	50	5	15	622		4
Ensemble	14	784	100	24	1 065	100	396	17 918		100

Source : Insee, Pôle de compétence tourisme données 2011.

Le nombre de chambres dans le territoire d'étude est inférieur à la moyenne du territoire de référence, de l'ordre de 25% de moins. La structure de l'accueil hôtelier est composée à un peu plus de 50% d'hôtels classés deux étoiles et plus dans le territoire d'étude, alors que ces derniers forment plus de 65% de la capacité d'accueil hôtelier dans le territoire de référence et dans la région.

¹² La **capacité d'accueil** se définit en nombre de places d'hébergement (lits touristiques), selon une convention de calcul sommaire :

- capacité en hôtellerie classée ou non : nombre de chambres * 2
- capacité en hôtellerie de plein air : nombre d'emplacements * 3
- capacité en résidences secondaires : nombre de résidences secondaires * 5

UNE BASE CULTURELLE ET SPORTIVE DÉJÀ BIEN DOTÉE

LES GRANDS ÉQUIPEMENTS CULTURELS.

Le territoire compte 3 Grands Equipements :

- Le Louvre-Lens
- la Scène Nationale de Loos en Gohelle (Culture Commune)
- le Centre Européen de la Paix à Souchez

Il dispose aussi d'un important maillage de musées principalement sur les thèmes, majeurs pour le territoire, du passé minier et de la 1^o Guerre Mondiale. Il possède une vive tradition musicale, à la fois héritée (harmonies) et créative (une bonne dizaine de festivals). Enfin, des lieux font se rencontrer théâtre et musique.

Le Louvre-Lens

Le site exceptionnel constitué par le musée du Louvre, inauguré le 4 décembre 2012, à l'initiative de l'Etat, mais principalement financé par le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, avec l'appui du Conseil Général du Pas-de-Calais et la ville de Lens, doit insuffler à l'ancien Bassin minier une dynamique de rayonnement, notamment touristique. Pareille mise en mouvement doit susciter des retombées économiques significatives, et notamment développer les structures d'accueil : hôtellerie et restauration en particulier. En ce domaine en effet, du retard est pris (voir L'offre touristique).

Scène Nationale/Culture Commune de Loos-en-Gohelle

Culture Commune, Scène nationale du Bassin minier du Pas-de-Calais, est créée en 1990 à l'initiative du Conseil Général et de 27 communes du territoire avec le soutien actif du Conseil Régional et de la DRAC Nord-Pas-de-Calais. Au moment de la fermeture de la dernière mine de la région, l'enjeu de cette association de développement artistique et culturel est de contribuer à la transformation et à la mise en mouvement du Bassin minier du Pas-de-Calais. Il s'agit d'une part de soutenir les communes dans la mise en œuvre de nouvelles politiques culturelles, et d'autre part, d'initier des projets artistiques en tous lieux et sous toutes les formes pour et avec la population du territoire. Culture Commune s'est installée en 1998 à Loos-en-Gohelle sur le site du 11/19.

Le Centre européen de la Paix de Souchez

Situé au pied de la colline de Lorette, dans la commune de Souchez qui fut rasée durant la Grande Guerre, le Centre européen de la Paix renferme une collection d'objets de la guerre 1914-1918 et présente un film constitué d'images d'archive qui retrace les grandes étapes du conflit. Il constitue, avec les cimetières militaires du Commonwealth (Zouave Valley Cemetery et Cabaret-Rouge British Cemetery), le monument à la mémoire du général Barbot et, à proximité immédiate, la Nécropole nationale de Notre-Dame de Lorette - Ablain-Saint-Nazaire, un des éléments de ce grand site de mémoire de la Grande Guerre.

Le territoire de Souchez devrait aussi accueillir un Centre d'interprétation qui présentera l'histoire de la Grande Guerre sur le sol du Nord-Pas-de-Calais, à l'aide de techniques muséographiques contemporaines (audiovisuels, maquettes animées, objets placés dans leur contexte, etc.) et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Il sera inauguré en octobre 2014, au moment des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale.

LES GRANDS ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement du territoire, la Région Nord-Pas-de-Calais identifie l'agglomération lensoise comme une tête de réseau stratégique régionale dans la filière Sport. Elle a aussi été choisie comme pôle d'excellence en économie du sport et du bien-être. Cela est dû à la présence :

- du **stade Bollaert** (41 233 sièges)

- du **Stade Couvert Régional « Arena »** de Liévin (27 000 places) accueillant le meeting international d'athlétisme, des manifestations culturelles et musicales, sportives et des salons ou congrès.

Mais le territoire possède aussi d'autres atouts dans la plupart des 50 communes du SCOT Lens-Liévin & Hénin-Carvin, avec un maillage dense d'équipements sportifs.

Le stade Bollaert-Delelis

En 1932, le Racing Club de Lens, fondé en 1906, s'installe sur un terrain situé entre les fosses 1 et 9. Le stade, construit par la Compagnie des mines de Lens, prend en 1936 le nom de feu son directeur : Félix Bollaert. Durant 40 ans les Houillères assurent l'entretien, les travaux d'aménagement et la mise à disposition gracieuse du stade. Il est cédé à la Ville de Lens en 1976.

L'organisation de l'Euro 84 à Lens entraîne une transformation profonde de sa structure. Bollaert devient le plus grand stade de France, avec une capacité de 51 000 places (dont 10 000 places debout), et ce jusqu'en 1998. La modernisation menée dans le cadre de la Coupe du monde 98 fixe la capacité du stade à 41 233 sièges, pour assurer un meilleur confort des spectateurs. Les supporters du club, élus « meilleur public de France » à plusieurs reprises, perpétuent les traditions de fidélité, de convivialité et de festivité.

Retenu pour accueillir des matches de l'Euro 2016, le stade Bollaert fera l'objet d'une rénovation dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Conseil régional. Le chantier pourrait débuter à l'automne 2013.

L'Arena Stade Couvert - Liévin

Situé au cœur du pôle d'excellence sportif de l'Artois (triangle Angres, Givenchy-en-Gohelle et Liévin), l'Aréna Stade Couvert de Liévin est un complexe unique en Europe, bâti sur 31 200 m².

Il se compose du stade ou Aréna et du C.R.A.F. (Centre Régional d'Accueil et de Formation) dont l'objectif est double : faire accéder les jeunes joueurs au milieu professionnel et préparer les stagiaires au diplôme d'éducateur.

Sa capacité d'accueil varie entre 4 300 et 6 300 places assises ; elle peut atteindre 11 300 spectateurs lors des spectacles. Doté d'équipements performants et de nombreux services (101 chambres dont 50 de niveau 3 étoiles, un service restauration, 12 salles de formation, un amphithéâtre, etc.), l'Aréna accueille :

- des manifestations sportives comme des rencontres handisport, le meeting international annuel d'athlétisme, le championnat du monde de gymnastique acrobatique, le tournoi international de judo, la Fed Cup France/USA...
- des concerts, festivals et spectacles : l'Odysée des Enfoirés, le Grand cirque de Moscou...
- des salons professionnels, des congrès, des séminaires
- d'autres événements tels que les concours de la fonction publique, l'élection de Miss...

Tableau 6 : Equipements sportifs et de loisirs

	Territoire d'étude		Territoire de référence		Nord-Pas-de-Calais	
	Nombre	Densité pour 10 000 hab	Nombre	Densité pour 10 000 hab	Nombre	Densité pour 10 000 hab
Bassin de natation	15	0,4	11	0,7	129	0,3
Boulodrome	135	3,7	57	3,5	895	2,2
Courts de Tennis	104	2,8	90	5,6	543	1,3
Equipement de cyclisme	1	0,0	1	0,0	5	0,0
Centre équestre	31	0,8	11	0,7	99	0,2
Terrain de golf	0	0,0	1	0,1	16	0,0
Parcours sportif	0	0,0	5	0,3	25	0,1
Sports de glace	0	0,0	1	0,0	4	0,0
Roller, skate, vélo bicross ou freestyle	13	0,4	9	0,6	170	0,4
Sports nautiques	3	0,1	4	0,2	40	0,1
Domaine skiable	0	0,0	0	0,0	1	0,0
Aires de lancer sauf pistes d'athlétisme	36	1,0	14	0,8	272	0,7
Terrains de grands jeux (foot, rugby...)	282	7,6	96	5,9	2 628	6,5
Terrains de petit jeu (hand-ball, volley-ball, basket,...)	80	2,2	38	2,4	673	1,8
Salles non spécialisées	20	0,5	22	1,4	610	1,5
Salles de combat (Dojos)	50	1,4	18	1,1	415	1,0
Plateaux multisports	165	4,5	88	5,4	1 637	4,1
Boucle de randonnée	2	0,1	16	1,0	86	0,2

Source : Insee, BPE 2010.

D'après ce tableau de comparaison entre le territoire d'étude et le territoire de référence, en termes de densité par habitant, la zone d'étude est plutôt mieux fournie en équipements sportifs, surtout pour les sports collectifs : football, rugby, hand-ball, volley-ball, basket, avec un avantage pour les terrains de grand jeu (foot et rugby), à l'image de la région.

LES GRANDS PROJETS

Parmi les projets d'aménagement du territoire d'accueil du Louvre-Lens, **certaines sont directement en lien avec l'arrivée du musée** et sont portés par les Villes de Lens et de Liévin. (source : Euralens).

L'Apollo - Lens

Ce projet vise à transformer l'ancien cinéma Apollo, situé en face de la gare de Lens, ainsi que les parcelles environnantes (donnant sur la rue de la Paix), en un complexe immobilier mixte de 9 700 m² comprenant l'installation d'un hôtel 3 étoiles dans l'ancien cinéma, la création de logements (sur plus de 5 000 m²) et l'implantation de commerces (sur plus de 1 500 m²) et d'équipements.

Le quartier des gares - Lens

L'objectif de ce projet est de développer, autour des gares routière et TGV de Lens et sur le parcours menant au Louvre-Lens, un programme immobilier tertiaire et hôtelier, afin de renforcer la centralité lensoise et d'offrir des locaux permettant aux entreprises de s'implanter. Le plan de développement global couvre une surface

d'environ 6 hectares. Il concerne la zone allant de l'ancienne gare routière (l'actuel parking des gares) au rond-point Bollaert, en incluant l'ancien garage Lallain. Le projet d'aménagement a été initié dès 2007 avec la rénovation du parvis de la gare et la mise en service de la nouvelle gare routière du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle. Il se poursuit actuellement par une série de travaux découpée en plusieurs phases :

Phase 1 : le réaménagement de la rue Jean Létienne dans le cadre de l'ouverture du Louvre-Lens (travaux en cours, livraison fin 2012).

Phase 2, à moyen terme : la réalisation de premières opérations mixtes et prioritairement tertiaires :

- Une résidence hôtelière
- Des bureaux (près de 7 000 m²)
- Des logements
- Un programme institutionnel d'envergure (sur 7 000 m²).

Des commerces, des boutiques, des restaurants viendront animer le rez-de-chaussée des bureaux et animer le parcours de la gare au musée et l'ouest de Lens.

Phase 3, à plus longue échéance :

- La réalisation du reste du quartier
- La construction d'un parking silo à l'emplacement de l'ancienne gare routière
- L'arrivée d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP).

Le projet Garin-Zins et son esplanade animée - Lens

Avec les destructions de l'ancienne usine Zins et du stade vélodrome Maurice Garin, c'est une surface de près de 3 hectares (entre l'avenue Alfred Maës et la rue Georges Bernanos) qui se libère, aux portes du Louvre-Lens.

Il s'agit de concevoir, dans le prolongement du parc du Louvre, des lieux d'accueil et de détente pour les touristes :

- Un hôtel de luxe, type 4 étoiles (le choix de l'opérateur est en cours)
- La réalisation d'espaces publics et d'équipements en rapport avec les métiers d'art : le parvis des Arts (dont l'IFREMAP...)
- Par ailleurs il est prévu de donner une nouvelle destination à l'école Paul Bert ainsi qu'à la Maison du projet, après l'ouverture du musée.

À moyen terme sera envisagé :

- La transformation progressive de la zone des Camus au sud du musée
- La réalisation des aménagements nécessaires au passage du futur Transport en Commun en Site Propre (TCSP)

L'éco-quartier Jean Jaurès et Scientifiques - Liévin

L'opération urbaine (Zone d'Aménagement Concerté) menée par Adévia pour la Ville de Liévin prévoit l'aménagement de deux sites, représentant en tout presque 17 hectares :

- L'un situé dans la continuité du bois pionnier du Louvre-Lens (partie ouest du musée-parc)
- L'autre au sud de l'avenue Jean Jaurès.

Elle comprend :

- La construction d'un complexe éducatif et polyvalent d'environ 8 000 m² comprenant un groupe scolaire, une cuisine centrale, différentes salles dédiées aux sports et aux loisirs et une salle polyvalente pouvant accueillir 1200 personnes
- Un parking arboré de 283 places voitures, ainsi que des accroche-vélos et des quais pour les bus scolaires
- Environ 7 500 m² dédiés à des programmes tertiaires, d'activité, etc.
- Des logements individuels, intermédiaires et collectifs (40 000 m²).
- La conception des bâtiments s'inscrit dans une démarche Haute Qualité Environnementale. Outre la conception architecturale, une attention particulière est accordée à la gestion de l'eau.

D'autres grands projets d'aménagement concourent à la valorisation des biens inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco en juin 2012 :

Le parc des îles de Drocourt

Ce projet vise à créer sur l'ancienne friche industrielle des cokes de Drocourt (160 ha) un grand parc urbain qui dynamise le développement du secteur sud du territoire d'Hénin-Carvin. Partie intégrante de la trame verte du Bassin minier et de la future « Chaîne des Parcs » - traduction spatiale du concept d'"archipel vert" développé par Michel Desvigne, qui vise à mettre en valeur des espaces remarquables de chaque commune, en travaillant sur les parcs et l'eau -, le Parc des Îles s'organise autour de plusieurs pôles :

- Le parc paysager, dessiné par Ilex qui met en scène une alternance de bassins et de zones d'agréments qui constituent ensemble un chapelet d'îles.
- Les terrils 205 et le terril 101 exploités qui deviennent progressivement des lieux de pratique pour les sports de nature (VTT, vol libre, Course d'orientation ...)
- Le terril 84 et la partie non exploitée du terril 101 qui ont vocation à accueillir une nature de reconquête, une nature riche de la biodiversité typique des terrils.
- L'accueil du Parc se fera grâce à la Maison de l'Environnement et du Développement Durable, bras armé de la politique de sensibilisation à l'environnement menée par la CAHC, au sein d'un bâtiment à très forte valeur environnementale.

Le 9/9 bis à Oignies

Le projet vise à reconvertir la friche minière de la fosse 9/9bis, situé à proximité de l'A1 et de Delta 3, en un espace public multifonctionnel (culture, tertiaire, loisirs, etc.) assurant ainsi la préservation du patrimoine minier. On y trouvera notamment un ensemble de services et d'équipements dédiés à la musique, réunis dans un concept intitulé « chaîne des pratiques musicales ».

L'opération prévoit :

- La réhabilitation des bâtiments industriels qui accueilleront l'accueil général du site, un parcours d'interprétation patrimoniale ambitieux, un lieu d'exposition temporaire et un café musique
- La construction d'une salle de diffusion de musiques actuelles, le Métaphone, concept unique d'un bâtiment équipé d'une façade sonore, faisant de celui-ci un nouvel instrument de musique. Son architecture résolument contemporaine met en avant une structure de plaques de métal, verre et bois, dont une quarantaine de ces dernières sont équipées de dispositifs sonores relayant une émission contrôlée depuis une source midi. L'ensemble sonore est complété par une trentaine d'instruments accrochés sous l'auvent. Qui dit nouvel instrument, dit nouvelles compositions, nouvelles formes, nouveaux musiciens. La capacité de la salle est de 1 000 places debout et de 500 assises. Elle sera inaugurée le 28 juin 2013.
- La construction de bâtiments neufs destinés à l'accueil de locaux tertiaires. Sur le site du Marais Chaix, il est prévu de développer environ 15 000m² destinés à l'accueil privilégié d'activités en lien avec la

logistique. Dans le Bois du Métaphone, un programme de 8 000m² prévoit l'accueil d'activités plus diverses, de services à la personne et aux entreprises, d'activités d'hôtellerie-restauration.

- Une opération exemplaire de construction de logements, visant à retrouver l'esprit pionnier qui anima les bâtisseurs des cités minières. Ainsi, Pas-de-Calais Habitat va construire 35 logements passifs (2/3 en accession sécurisée, 1/3 en location sociale) combinant une architecture écologiquement vertueuse et une écriture contemporaine.

La cité Bruno à Dourges

La cité Bruno présente toute les caractéristiques des cités jardins industrielles construites dans la première partie du XX^{ème} siècle. Elle a été construite par la société des mines de Dourges de 1905 à 1908. Ayant conservé sa forme originelle unique, la cité Bruno représente un ensemble urbain intact et cohérent qui illustre une étape essentielle de l'histoire de l'urbanisme, à la fois sur le territoire minier mais aussi sur le plan européen et mondial. De ce fait, elle constitue un patrimoine historique architectural et paysager inestimable.

Le projet consiste en une requalification globale de la cité Bruno. Cette cité fait partie des « cités pilotes » inscrites au patrimoine mondial et pour lesquelles les communes et EPCI, les bailleurs, accompagnés par la Mission Bassin minier, se sont engagés dans une démarche ambitieuse et partenariale.

- **Requalification des réseaux, voiries, espaces publics** : Le projet prévoit l'enterrement des réseaux aériens, la requalification et le redimensionnement des voies afin de prioriser l'usage des piétons, créer des liaisons douces. La réfection des réseaux d'adduction et d'évacuation des eaux, va donner l'occasion de passer à un mode de traitement alternatif des eaux de pluie qui va s'accompagner d'une réflexion de fond sur la requalification paysagère.
- **Création et requalification des liaisons urbaines et paysagères avec l'environnement immédiat de la cité** : le projet prévoit la requalification des lisières entre la cité et le parc Jean Moulin, notamment grâce à la valorisation d'un cheminement entre les jardins des maisons et le parc. Par ailleurs, les abords de l'église et de la rue Roger Salengro vont être requalifiés.
- **Restauration des façades de l'ensemble des logements de la cité** : (164 logements appartiennent à Maisons et Cités, 9 à des particuliers). Les logements dont Maisons et Cités est propriétaire ont déjà fait l'objet de rénovation intérieure. Il s'agit de retrouver l'état d'origine des façades en suivant les prescriptions issues de l'étude réalisée par Vincent Brunelle, architecte en chef de monuments historique.
- **Requalification des abords des logements (jardins et clôtures)** : Les jardins des maisons vont être retravaillés de manière à intégrer la gestion alternative des eaux de toiture et l'intégration de stationnements, permettant ainsi de libérer l'espace public. L'ensemble des clôtures vont être replantées.
- **la restauration et la reconfiguration de 7 logements** : 7 logements qui devaient initialement être démolis vont finalement être restaurés. Les travaux vont être l'occasion de repenser la distribution. Les façades vont être libérées des extensions créées lors des précédentes rénovations, les logements vont être regroupés afin de créer 5 logements plus diversifiés et ouverts plus généreusement sur les jardins. Le label BBC rénovation est visé.

Le pôle d'échange multimodal de Saint Henriette

Situé sur la friche minière de Sainte Henriette, le projet s'étend sur 125 ha. Il comporte un projet de pôle d'échange multimodal de dimension métropolitaine et régionale. Ce pôle sera à l'interface entre les différentes infrastructures de transport en projet dans le Bassin minier : la ligne de tramway Liévin – Noyelles-Godault, le lien rapide entre la métropole lilloise et le Bassin minier et le possible nouvel arrêt de TGV.

Cette centralité sera renforcée par un programme immobilier de 140.000 m² regroupant 90 000 m² de logement, 30.000 m² d'activités tertiaires, 20.000 m² de commerce et d'équipements de services. Des équipements de loisirs et un groupe scolaire d'une quinzaine de classe compléteront l'ensemble.

L'éco-pôle gare de Libercourt

Cette opération d'aménagement et de requalification urbaine articulée autour d'un pôle d'échange intermodal vise à reconquérir et densifier des terrains situés en cœur de ville, développer un projet urbain de ville tourné vers le rail, en faisant preuve d'exemplarité vis-à-vis du développement durable et profiter de l'aménagement autour de la gare et du dynamisme généré pour recomposer une centralité fonctionnelle, notamment en termes de commerce et de services. Le projet consiste à améliorer l'accessibilité de la gare, accroître l'offre de stationnement (+ 200 places) et requalifier les espaces publics. Autour de la gare, est par ailleurs prévu un programme mixte logement / tertiaire de 14 500 m², comprenant 120 logements. Les travaux devraient démarrer en 2014.

L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DU LOUVRE COMME ENJEU DE DÉVELOPPEMENT

L'ouverture en décembre 2012 du Louvre-Lens, qui a déjà accueilli plus de 300 000 visiteurs en trois mois et qui devrait en accueillir annuellement 500 000 selon les prévisions initiales, ainsi que le récent classement du Bassin minier au patrimoine mondial de l'humanité sont des opportunités permettant de faire émerger une économie touristique.

L'optimisation des impacts touristiques du Louvre-Lens représente un enjeu de développement et un levier d'attractivité important. C'est l'un des objectifs qui figure dans le plan de développement économique Euralens acté le 8 juillet 2011 en assemblée générale et réaffirmée lors de celle du 8 février 2013. En effet, le tourisme est un secteur d'activité générateur d'emplois directs et indirects mais aussi un vecteur d'image constituant un levier puissant de notoriété et d'attractivité pour le territoire.

En lien avec l'État et les collectivités locales, dont le Département du Pas-de-Calais, la Région Nord-Pas-de-Calais, soutient la mise en œuvre des propositions émanant des acteurs du tourisme. A travers les cadres contractuels, comme la stratégie territoriale de la « Destination Louvre-Lens » ou encore les « Contrats de Rayonnement Touristique », elle appuie et accompagne la dynamique du territoire du Louvre-Lens.

Sources :

- Rapport de présentation du SCOT Lens-Hénin/Liévin-Carvin - Livret 2 : Diagnostic.

- Dossier de candidature du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'Unesco :

"Proposition d'inscription du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais au patrimoine mondial de l'Unesco, déposée par l'Etat français auprès du Centre du Patrimoine mondial en janvier 2010 et co-produite par l'association Bassin minier Uni et la Mission Bassin minier, avec l'appui scientifique du Centre Historique Minier de Lewarde, du CPIE-Chaîne des Terrils et de la Direction régionale des affaires culturelles.")



Indicateur 8 : Nombre de résidences secondaires

Indicateur 9 : Évolution de la fréquentation touristique dans l'hôtellerie et l'hôtellerie de plein-air

Indicateur(s) suivi(s) au travers du système de calcul annuel d'indicateurs (Cf. Annexe Liste des indicateurs)

ANNEXE

LISTE DES INDICATEURS



Le diagnostic socio-économique dressé dans ce document, s'accompagne du calcul de 37 indicateurs dans les domaines de l'économie, de la formation, des ressources de la population, de la santé, du logement et du tourisme, sur une période de cinq ans.

N° Indicateur	Libellé de l'indicateur
1	Répartition de la population active par catégorie socioprofessionnelle
2	Migrations alternantes
3	Identification des grands secteurs d'activités en développement (évolution du nombre d'établissements et de
5	Taux de création et de défaillance d'établissements
6	Évolution du nombre de lits marchands
7	Montée en qualité de l'hôtellerie et de l'hôtellerie de plein air
8	Nombre de résidences secondaires
9	Evolution de la fréquentation touristique dans l'hôtellerie et l'hôtellerie de plein air
14	Evolution de l'emploi touristique
20	Taux de retard scolaire en 6ème
21	Taux de réussite scolaire au brevet des collèges et au baccalauréat
22	Taux d'orientation vers les filières générales, technologiques et professionnelles
23	Taux d'accès normal des élèves de 3ème en terminale
24	Taux de scolarisation
25	Part des non diplômés
26	Part des diplômés de l'enseignement supérieur
29	Evolution de la population par classes d'âge
31	Taux de valeur ajoutée
32	Taux d'investissement
34	Rendement de la main d'œuvre
35	Salaire brut moyen
36	Evolution de la richesse fiscale potentielle des communes (en euros par habitant)
37	Coefficient de mobilisation de la richesse fiscale
42	Taux d'emploi par sexe et par âge
43	Taux de chômage localisé
44	Profil des demandeurs d'emploi
45	Volume d'emploi total
47	Allocataires RSA activité
48	Allocataires RSA socle
51	Part des retraites et pensions dans les revenus d'activités
52	Distribution des revenus
53	Dépendance des allocataires aux prestations versées par les CAF (>75% des revenus)
56	Évolution du parc de logements
57	Suivi de l'affectation des sols
62	Indice comparatif de mortalité et de mortalité prématurée par sexe
63	Présence des professions de santé
64	Indicateur de développement humain IDH4

Les indicateurs sont produits pour le territoire d'étude mais aussi pour une sélection de territoires comme la région, le territoire de référence....

Dans un souci de robustesse et de pertinence, certains indicateurs ne sont pas calculés pour tous les territoires. La construction du territoire de référence est détaillée dans la partie « Construction des territoires » en page 17.

Liste des territoires

Lens-Liévin-Loos

CA de Lens - Liévin (CALL)

CA d'Hénin Carvin (CAHC)

Territoire d'étude : CALL + CAHC

Artois com + CC Noeux

CU d'Arras

CA du Douaisis

ZE Douai

ZE Arras

ZE Lens-Hénin

ZE Béthune-Bruay

Territoire de référence

Nord-Pas-de-Calais

France métropolitaine

France de province

CALL + CAHC + Artois com + CC Noeux

CALL + CAHC + Artois com + CC Noeux + CU d'Arras + CA du Douaisis